

PIC

PROTECTION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE



PAGE 3
CAHIER SPÉCIAL
DISTRIBUTEURS
ET FABRICANTS

N° 133 - MARS/AVRIL 2022 - 26 €
WWW.PIC-MAGAZINE.FR

LE MAGAZINE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL



LES SOLUTIONS LOGICIELLES ET APPLIS SST

P. 33

Équipements de sécurité

LUNETTES DE SÉCURITÉ :

protégez la vue de vos collaborateurs !
p.44



Entretien p.28
PIERRE MANCHINI,
président-directeur général
du Groupe RG

Prévention des risques

ESPACES CONFINÉS :

des espaces viciés et vicieux
p.50

Solutions métiers

CONDUCTEURS D'ENGINS :

la formation s'impose !
p.58

**Avec
annuaire-securitetravail.fr
trouvez le
bon prestataire!**

**NOUVEAU
SITE!**

PIC
Annuaire des prestataires de la Sécurité et de la Santé au Travail

Les prestataires - Les fabricants - Conseil, Audit, Formation - Équipement - Site magazine PIC

ABONNEZ-VOUS À **PIC** **98** ans

MISE EN RELATION DIRECTE AVEC LES PRESTATAIRES EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- Je recherche un prestataire par région, par département...
- Je contacte les prestataires par email, j'accède à leur site internet pour plus d'informations...
- Je m'inscris sur annuaire-securitetravail pour être référencé...

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

MARKETPLACE + de 150 produits !
Retrouvez tous les fabricants de la Sécurité et Santé au Travail
Travail en hauteur

A-PROTECT
SECURUM
99 BO PAUL BOUCHEROT
ZA OBJECT IFS SUD
14129 99

artelli
4 ALLÉE DU COMMANDANT
BOUCHOTTE
91781 WISSOUS CEDEX
01 49 79 24 99
Contactez par email
Visitez le site

BINDE
14 RUE DU M
87023 STREAC
02 55 39
Contactez
Visitez le site

RETROUVEZ
toute la communauté
DE LA SANTÉ & DE LA
SÉCURITÉ AU TRAVAIL
sur
LinkedIn

- Trouvez un distributeur près de chez vous
- Contactez une société de conseil, de formation ou d'audit
- Découvrez tous les équipements que proposent les Fabricants

Si vous souhaitez faire figurer votre entreprise dans cet annuaire, merci de nous contacter au **01 45 23 33 78** ou à **info@pic-magazine.fr**

EPI

Matières premières, coût du transport... : les conséquences déléteres de la pandémie

La pandémie n'a pas fini de laisser des traces. Les fabricants d'EPI doivent ainsi, aujourd'hui, faire face à une hausse simultanée du coût des matières premières et des transports. Renaud Derbin, président du Synamap, revient pour PIC sur les conséquences de cette crise.

La pandémie a mis en exergue certaines faiblesses quant à la capacité de l'industrie française de pouvoir assurer la production et la fourniture de biens « essentiels », dont les masques, les gants, les vêtements de protection... nécessaires à la protection des professionnels et des citoyens.

On a beaucoup parlé à cette occasion de la nécessaire relocalisation de certaines unités de production afin de pouvoir satisfaire les besoins urgents en certains équipements lors d'une crise mondiale. « La relocalisation ou le maintien sur le territoire national d'une partie de nos unités de production a été plus que jamais d'actualité lors de la pandémie. On n'en a beaucoup parlé et certains fabricants de gants, de masques... ont fait preuve d'une réelle volonté de produire en France, explique Renaud Derbin, président du Synamap. Produire français est un impératif car nous sommes très dépendants de marchés qui, en cas de crise et d'une hausse très importante de la demande de certains produits ou matières premières, ont tendance à privilégier les très gros marchés et les commandes de certains secteurs d'activité beaucoup plus puissants que le monde des EPI ou du vêtement de travail. »

Quid du made in France ?

Alors que la sortie de la crise pandémique ne semble plus si lointaine, de nombreux secteurs d'activité font face à une nouvelle problématique : la raréfaction et le coût de certaines matières premières, nécessaires, et la hausse du prix du transport desdites matières premières et des produits finis. « Relocaliser une part de notre production sur le territoire français aurait pu être un moyen efficace pour maintenir le coût des EPI à un niveau acceptable, poursuit Renaud Derbin. Or, malgré la volonté de certains fabricants de jouer le jeu, de nombreux donneurs d'ordres ne l'ont pas fait. Les mauvaises habitudes ont très vite refait surface. L'exemple des masques est assez parlant. Dans le volume total de masques achetés en France pendant la pandémie et après, la part de ceux produits en France est infinitésimale. »

C'est d'autant plus dommageable qu'on a assisté pendant la pandémie à une certaine forme de « démocratisation de masse » en ce qui concerne les achats de masques par exemple. Tout le monde en achetait, à n'importe quel prix, un peu n'importe où... « Cette demande très forte a eu un effet pervers : on a accepté de banaliser des normes qui jusqu'alors n'avaient pas cours en Europe. Par exemple, la norme chinoise KN95 pour les masques, regrette le président du Synamap.



2 questions à...

Renaud Derbin,
PRÉSIDENT DU SYNAMAP

A-t-on, en France, tiré les leçons de la pandémie ?

Je le dis clairement : non ! Alors même que des fabricants ont voulu profiter de la crise pour produire en France, certains donneurs d'ordres se sont complètement assis sur cette opportunité et ont continué à acheter des produits venus d'Asie. Par ailleurs, personne ne semble comprendre qu'une telle crise induit nécessairement une hausse des matières premières, surtout quand quelques pays – pour ne pas dire un seul – concentrent une très grande partie des capacités de production ou de transformation de ces matières premières. Si on ajoute à cela le coût du transport des produits, on comprend aisément que pour ne s'en tenir qu'au cas des membres du Synamap, un grand nombre de fabricants se retrouvent dans une situation difficile car incapables d'absorber la hausse simultanée du coût des matières premières et du transport.

Que faudrait-il faire pour qu'une telle situation ne se reproduise pas ?

En septembre dernier, le Synamap a écrit à des présidents de région – Grand-Est, Hauts-de-France, Île-de-France... – pour les alerter sur les problématiques que doit affronter le monde des EPI et leur faire quelques suggestions de bon sens. Courrier dans lequel nous nous inquiétons des conséquences pour notre filière de la recherche constante du produit « à moindre coût ». Ne serait-ce qu'en ce qui concerne la qualité des EPI. Nous nous faisons aussi force de proposition en donnant quelques pistes pour éviter que la « foire d'empoigne » que nous avons connue ne se reproduise : mise en place des politiques de gestion de stocks concertées, mise en place de roulements afin que les produits les plus avancés en termes de durée de vie soient placés auprès des personnels en ayant le plus besoin, nécessaire besoin de privilégier les stocks de produits constitués par des acteurs européens, centralisation de la gestion de stocks stratégiques et les niveaux minima nécessaires... Personne ne nous a répondu. Il n'est pas nécessaire d'en dire plus.





Getty Images

La hausse du coût des matières premières et du transport des marchandises impacte fortement le marché des EPI.



Et, honnêtement, comment peut-on imaginer que des acheteurs – qualifiés ou pas – s’y retrouvent entre les normes européennes et chinoises ? On l’a malheureusement constaté, les gens se tournent vers le plus offrant... »

Des matières premières rares et chères

Autre problème : le manque criant de certaines matières premières ou leur coût prohibitif pour certains secteurs d’activité. « Nous sommes confrontés depuis plusieurs mois à une hausse très nette de certaines matières premières comme le caoutchouc, le plastique, la silice... Prenons l’exemple du caoutchouc très utilisé dans le monde des EPI, ne serait-ce que pour fabriquer les semelles des chaussures de sécurité. Comment un fabricant français de chaussures peut-il espérer lutter contre des secteurs industriels qui commandent de très gros volumes de caoutchouc et qui ont des moyens financiers sans commune mesure avec notre fabricant français de chaussures ? Les pays producteurs de caoutchouc vont évidemment privilégier les plus offrants », regrette Renaud Derbin.

Si on ajoute à cet épineux problème du coût des matières premières celui du transport des biens, on comprend aisément l’inquiétude du président du Synamap : « Nous nous retrouvons, en matière de transport, confrontés à des délais de livraison accrus, pour des coûts devenus démentiels. Dans certains cas, le coût des conteneurs a été multiplié par cinq ou six ! Coût qui sera nécessairement répercuté sur des biens dont le prix, nous l’avons vu, est déjà tiré vers le bas... De nombreux industriels français ne peuvent pas lutter. Ce qui pose évidemment la question de la survie d’acteurs nationaux et de notre capacité à encore maintenir une production sur le territoire national... » ■



Delta Plus

EPI DELTA PLUS GROUP ACQUIERT MASPICA

Grâce à l’acquisition de l’Italien Maspica, Delta Plus Group confirme sa volonté de compléter son maillage géographique sur le marché européen, marché à forte valeur ajoutée. Par la même occasion, Delta Plus renforce son offre de protection du pied sur le segment haut de gamme. Créé en 2005 dans la région de Padoue, le groupe Maspica conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de chaussures de sécurité. Maspica, qui emploie 550 personnes en Europe, fabrique en interne la totalité des produits vendus par la société. Pour cela, le groupe dispose d’une unité de production située en Italie, d’où sort, chaque année, plus d’un million de paires de chaussures de sécurité. Par ailleurs, Maspica s’est développé en priorité sur des marchés premium. L’Allemagne, le Benelux, l’Italie, la France, la Suisse et la Scandinavie représentent ainsi 77 % du chiffre d’affaires de son CA en 2021. Une très grande majorité des produits vendus par Maspica (80 % du chiffre d’affaires) est commercialisée sous sa marque Sixton Peak. Si la société n’a réalisé en 2020, dans un contexte perturbé par la crise de la Covid-19, qu’un CA de 32,3 millions d’euros, son activité a bénéficié d’un fort rebond en 2021. Ce qui devrait lui permettre d’enregistrer un chiffre d’affaires record de 38 millions d’euros.



Cédric Mathorel, cofondateur et Pdg de Padoa.

OUTILS PADOA LÈVE 80 MILLIONS D'EUROS

Créée fin 2016, la société Padoa a développé une offre de services totalement adaptée aux besoins actuels et futurs des services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI), dont une plateforme collaborative complète couvrant la gestion administrative des services, le suivi individuel des salariés et la gestion de la prévention des risques professionnels. Aujourd'hui, Padoa emploie 140 collaborateurs et travaille avec plus de 200000 entreprises utilisatrices, soit deux millions de salariés suivis sur la plateforme. Ce tour de table, d'un montant total de 80 millions a pour objectif d'étoffer l'offre de Padoa, tout en capitalisant sur son avance technologique en lui permettant de continuer à investir massivement dans la recherche et développement. Les nouveaux moyens donnés à l'entreprise devraient lui donner la possibilité de soutenir sa croissance, grâce au recrutement de plus de 60 personnes en 2022. Pour Cédric Mathorel, cofondateur et Pdg de Padoa : « Cette nouvelle transaction va nous permettre de renforcer encore nos investissements dans notre plateforme logicielle et dans l'accompagnement de nos clients. »

WORKWEAR

Sdez vise l'industrie

M

algré la crise, le loueur de linge nordiste affiche une santé remarquable. Fort de ses onze implantations nationales, il s'attaque au monde de l'industrie avec une

ligne de vêtements de travail inspirée du look motard.

Grâce à l'acquisition de la blanchisserie Klein en 2018 et de Losaclean en 2020, Sdez est devenu l'un des acteurs incontournables du marché de la location et de l'entretien du vêtement de travail. Cette entreprise familiale affirme sa volonté de maintenir et de développer l'emploi local en proposant une nouvelle ligne de vêtements de travail, Sdez Pro, pensée pour l'industrie.

Cette nouvelle collection se veut en rupture avec les codes classiques de l'industrie tout en répondant aux exigences de sécurité. Inspiré du look « motard », ce vêtement s'ajuste parfaitement au corps grâce à l'intégration d'« A-move Stretch », un tissu extensible innovant stratégiquement placé, permettant de larges mouvements, rapides et répétés. Sdez Pro rassemble tous les critères de confection d'un vêtement pensé pour optimiser l'aisance: tissu respirant, manches et genoux préformés, poches fonctionnelles, taille élastiquée... Toute la chaîne de fabrication Sdez Pro s'inscrit dans une démarche de qualité et de développement durable. De la matière première au produit fini en fin de vie, 100 % des vêtements sont revalorisés en isolants pour le bâtiment via un partenaire agréé. ■



Éric Gruau, dirigeant de Manut-LM va prendre la responsabilité de Tawi Levalair France.

MANUTENTION PIAB LIFTING AUTOMATION S'OFFRE LE FRANÇAIS MANUT-LM

Grâce à cette acquisition du leader français des appareils de levage et de manutention, Piab Lifting Automation, va considérablement renforcer sa présence dans l'Hexagone. En effet, Manut-LM va contribuer significativement au chiffre d'affaires de Piab Lifting Automation et faire de la France le plus gros marché en Europe pour la division. Le dirigeant et propriétaire de Manut-LM, Éric Gruau, continuera d'assumer ses fonctions tout en prenant la responsabilité de Tawi Levalair France, filiale de Piab Lifting Automation, en ayant pour objectif de fusionner les deux équipes commerciales et de promouvoir les deux marques sur le marché français.

ROBOTS

Exotec lève 300 millions d'euros

Le Français, fournisseur de solutions robotiques pour les entrepôts, a finalisé une levée de fonds de 300 millions d'euros à l'issue d'un tour de table de Série D mené par Goldman Sachs Asset Management, aux côtés de Bpifrance, via son fonds Large Venture et 83North.

Cette très importante levée de fonds – Exotec est désormais valorisé à deux milliards de dollars – va permettre à la « licorne » française d'accélérer son expansion internationale. « Bâtir des supply chain adaptées, performantes et agiles, est une priorité pour nos clients qui doivent aujourd'hui repenser leurs schémas logistiques, explique Romain Moulin, Pdg et cofondateur d'Exotec. Nos solutions sont pensées pour répondre à ces enjeux clés et notamment pallier la pénurie de main-d'œuvre dans les entrepôts. Exotec promeut une approche collaborative entre humains et robots qui décuple la productivité des entrepôts tout en améliorant les conditions de travail. »

Entièrement fabriquées à Croix, dans les Hauts-de-France, les solutions robotisées d'Exotec sont aujourd'hui déployées à l'échelle mondiale par des acteurs internationaux de renom tels que Decathlon, Uniqlo, Carrefour, Cdiscount, Gap ou Geodis. La technologie Exotec équipe également le dernier entrepôt zéro carbone de Monoprix, en région parisienne. ■



Romain Moulin,
Pdg et cofondateur
d'Exotec.



Julien Bourrellis,
président de Klubb
Group.

TRAVAIL EN HAUTEUR KLUBB ACQUIERT MONDIA, SON DISTRIBUTEUR BELGE

Mondia Wallonie est un acteur historique du marché belge. La société est un spécialiste de la distribution et de la maintenance de grues Potain et Speed Crane, ainsi que des nacelles élévatrices sur véhicules Klubb.

Mondia Wallonie a été une des premières entreprises à distribuer les nacelles élévatrices Klubb sur son territoire. Depuis plus de quatre ans, les ventes ne cessent de se développer et, face à ce succès, Klubb et Mondia ont décidé de s'associer afin d'accélérer encore leur croissance respective.

Grâce à cette acquisition, Klubb consolide son réseau de distribution en propre, après l'acquisition de son distributeur anglais CPL en 2017. De son côté, Mondia Wallonie va bénéficier des capacités d'investissement du groupe afin de développer son activité. Ce que confirme Julien Bourrellis, président de Klubb Group : « Nous sommes très heureux de cette opération qui va permettre aux deux sociétés de capitaliser sur des synergies fortes pour accélérer les ventes en Belgique. »

Thierry Pirenne, actuel directeur de Mondia, et toute son équipe restent aux commandes de la société.



Dimas

EXOSQUELETTES L'EXOSQUELETTE MATE EN TEST CHEZ SOPROFEN

L'exosquelette Mate de Comau, distribué par Ergo France, est actuellement en test chez Soprofen, fabricant de volets roulants et de portes de garage sur son site de production de Froideconche (70). L'objectif est d'évaluer si les exosquelettes sont en mesure de réduire significativement la charge physique chez les opérateurs, de soulager les gestes répétitifs et intenses, et de diminuer les troubles musculo-squelettiques. Le choix a été fait de tester trois exosquelettes sur des postes qui sollicitent particulièrement les opérateurs. Un premier est en test pour les opérateurs au niveau du quai de chargement, afin de mettre les volets emballés sur des palettes ; le deuxième est à l'emballage afin d'aider l'opérateur à mettre le volet fabriqué dans le carton ; et le dernier est au niveau du magasin afin de dépalettiser les fournitures qui arrivent et de les reconditionner dans le stock. En fonction des résultats, les exosquelettes pourront être déployés à plus grande échelle, sur les autres sites de production du groupe.

Ingenitec double ses capacités de production

Installée à Montbrison depuis 2003, Ingenitec conçoit et fabrique des manipulateurs de charge. Qu'il s'agisse de déplacer des fûts de bière, des sacs de blanchisserie ou des bobines de cuivre, la PME ligérienne développe une solution sur mesure pour faciliter le travail des opérateurs.

Sécialisée dans la manipulation de charge, Ingénitec est une PME que la crise sanitaire est loin d'avoir affaiblie. « En 2021, nous avons atteint cinq millions de chiffre d'affaires. Pour faire face à la demande croissante, il a fallu nous agrandir. Nous avons ainsi doublé la surface de nos ateliers de fabrication pour passer à près de 2000 m² », explique Jean-Charles Doublet, le dirigeant, qui estime que la crise a eu un impact positif sur la prise en compte générale de la santé des salariés, avec comme répercussion une demande accrue d'outils comme les manipulateurs de charge.

Une technologie de pointe, des outils simples

« Nous avons une dizaine de manipulateurs standards pour déplacer des bidons, des cartons ou des bobines, mais notre force réside dans le sur-mesure, assure le directeur général. Notre bureau d'études travaille avec le client pour concevoir un manipulateur qui pourra être adapté à sa production à l'aide de rails, de potences ou même sur des chariots spécifiques. Nous nous attachons à développer des préhenseurs spécifiques : une plaque de verre ne nécessitera pas les mêmes préhenseurs qu'un sac de polymères ou une bobine ! Mais nous sommes également attentifs à la maintenance. Une technologie de pointe pour diriger les mouvements du manipulateur, mais une maintenance simple pour le technicien de nos clients. » ■



3 questions à...

Jean-Charles Doublet,
DIRECTEUR GENERAL D'INGENITEC

À quels types d'entreprises s'adressent vos manipulateurs ?

Nos manipulateurs sont destinés à déplacer des charges de quelques kilos à 500 kg. Aussi avons-nous des clients dans tous les secteurs d'activité : industrie, logistique, agroalimentaire, cosmétique, textile...

Voyez-vous une évolution de la demande ?

Tout à fait ! Il y a quelques années, le manipulateur de charges était vu comme un outil destiné à l'industrie pour déplacer des charges très lourdes. Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises vont rechercher des solutions pour épargner la santé de leurs collaborateurs avec, par exemple, des manipulateurs pour le déplacement répétitif de charges de 10 à 15 kg. Par ailleurs, les entreprises sont aussi sensibles à l'aspect productivité. Avec un manipulateur, une charge d'une centaine de kilos qui requiert deux ou trois salariés va être déplacée facilement par une seule personne, sans impact sur la santé. Globalement, on constate que les entreprises sont beaucoup plus attentives à la prévention des TMS et investissent pour préserver le capital santé.

Aujourd'hui, quels sont vos axes de développement ?

Il y a de très nombreuses entreprises qui peuvent tirer des bénéfices de nos manipulateurs. Toutefois, dans l'agroalimentaire, la cosmétique, la santé, les équipements de la maison, la demande semble accrue : les opérateurs sont une ressource rare dont il faut prendre soin !

INGENITEC EN BREF

- > Créée en 2003. CA : 5 millions d'euros.
- > Un bureau d'études et un atelier de 2000 m² à Montbrison (42).
- > Effectif : 35 personnes dont six commerciaux.
- > Fabrication française à partir de matériaux et composants à 80 % français.

« LA QUALITÉ DE L'AIR EST DEVENUE UN ENJEU DE LA QVT. »

Interview Simon Pienne,

DIRECTEUR MARKETING ET INNOVATION CHEZ JVD

Le Français JVD veut faire de la purification de l'air un des éléments de la qualité de vie au travail, à l'instar de l'ergonomie, de l'éclairage, etc. Simon Pienne, son directeur marketing et innovation, a répondu aux questions de PIC.



JVD est un acteur historique des solutions dédiées à l'hygiène au travail. Pouvez-vous nous présenter votre société ?

JVD a en effet une longue histoire derrière elle puisque la société a été créée en 1985, emploie 50 personnes et réalise un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros. Nos solutions – distributeurs de savon, papier, gel hydroalcoolique, sèche-mains, purificateur d'air... – sont toutes fabriquées à Rezé, près de Nantes, et vendues via des distributeurs spécialisés partout dans le monde. Nous disposons aussi de filiales au Mexique, à Singapour et en Espagne. Il faut signaler également que nous nous attachons à travailler avec des fournisseurs et des sous-traitants locaux, installés dans un rayon de 100 km autour de notre siège.

Vous avez lancé dernièrement votre purificateur d'air Shield

Compact, petit frère de votre précédent modèle Shield. Ce lancement s'explique-t-il par un effet d'aubaine induit par la crise de la Covid-19 ?

Pas du tout. Nous avons commencé le développement de purificateurs d'air il y a déjà cinq ans afin de développer une solution pour les établissements accueillant du public. Nous avons senti, à cette époque, grâce à des remontées terrain venant de nos marchés export – principalement en Asie où la pollution de l'air pose de graves problèmes – que la question de la purification de l'air, dans l'habitat ou sur les lieux de travail, allait bientôt se poser dans nos pays. La crise du coronavirus est survenue juste au moment où nous allions commencer à finaliser nos produits. Cette crise est sans doute une vraie opportunité pour développer le marché des purificateurs en France mais nous ne communiquons pas trop sur le sujet de la Covid car nos produits ne sont pas que des solutions anti-Covid.

L'importance de la qualité de l'air au travail est-elle perçue comme elle devrait l'être, au même titre que l'ergonomie des postes de travail ou que l'éclairage des locaux ?

La purification de l'air est encore loin d'être une priorité dans de nombreux établissements. Le marché français, comparé à d'autres marchés, est loin d'être mature : quelques centaines de milliers de purificateurs d'air contre des pays où on en dénombre plusieurs dizaines de millions. Il nous faut profiter du moment « Covid » et de l'après-pandémie pour faire de la pédagogie et aider à la gestion de la qualité de l'air au sein d'une démarche QVT dans les entreprises.

Nombreux sont ceux qui ont profité de la Covid pour proposer des solutions de médiocre qualité. Comment trier le bon grain de l'ivraie ? Pouvez-vous nous présenter votre gamme de Shield ?

Pour aider les utilisateurs à choisir un purificateur d'air digne de ce nom, on leur conseillera de privilégier ceux jouissant de la norme NF B44200 qui définit les performances d'un appareil et les nuisances qu'un purificateur d'air est censé traiter (cov, virus, particules, allergènes). Notre gamme Shield – le Shield lancé en avril 2021 dédié aux espaces collectifs, et le Shield Compact pour un usage individuel – est normée NF B44200 et dotée d'une technologie JVD brevetée très efficace.

Shield Compact, le dernier-né de la gamme de purificateurs d'air du Français JVD.



DR

JVD EN BREF

- > 50 salariés.
- > 30 millions d'euros de CA.
- > Trois filiales dans le monde.
- > Un spécialiste de l'hygiène.

RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

Uvex vise la neutralité carbone

S

ous la devise « protecting planet », uvex met en œuvre une stratégie en faveur de l'environnement, à tous les niveaux de sa chaîne de valeur. Présentation de ses dernières actions concrètes.

Uvex conçoit des produits pour protéger les personnes sur leur lieu de travail, dans le sport et pendant leurs loisirs. Cette mission s'accompagne de multiples responsabilités parmi lesquelles la préservation de l'environnement. C'est précisément cette mission qui est à l'origine de l'engagement « protecting planet » et qui pousse le groupe à s'engager concrètement de manière durable sur trois niveaux :

- > **Produits/matériaux** : Uvex utilise des composants biosourcés et recyclés pour la conception de ses produits. On compte parmi ces derniers notamment les gants Bamboo TwinFlex ou encore les lunettes de protection uvex i-range.
- > **Emballages** : Uvex utilise des emballages recyclés ou climatiquement neutres, c'est-à-dire compensés par des projets de protection climatique et 100 % recyclables. Uvex cherche également à réduire au maximum le volume d'emballage.
- > **Production** : Uvex fait en sorte de réduire ses déchets et de réaliser des économies d'énergie tout au long de sa chaîne de valeur. Il prend également en compte la réduction des émissions de CO2.

Une production industrielle européenne exemplaire

Avec deux tiers de son chiffre d'affaires réalisé grâce aux produits fabriqués dans ses propres usines situées en Europe, le groupe Uvex se réfère à neuf sites industriels européens pour la production de ses équipements de protection individuelle. Avec l'utilisation d'énergies vertes, de machines modernes et des processus de fabrication innovants, ces sites de production limitent au maximum leur consommation d'énergie, d'eau et leurs émissions de CO2. De nombreuses certifications viennent également confirmer cette démarche : ISO 14001, ISO 5001 ou encore ISO 26000 selon les sites.

Une gamme de workwear compostable

En décembre dernier, l'entreprise allemande a lancé sa première gamme de vêtements 100 % compostables, certifiée Cradle to Cradle : « suXXeed greencycle planet ». Composée de dix articles, ces vêtements peuvent être éliminés dans n'importe quel système de compostage domestique simple, où il se décomposera complètement en 100 à 400 jours.

Le processus de décomposition est déclenché par une combinaison de facteurs (chaleur, humidité et micro-organismes présents dans le sol) qui permettent au produit de n'avoir aucune limitation en termes de durée d'utilisation normale, de port ou de lavage. ■



Le site de production de gants de protection Uvex de Lunebourg vient de mettre en place une nouvelle centrale de cogénération pour réduire les émissions de CO2 de 125 000 kg par an.



SOLIDARITÉ LES MOLIN'ELLES, RELÈVENT UN DÉFI SPORTIF ET SOLIDAIRE

Maryline Bect, Jocelyne Bernigaud, Stéphanie Pacoud et Émilie Peigne-Palun, salariées du groupe Molinel, s'envoleront vers le désert marocain du 4 au 11 mars 2022 pour une course d'orientation en totale autonomie. Une aventure à la fois sportive, humaine et solidaire ! Au-delà des dizaines de kilomètres qu'elles devront parcourir chaque jour, l'objectif est également d'aider les populations locales à travers une journée dédiée. Cette année par exemple, 330 palmiers de dattes seront plantés dans un village. Les fonds récoltés par l'association permettront en parallèle de construire une école nomade. Une manière de donner du sens à une performance sportive. Molinel soutient et valorise ces quatre femmes engagées, véritables porte-drapeaux des valeurs d'entrepreneuriat, d'esprit collaboratif et de solidarité de la marque. L'entreprise participe sur le plan financier et avec des tenues issues de ses collections workwear.

ACTUALITÉS DISTRIBUTEURS



DR

INDÉPENDANTS PAREDES LABELLISÉ « ENGAGÉ RSE »

Paredes, un des leaders du marché de l'hygiène et de la protection professionnelle en France, a obtenu, après évaluation de l'ensemble de ses activités, siège et directions régionales, le niveau « confirmé » du label « Engagé RSE » décerné par Afnor Certification.

Ce label « récompense la mobilisation du groupe en faveur du développement durable, le niveau de performance ainsi que la cohérence de sa politique RSE, et conforte les efforts de chacun pour l'améliorer. » Pour attribuer ledit label, Afnor évalue, sur une base de 50 critères, le niveau d'intégration d'une démarche durable dans la stratégie et le management de l'organisation et l'efficacité des mesures mises en place dans les entreprises, ainsi que les rapports qu'elles fournissent sur leur engagement environnemental et social.



DR

Pierre Manchini,
président-directeur
général du Groupe
RG.

INDÉPENDANTS GROUPE RG ACQUIERT ACTUEL VET

Groupe RG poursuit sa stratégie de maillage de ses marchés, cette fois-ci en France, avec le rachat d'Actuel Vet, distributeur spécialisé, implanté à La Rochelle, Nantes, Niort et Vannes. Après plusieurs acquisitions en Espagne – celles de Montemar et de Mape Seguridad – le groupe dirigé par Pierre Manchini a finalisé l'acquisition d'Actuel Vet. Créé en 1999 par son actuel dirigeant, Rodolphe Deleusièrre, Actuel Vet est un acteur reconnu de la distribution d'EPI et de vêtements de travail dans le secteur de La Rochelle. La société réalise un chiffre d'affaires de 14 millions d'euros et emploie plus de 50 personnes. Elle possède également un entrepôt logistique de 1000 m² et sert un panel de clients diversifié au travers de son réseau commercial de terrain et de ses quatre boutiques/showrooms.

Actuel Vet est le premier adhérent en termes de volumes d'affaires du réseau EPI Center, dont elle reste d'ailleurs membre à l'issue de l'acquisition par Groupe RG.



DR

INDÉPENDANTS VERRE2VUE RECYCLE LES LUNETTES

Via un partenariat exclusif, Verre2vue s'est associé à la première filière de recyclage des déchets optiques : l'association Recycloptics.

Jean-Philippe Thierry, le fondateur de Verre2vue, s'implique d'ailleurs personnellement au sein de l'association : « Ne voulant pas être de simples vendeurs de lunettes, nous avons également une responsabilité environnementale. » Les lunettes de sécurité usagées sont collectées grâce aux Opticabox proposées par Verre2vue. Le recyclage du polycarbonate est ensuite assuré par les partenaires industriels de Recycloptics.



DR

INDÉPENDANTS GROUPE PLG DÉCROCHE LA MÉDAILLE D'ARGENT ECOVDADIS

Le Groupe PLG, filiale du Groupe Bunzl, est un spécialiste de la distribution des produits d'hygiène professionnelle, de sécurité, du packaging. Depuis 2020, le groupe a choisi de faire évaluer sa politique RSE par EcoVadis qui lui a attribué, cette année, la médaille d'argent. Médaille qui récompense la progression du groupe notamment sur le volet « achats responsables ». EcoVadis est un organisme français de notation de la durabilité et de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Il est considéré comme le plus grand et le plus fiable dans le monde et regroupe un réseau mondial de plus de 75 000 entreprises évaluées. EcoVadis offre des informations détaillées sur les risques environnementaux, sociaux et éthiques dans 200 catégories d'achat et 160 pays.

RÉSEAUX

15 % de croissance pour Cofaq en 2021

F

in janvier à Poitiers, s'est déroulé le salon Cofaq. L'occasion pour le réseau de revenir sur ses résultats et de réaffirmer sa stratégie.

Les résultats d'abord. Comme l'a souligné Éric Champion, président de Cofaq, cité par notre confrère *Le Moniteur*: « Nous avons enregistré l'an dernier une croissance de près de 15 %, également répartie sur l'ensemble de nos activités, malgré un léger avantage au bricolage. » Croissance qui s'explique sans doute en partie par le fait que les adhérents ont réussi, malgré la pandémie, à fidéliser, l'année dernière, les nouveaux clients ayant décidé de travailler avec l'enseigne en 2020. Explication de cette confiance renouvelée: la capacité des membres du réseau Cofaq a apporté une réponse pertinente aux besoins et problématiques exprimés par leurs clients.

Par ailleurs, sous l'égide de ses deux directeurs exécutifs, Cofaq a engagé un virage stratégique qui va faire passer le réseau du rôle de centrale de référencement à celui de centrale d'achat, en y associant des services à valeur ajoutée. Comme l'a expliqué Éric Champion, dans *Le Moniteur*: « Nous avons aussi cassé le fonctionnement en silo. Un seul ERP gère désormais l'ensemble des offres, les adhérents pouvant faire leur marché dans tout le catalogue. » ■



Éric Champion,
président de Cofaq.



DR

EPI TEE REX, DISTRIBUTEUR EXCLUSIF NEEOBREATH

Désormais, Tee Rex est le distributeur exclusif de la marque Neeobreath et de ses masques hautes performances.

Conçu et fabriqué en Bretagne, avec des matériaux exclusivement européens, le masque professionnel permanent Neeobreath assure une protection maximale avec ses filtres FFP3 ou biocides Hygiafelt; tout en étant léger et confortable.

De catégorie 1, il est idéal pour une utilisation dynamique ou en contexte difficile comme dans le BTP, l'industrie ou le monde médical. Il est adapté à l'usage des professionnels en contact avec le public. Étanche, il limite la buée sur les lunettes. Chaque partie du masque est lavable.



DR

Grégory Tasca,
dirigeant de Be Atex.

INDÉPENDANTS BE ATEX : CHAMPION DE LA CROISSANCE !

Pour la deuxième année consécutive, le distributeur, spécialiste des solutions dédiées aux risques, de détection gaz et des équipements de protection de Classe 3 fondé en 2008 par Gregory Tasca, fait partie du palmarès des Champions de la croissance de notre confrère *Les Échos*. Be Atex est ainsi classé à la 253^e place au niveau national et fait partie des quelques champions présents en région Occitanie.

Quelques chiffres pour expliquer ce succès : un taux de croissance annuel moyen d'environ 11 %, avec un chiffre d'affaires en croissance de 113,82 % sur la période 2017-2020. Par ailleurs, la société montalbanaise, seule entreprise pour la protection de la personne face aux risques gaz (détection de gaz, EPI Classe 3) représentée au classement 2021, a embauché 18 collaborateurs en 2020.

Rappelons que le palmarès des *Échos* rassemble les 500 entreprises françaises indépendantes (pas de filiale, ni de succursale) ayant eu le plus fort taux de croissance de leur chiffre d'affaires durant la période 2017-2020.



40%
DE RÉDUCTION!



OFFRE PACK



PIC (Protection Individuelle & Collective)
Le magazine de la Sécurité et de la Santé au Travail
Tous les 2 mois, retrouvez toutes les informations sur la santé et la sécurité dont vous avez besoin pour agir

- + E-NEWSLETTER**
Tous les 15 jours, recevez l'e-mail qui résume l'essentiel de l'actualité dans la prévention
- + LE GUIDE D'ACHAT ANNUEL**
Toute l'offre en équipements: l'outil indispensable pour bien acheter!
- + L'ANNUAIRE DE LA DISTRIBUTION**
Avec cet Annuaire, trouvez facilement et rapidement un distributeur en EPI dans votre région.
- + LE HORS-SÉRIE WORKWEAR**
Un Hors-Série WorkWear sur le vêtement de travail et d'image, les tendances, les innovations technologiques, ...
- + WWW.PIC-MAGAZINE.FR**
24h/24, 7j/7, votre accès illimité aux archives de votre magazine et aux services.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À PIC

PIC / TBS Blue - 6, rue d'Ouessant - 35760 St Grégoire. Tel : 01 76 41 05 88. Fax : 01 48 00 05 03. abopic@tpmedia.fr

Oui, je souhaite m'abonner à PIC pour 1 an (6 numéros): ~~98 € TTC au lieu de 156 €~~
Je règle : chèque > à l'ordre de PIC à réception de la facture

J'économise 58 €, soit + de 40 % de réduction !

Mes coordonnées :

NOM _____ SOCIÉTÉ _____

PRÉNOM _____

ADRESSE _____

CP _____

VILLE _____ E-MAIL: _____

Le tarif indiqué est valable jusqu'au 31/12/2022 (TVA : 2.10%) en France seulement. Pour l'étranger, nous consulter.
Conformément à la loi « Informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'éditeur.
TP Média : SARL au capital de 20.000 € - 488 819 137 RCS PARIS

Sommaire - éditio

NUMÉRO 133
MARS - AVRIL 2022

FOURNISSEURS

Actualités des fabricants & distributeurs **P. 03**

ACTUALITÉS HSE

LA LOI SANTÉ AU TRAVAIL DU 2 AOÛT 2021
Chronologie de sa mise en application **p. 14**

PROTECTION RESPIRATOIRE
Proflow 2 SC 160 Asbestos : 3M réagit **p. 16**

AT-MP Nouvelles tarifications et majorations **p. 17**

B TO B e-securitetravail.fr : la seule plateforme du secteur
de mise en relation entre acheteurs et vendeurs! **p. 17**

PREVENTION ArcelorMittal forme 800 salariés **p. 19**

SST De moins en moins de visites médicales **p. 20**

SST En finir avec les accidents graves **p. 20**

SST L'OPPBTP présente @Horizon 2025 **p. 22**

SALONS Security/Safety & Prevention Meetings
devient Protection and Prevention Meetings **p. 26**



ENTRETIEN

PIERRE MANCHINI,
président-directeur général du Groupe RG **P. 28**

DOSSIER

Les solutions logicielles et applis SST **P. 33**

ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Protégez la vue de vos collaborateurs! **P. 44**

PRÉVENTION DES RISQUES

Espaces confinés : des espaces viciés et vicieux **P. 50**

FOCUS

Gants thermiques **P. 56**

SOLUTIONS MÉTIERS

Conducteurs d'engins : la formation s'impose! **P. 58**

SOMMAIRE
MANAGEMENT **P. 65**

Une nouvelle ère pour la prévention



Comme d'autres métiers, la prévention des risques professionnels et la santé et sécurité au travail sont entrées dans une phase qui voit ses outils se digitaliser et se numériser. Longtemps, les préventeurs et autres professionnels de la SST devaient gérer une masse énorme de documents avec des outils désuets. Tâche éminemment chronophage qui contraignait le préventeur à passer une importante partie de son temps derrière son bureau à compiler données, documents, déclarations, statistiques... Au détriment de sa présence sur le terrain, au plus près des collectifs de travail.

Outre cet aspect, la digitalisation des outils au service de la prévention des risques permet – comme vous pourrez le constater à la lecture du grand dossier que nous y consacrons dans ce numéro – d'impliquer plus activement tous les managers dans la prévention des risques. Tout comme elle tend à faire du salarié un acteur actif de sa sécurité et de celle de ses collègues.



Christophe Lapaz cl@pic-magazine.fr



Magazine édité par TP Media - 20, rue des Petites Écuries 75010 Paris - Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78 - Fax : +33 (0)1 48 00 05 03 - info@pic-magazine.fr. Tous droits de reproduction, textes et illustrations, même partiels, sont soumis à l'accord préalable de la publication. Bimestriel de la Sécurité et de la Santé au Travail. Directeur de la publication : Vincent PERROTTE, E-mail : vp@pic-magazine.fr. Commission Paritaire : 0325 T 79570 - ISSN 1629-1603. ÉDITION / Direction de la rédaction : Christophe LAPAZ - Tél. : + 33 (0)6 27 37 29 22 - E-mail : cl@pic-magazine.fr. Chef de rubrique : Laurence Alemanni - Tél. : +33 (0) 6 49 05 83 73 - la@pic-magazine.fr. Maquette originale et réalisation : Éric MERKI - crédit photo couverture : T2S. Secrétariat de rédaction : Frédérique Guittou-Danieli. PUBLICITE : Jérôme PERROTTE - Tél. : + 33 (0)6 09 17 09 50 - E-mail : jp@pic-magazine.fr. Diffusion et Marketing : Hélène Duval (email : hd@tpmedia.fr) - Service abonnement : PIC - TBS Blue - Tél. : 01 76 41 05 88 - Email : abopic@tpmedia.fr - Abonnement 1 an France : 98 euros TTC / Étranger : 168 euros TTC. Impression : Corlet Imprimeur SA : ZI rue Maximilien-Vox 14110 Condé-sur-Noireau. Origine du papier : ARTIPRESS O MATT 65grs certifié PEFC - Provenance papier : Hagen (Allemagne) - % fibre recyclé : 0% - Origine de la fibre : PEFC ET FSC - Eutrophisation : Ptot 0.014 kg/T. Encart compris.

Soucieux de notre impact écologique, PIC utilise à partir de maintenant un nouvel emballage 100 % recyclable (papier et encre à l'eau).





Getty Images

LA LOI SANTÉ AU TRAVAIL DU 2 AOÛT 2021

Chronologie de sa mise en application

La loi du 2 août 2021 renforce la prévention au sein des entreprises, le suivi médical, les actions de prévention, la formation sécurité, et élargit les missions des SPST. Le calendrier de la mise en application des décrets échelonne l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Quelles sont les évolutions de missions santé-sécurité, pour les entreprises et les SPST ?

Côté services prévention santé travail (SPST), dès sa parution, la réforme met le cap de manière forte sur les actions de maintien en emploi (MEE), notamment par la mise en place d'une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle, coordonnée par le médecin du travail ou un membre de l'équipe pluridisciplinaire, en lien avec les acteurs privilégiés (Carsat, CPAM, médecine de soins, MDPH, Capemploi, organismes financeurs, etc.).

► **Applicable au 31 mars 2022:** les SST deviennent SPST, leurs missions s'élargissent et renforcent le rôle du médecin du travail dans la coordination des différentes actions de prévention. L'instauration de la visite de mi-carrière permet de faire un point avec le salarié tant sur la compatibilité du poste qu'il occupe avec

son état de santé, que sur le risque de désinsertion professionnelle, notamment par une sensibilisation sur la prévention des risques professionnels. L'évolution des missions des infirmiers en santé au travail, particulièrement en pratique avancée, sera précisée par décret. Le suivi des intérimaires est optimisé et les indépendants et chefs d'entreprise non-salariés peuvent s'affilier au SPST et bénéficier d'un suivi.

► **Attendus pour mai-juin 2022,** de nouveaux décrets détailleront l'enrichissement de l'offre socle, et chaque SPST peut désormais proposer une offre de services complémentaires. L'intégration d'auxiliaires médicaux (kinésithérapeute, orthophoniste, diététicien par exemple...) permet à l'équipe pluridisciplinaire de prévenir et d'accompagner de façon encore plus fine les différentes problématiques générées par des situations de travail. Une atten-

tion particulière est portée sur des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dont des sensibilisations en pratique sportive, des campagnes de vaccination et de dépistage et des actions de sensibilisation aux situations de handicap au travail (L. 1411-1-1 du Code de santé publique).

Ce qui concerne les entreprises

> À partir du 31 mars 2022, l'entreprise (employant au moins 250 salariés, art. L. 5213-6-1 du Code du travail) désigne un référent handicap qui accompagne les salariés en situation de handicap et peut être sollicité (sur demande du travailleur) lors du rendez-vous de liaison à l'initiative de l'employeur ou du salarié. Ce rendez-vous, organisé pendant un arrêt long, peut associer le SPST.

> **Au 1^{er} octobre 2022**, le passeport prévention tracera les formations (attestations, certificats et diplômes - Art. L. 4141-5).

> **Au 1^{er} juillet 2023** pour les entreprises de 150 salariés et plus : la conservation des versions successives du Duerp au moins quarante ans (c. trav. art. L. 4121-3-1 nouveau, V, A) se fait de façon dématérialisée sur un portail numérique. Ce Duerp alimente le programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail (entreprises de 50 salariés et plus) ou la définition d'actions de prévention et de protection (<50 salariés). À noter que cette loi santé comprend un volet formation sécurité concernant les élus du CSE : les référents « harcèlement sexuel » et les référents « santé-sécurité au travail ». Par ailleurs, des exigences nouvelles sont liées à la prévention, à l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), en tenant en compte le cas échéant des impacts du télétravail sur la santé et l'organisation du travail.

Mise en application progressive de la loi

Le calendrier ainsi établi permet une mise en application progressive de la loi, car des solutions technologiques informatiques de pratique, de partage et de stockage sont nécessaires à l'articulation des nouvelles organisations et procédures. Le MEE, par la prévention de la désinsertion professionnelle, conduit les SPST à un suivi du salarié dans sa globalité tout au long de sa carrière, et, oriente les employeurs vers un renforcement de leur politique de prévention des risques professionnels. ■

Les auteurs

> Nathalie Pilot, DAC prévention, consultante santé-sécurité au travail, IPRP.

> Docteur Marie-Paule Froustey, médecin du travail, prévention santé travail Landes, PSTLandes.

LES DATES À RETENIR

> **Applicables au 31 mars 2022** : les SST deviennent SPST.

> **Attendus pour mai-juin 2022** : les décrets qui préciseront l'offre de services des SPST.

> **Octobre 2022** : création d'un passeport de prévention e passeport est destiné à recenser les certifications acquises par les salariés lors des formations en santé. Il entrera en vigueur au plus tard le 1er octobre 2022.

> **A compter du 1er juillet 2023** pour les entreprises d'au moins 150 salariés, le DUERP et ses mises à jour devront être déposés sur un portail numérique, géré par les organisations patronales.



RISQUE ROUTIER

Moins d'accidents mortels en 2020

Selon les dernières statistiques disponibles, le nombre d'accidents de la route liés au travail aurait baissé de 12 % en 2020.

En 2020, 356 personnes sont mortes d'un accident de la route lié au travail. Une baisse de 12 % par rapport à 2019 qui s'expliquerait par les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19. En 2020, les accidents de la route liés au travail auraient ainsi représenté 31 % des accidents du travail mortels. Malgré cette baisse, le risque routier est toujours un risque majeur pour de nombreuses entreprises et organisations puisque, tous les ans, les accidents routiers liés au travail – qu'il s'agisse des accidents de trajets ou de mission – constituent malheureusement la première cause de mortalité due au travail : 406 en 2019 et 356 en 2020. À tel point que le risque routier professionnel est un des axes majeurs de travail du quatrième plan de santé au travail pour la période 2021-2025.

Selon les statistiques publiées par la direction générale du Travail, 49828 personnes ont été victimes d'un accident de la route lié au travail, dont 11656 d'un accident dans le cadre d'un déplacement professionnel (accident de mission). Chiffre en baisse de 18 % pour les accidents de mission et de 11 % pour les accidents de trajet entre le travail et le lieu de domicile.

Alors que faire pour lutter contre ce risque ?

> Organiser les déplacements : adapter l'organisation du travail, prévoir le temps nécessaire, etc.

> Organiser les communications en privilégiant, par exemple, les communications hors temps de conduite.

> Bien choisir et entretenir les véhicules.

> Former tous les acteurs de l'entreprise. ■



Photos d'illustration © Getty Images

PROTECTION RESPIRATOIRE Proflow 2 SC 160 Asbestos : 3M réagit

3M Scott, qui produit et commercialise les appareils de protection respiratoire Profflow 2 SC 160 Asbestos, a décidé de mettre à disposition – à titre gracieux – de ses utilisateurs des tubes indicateurs de débit d'air.

Les appareils de protection respiratoire concernés par cette campagne ont été commercialisés avant le 15 juillet 2020, date à partir de laquelle des tubes indicateurs de débit d'air ont été systématiquement fournis dans tous les kits Profflow Asbestos. Rappelons que le dispositif mis à disposition par 3M permet à chaque utilisateur de procéder, très simplement, à la vérification du débit minimum de surpression de l'unité de filtration.

- > Les commandes peuvent se faire, depuis le 20 décembre dernier, directement sur le site 3M : <https://engage.3m.com/>
- > Les tubes indicateurs seront livrés gracieusement par 3M.
- > Cette mise à disposition s'accompagne de la mise en ligne de tutoriels d'utilisation permettant la formation des professionnels (<https://engage.3m.com/>) et de la mise à disposition d'équipements et de supports de formation pour les organismes agréés en charge de la formation des travailleurs.

Petit rappel

Cette décision s'inscrit dans la continuité de l'avis rendu, le 28 octobre dernier, par la direction générale du Travail et du ministère du

Travail, demandant aux utilisateurs d'appareils de protection respiratoire Profflow 2 SC 160 Asbestos d'utiliser le tube indicateur de débit d'air avant chaque entrée en zone de travaux. Rappelons à ce sujet, que dans un article du 21 septembre 2021, le journal *Libération* était revenu sur la note interne de la DGT mettant en cause l'efficacité du masque Profflow Asbestos de 3M. Contacté par le magazine *PIC*, 3M expliquait que « le système Profflow Asbestos répond à la classification TM3 P, qui constitue le niveau le plus élevé de protection respiratoire pour les travailleurs exposés à de l'amiante, et ce quel que soit le débit ». Par ailleurs, l'entreprise souligne que le « système Profflow Asbestos a obtenu et a toujours conservé cette certification TM3 P depuis sa mise sur le marché » et qu'il « délivre un débit de 160 l/min lorsqu'il est testé conformément à la norme EN 12942 : 1998+A2 : 2008 ». 3M soulignait aussi que « toutes les analyses effectuées à ce jour ont montré que le produit est conforme à la réglementation française et à la norme EN 12942 : 1998+A2 : 2008 qui définissent le niveau de protection respiratoire requis d'un système à ventilation assistée lors de travaux sur l'amiante de niveau 2, ainsi que les méthodes de test à utiliser pour certifier ce système ». ■



AT-MP

Nouvelles tarifications et majorations

- > Un arrêté du 24 décembre 2021 fixe la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles pour l'année 2022. Le taux net moyen national de cotisation est de 2,23 %.
- > Un arrêté du 24 décembre 2021 fixe les majorations forfaitaires des taux de cotisation des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP) pour 2022 :
 - > majoration accidents de trajet : 0,17 % ;
 - > majoration charges générales : 58 % ;
 - > majoration compte spécial : 0,30 % ;
 - > majoration pénibilité : 0,02 %.

Arrêté tarification des risques : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044616004

Arrêté taux de cotisation : www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044572514 ■



B TO B

e-securitetravail.fr : la seule plateforme du secteur de mise en relation entre acheteurs et vendeurs !

La revue *PIC* fait évoluer son e-salon vers une plateforme de mise en relation spécialisée B to B en sécurité et la santé au travail et la prévention des risques. *e-securitetravail.fr* devient ainsi la première Marketplace du marché. Vous sélectionnez facilement et tranquillement, par thématiques, tous les fabricants et leurs produits. Vous accédez à la fiche technique des produits, aux vidéos de démonstration, à la documentation technique, aux photos, etc. Puis, vous contactez les fabricants directement pour une demande de devis ou pour simplement poser des questions. Facile ! Alors, retrouvez vite ce nouvel outil de sourcing et réalisez facilement et rapidement tous vos projets d'investissement !

> **Fabricants, si vous souhaitez être référencés, n'hésitez pas à nous contacter sur info@pic-magazine.fr.** ■



Getty Images

CSE/CSSCT Le responsable sécurité de l'entreprise est éligible au CSE

Dès lors qu'il intervient de façon ponctuelle lors des réunions relatives à la santé/sécurité et aux conditions de travail afin d'éclairer les membres du CSE, et qu'il dispose d'une voix seulement consultative, le responsable du service de sécurité est éligible au CSE.

Le « référent sécurité » ou encore « responsable sécurité » est désigné par l'employeur pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise (C. trav., art. L. 4644-1). Il peut également s'agir d'un agent en charge de la sécurité et des conditions de travail. Dans la mesure du possible, il s'agit d'un salarié de l'entreprise (déjà présent ou recruté pour cette mission). Le Code du travail ne pose aucune exigence de diplôme ou d'expérience professionnelle, mais l'employeur doit s'assurer de sa compétence, au travers de ses diplômes et/ou de son expérience professionnelle (Circ. DGT n° 13, 9 nov. 2012). À défaut de ressources internes, l'employeur peut désigner un intervenant extérieur. Dans tous les cas, responsable interne ou extérieur, le CSE est consulté sur la personne désignée (C. trav., art. R. 4644-1). La question à laquelle répond la Cour de cassation dans cet arrêt du 19 janvier 2022 est celle de l'éligibilité de ce responsable sécurité au CSE, dès lors, bien sûr, qu'il s'agit d'un salarié de l'entreprise.

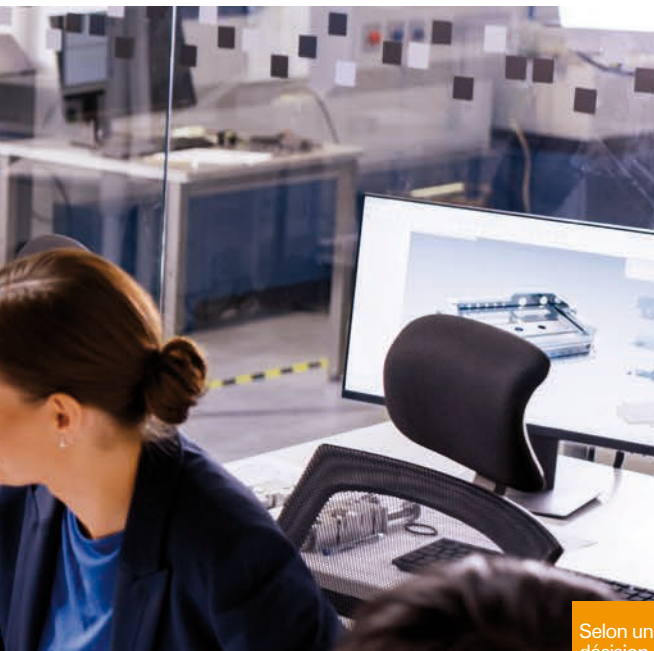
Une responsable sécurité candidate aux élections du CSE

Dans cette affaire, une salariée, responsable sécurité de l'établissement, est candidate aux élections du CSE. Un syndicat demande l'annulation de sa candidature puis de son élection au motif que la salariée représentait effectivement l'employeur devant

les institutions représentatives du personnel au titre de sa mission. Le syndicat avance également qu'un salarié ne peut siéger dans le même CSE en plusieurs qualités dès lors qu'il ne peut exercer des fonctions délibératives en qualité d'élu, et consultatives en une autre qualité. Rappelons en effet que le responsable sécurité (ou l'agent en charge de la sécurité et des conditions de travail) assiste aux réunions du CSE avec voix consultative, d'une part sur les points de l'ordre du jour en rapport avec la santé et la sécurité aux réunions portant en tout ou partie sur les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail (au moins quatre réunions par an), et d'autre part à la réunion organisée à la suite d'un accident ou d'un événement grave, aux réunions extraordinaires dans le domaine de la santé, sécurité et des conditions de travail, et aux réunions de la CSSCT le cas échéant (C. trav., art. L. 2314-3).

Le responsable sécurité éligible au CSE

Mais la Cour de cassation n'est pas d'accord. Elle rappelle que selon sa jurisprudence constante, « ne peuvent exercer un mandat de représentation les salariés qui, soit disposent d'une délégation écrite particulière d'autorité leur permettant d'être assimilés au chef d'entreprise, soit représentent effectivement l'employeur devant les institutions représentatives du personnel ou exercent au niveau de l'entreprise à l'égard des représentants du personnel les obligations relevant exclusivement du chef



Selon une récente décision de la Cour de cassation, le responsable de sécurité est éligible au comité social et économique.

d'entreprise ». Puis la Cour explique que « dès lors qu'ils interviennent de façon ponctuelle lors des seules réunions visées à l'article L. 2314-3 du Code du travail en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail afin d'éclairer les membres du comité social et économique et disposent d'une voix seulement consultative, le responsable du service de sécurité et conditions de travail, ainsi que l'agent chargé de la sécurité et des conditions de travail, ne représentent pas l'employeur devant les institutions représentatives du personnel ».

Et d'en conclure qu'il « en résulte qu'ils sont éligibles au comité social et économique ». Ainsi, « après avoir relevé que la salariée ne disposait pas d'une délégation de pouvoirs de l'employeur », le tribunal judiciaire a rejeté la demande d'annulation de sa candidature à l'élection des membres du CSE à bon droit.

Source : Éditions législatives. Séverine Baudouin, Dictionnaire permanent social. ■

Remarque

Attention, si ses fonctions de responsable sécurité n'excluent pas en soi le salarié de l'éligibilité au CSE, il devient inéligible s'il dispose d'une telle délégation de pouvoirs de l'employeur, ou s'il représente effectivement l'employeur devant les IRP, par exemple s'il préside les réunions de la CSSCT, ce qui n'était pas le cas dans cette affaire. ■

PRÉVENTION

ArcelorMittal forme 800 salariés

Sur son site de Fos-sur-Mer, ArcelorMittal a mené, pendant plusieurs mois, un vaste programme de formation, notamment sur la sécurité.

Grâce au dispositif FNE-Formation, et via une convention signée avec le préfet de la région, le programme mis en place, dès juin 2020, a permis de dispenser 23000 heures de formation à 800 des 2500 salariés du site jusqu'à septembre 2021. À cette occasion, près de 60 modules de formation ont été animés par 50 experts de l'usine, préalablement formés et accompagnés par l'AFPI (UIMM Formation). Un des sujets majeurs de ces formations était évidemment la sécurité au travail.

Sujet sur lequel ArcelorMittal est actif. Ainsi, au sein son programme de prévention, la formation joue un rôle capital et représente plus de 50 % du budget de formation du groupe. Un tronc commun de formation donne à tous les salariés la connaissance des règles et des outils pour développer la vigilance pour soi et pour les autres. La formation Take Care, de 20 jours par salarié, a été intégrée au dispositif FNE-Formation. Elle est assurée par des spécialistes du site, ayant le profil de managers de terrain, en capacité d'illustrer chaque règle avec des situations connues des stagiaires. ■



SST

De moins en moins de visites médicales

Selon une récente étude, les visites médicales, étape incontournable du suivi des salariés, seraient en forte baisse. Et même pour les salariés exposés à des risques spécifiques.

En effet, à en croire les chiffres du document de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques), en quelques années, le nombre de visites médicales a connu une forte baisse. Ainsi, si en 2005, 70 % des salariés avaient pu profiter d'une visite dans les douze derniers mois avec un médecin du travail ou un infirmier, ils n'étaient plus que 51 % en 2013, et, pire encore, seulement 39 % en 2019 !

Par ailleurs, comme le souligne le document de la Dares, « dans le secteur privé, les ouvriers sont les plus nombreux à avoir bénéficié d'une visite par un médecin du travail ou un infirmier au cours des deux dernières années. C'est le cas de 78 % d'entre eux en 2019, contre 63 % des employés, 73 % des cadres et 74 % des professions intermédiaires. Cependant, toutes les catégories socioprofessionnelles de salariés sont concernées de manière similaire par l'espacement des visites entre 2005 et 2019 ». Autre constat : « La diminution de la fréquence des visites est similaire pour les salariés exposés aux contraintes physiques. Seule exception, les salariés qui travaillent régulièrement de nuit connaissent un plus faible espacement des visites. » Ces données sont à rapprocher d'un récent amendement adopté par l'Assemblée nationale. Et qui ne fait pas l'unanimité. En effet, comme le souligne la CFE-CGC dans un communiqué, cet amendement prévoit « le report des "visites médicales du travail" en charge des services de prévention et de santé au travail (SPST) au profit de la vaccination ». Et ce n'est pas nouveau puisque par deux fois déjà, en décembre 2020 puis février 2021, des ordonnances avaient permis la reprogrammation des dites visites médicales. Dans son communiqué, la CFE-CGC s'inquiète des conséquences d'une telle décision. D'autant plus que la santé des salariés s'est dégradée au cours de la crise sanitaire. Notamment en matière de RPS avec, souligne le syndicat, « une augmentation significative des maladies psychiques ». Et ce, « sans compter les autres pathologies dues aux mauvaises conditions de travail en situation de continuité de travail à domicile ». À suivre... ■



Getty Images



Getty Images

SST

En finir avec les accidents graves

La feuille de route « santé au travail » du gouvernement donne les priorités des pouvoirs publics en matière de prévention des risques pour les quatre prochaines années, dans le cadre du quatrième plan santé au travail (PST4). Avec un objectif clair : renforcer la prévention des accidents du travail, et plus spécialement ceux liés aux risques de chutes et au risque routier. La feuille de route insiste sur la prévention renforcée des accidents du travail graves et mortels, notamment en direction des publics les plus touchés que sont les jeunes, les travailleurs intérimaires et les travailleurs détachés.

Les pouvoirs publics veulent donc faire de la lutte contre les chutes de hauteur et de plain-pied, et du risque routier, un des axes majeurs de la prévention dans les années qui viennent.

Par exemple, pour ce dernier, il est prévu de renforcer tout ce qui devrait permettre de mieux connaître ce risque, en collaboration avec les organisations et branches professionnelles, afin d'identifier les catégories les plus exposées dans le but de cibler des actions de prévention. ■



La liste publiée par l'INRS prend en compte les derniers textes parus : décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021.

RISQUE CHIMIQUE

L'INRS publie la liste des VLEP françaises

L'INRS met à votre disposition la liste des valeurs limites réglementaires (contraignantes ou indicatives) et non réglementaires établies pour des substances chimiques (gaz, poussières, aérosols, etc.). Les valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) sont exprimées sous forme de concentrations dans l'air d'une substance chimique pour un temps d'exposition déterminé. En dessous de ces concentrations, le risque théorique d'altération de la santé est considéré comme négligeable. Cette liste est proposée sous forme d'un fichier Excel. Pour chaque substance listée : désignation de la substance, numéro CAS, VLEP 8h (en ppm ou en mg/m³), VLEP CT (en ppm ou en mg/m³), renvoi à un tableau de maladie professionnelle ou à une fiche toxicologique de l'INRS, année de mise à jour. Cette liste prend en compte les derniers textes parus (décret 2021-1849 du 28 décembre 2021, décret 2021-1763 du 23 décembre 2021 et arrêté du 9 décembre 2021).

> Pour consulter la liste : www.inrs.fr/media.html?refINRS=outil65

> Pour plus d'information sur les VLEP, voir l'aide-mémoire technique ED 6443. ■

SST

Mise en place du CSE: retard à l'allumage

Selon une étude publiée par la Dares fin 2021, sur la mise en place du comité social et économique (CSE), en remplacement des comités d'entreprise (CE), comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et des délégués du personnel (DP), il semblerait que la création du CSE dans les entreprises soit loin d'être générale. En effet, à la lecture des données publiées et portant sur l'année 2019, seules 30 % des entreprises – ce qui représente 65 % des salariés – s'étaient dotées d'un CSE. Par ailleurs, les instances devant être remplacées par ledit comité social et économique étaient encore présentes dans 11 % des entreprises.

Autre constat : ce sont les entreprises qui emploient le plus de salariés (plus de 500) qui en disposent, dans une très forte proportion (84 %).

> Pour consulter l'étude : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-instances-de-representation-des-salaries-en-2019>. ■





PROTECTION INDIVIDUELLE

PANTALON DE TRAVAIL

HAVEP ATTITUDE



UNE COUPE UNIQUE

Jambes préformées

Grand nombre de poches et touches réfléchissantes

Tissu stretch respirant au niveau des creux de genou

IMPORTÉ EN FRANCE PAR :

DISTRISAFE

IMPORTATEUR DE SOLUTIONS EPI

3 rue Jules Verne / 33185 Le Haillan / 05 64 31 20 13
www.distrisafe.fr / info@distrisafe.fr

PIC - www.pic-magazine.fr

Mars / Avril 2022 - 21



Getty Images

Avec ce plan, l'OPPBTB veut, entre autres, participer à la réflexion en matière d'ingénierie afin d'intégrer la prévention et les conditions de travail très en amont des chantiers.

SST L'OPPBTB présente @Horizon 2025

@Horizon 2025 fixe les ambitions et les orientations de l'OPPBTB jusqu'en 2026, afin d'accompagner les entreprises dans leur démarche en matière de prévention des risques.

Horizon 2025 est le nouveau plan stratégique de l'OPPBTB afin d'accompagner, jusqu'en 2026, les entreprises en matière de prévention. Construit en cohérence et complémentarité avec le plan santé au travail 4, ce plan est structuré en cinq priorités stratégiques : lutter contre les accidents du travail graves et mortels ; renforcer la prévention primaire au travail et la culture de prévention, structurer, développer la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention de l'usure, le maintien dans l'emploi et accompagner les salariés et les entreprises concernées ; adapter la politique de santé au travail aux défis d'aujourd'hui et de demain ; consolider le pilotage et la gouvernance de la prévention des risques professionnels et de la santé au travail. Et ce, afin de répondre aux trois enjeux fondamentaux de la prévention dans le BTP, retenus lors du plan Horizon 2020 : poursuivre la mobilisation des entreprises et de leurs salariés, faire baisser les accidents graves et mortels, relever le défi des conditions de travail et de leur amélioration.

Ingénierie et nouvelles technologies

Parmi les axes stratégiques du plan, l'OPPBTB veut participer à la réflexion en matière d'ingénierie afin d'intégrer la prévention et les conditions de travail très en amont des chantiers. L'organisme, par exemple, procèdera à des expérimentations autour des nouvelles technologies permettant de révolutionner les tâches de construction et la conduite des chantiers : les exosquelettes, les EPI connectés, les bracelets électroniques pour la prévention des effets caniculaires. Il souhaite également expérimenter certaines technologies comme la reconnaissance d'images appliquée à la détection de heurts engin-piéton avec commande d'arrêt machine, et dans le domaine de la data pour la caractérisation du niveau de risque d'un chantier.

Autre axe de travail : définir des règles de l'art pour les interventions exposant à différents risques chimiques, sur le modèle de celles définies pour l'amiante, et simplifier le contrôle des valeurs limite d'exposition professionnelle.



TRAVAIL EN HAUTEUR

Nouveau centre de formation Kratos Safety

Travailler en hauteur induit un risque grave. Et de nombreux secteurs sont concernés. Pour aider toutes les entreprises concernées à le maîtriser, Kratos Safety Training Center (KSTC) est la nouvelle structure entièrement dédiée à la formation à l'utilisation des EPI de Kratos Safety. Ce nouveau centre, de plus de 300 m², permet aux stagiaires de suivre des dizaines de formations diplômantes professionnelles théoriques et pratiques sur les différents thèmes suivants :

- > Initiation aux travaux en hauteur.
 - > Habilitation à l'inspection périodique (personne compétente).
 - > Habilitation à maintenance des EPI.
 - > Utilisation des EPI en travaux sur toiture.
 - > Utilisation des EPI en espaces confinés.
 - > Utilisations des EPI.
 - > Formation à l'installation des systèmes verticaux ; etc.
- Pour en savoir plus : info@kratossafety.com. ■

Formation des jeunes

Pour induire des changements en matière de prévention, la formation des jeunes est évidemment incontournable. C'est pourquoi l'OPPBTB va faire de la formation des plus jeunes un axe stratégique afin de leur permettre d'acquérir les compétences indispensables en prévention des risques professionnels dès l'entrée dans la vie active et tout au long du parcours professionnel.

Quelques exemples d'actions :


- > S'appuyer sur les modules de formation à distance, les « serious games », la réalité virtuelle ou les « escape games » pour former une majorité d'étudiants de tous niveaux aux enjeux de prévention des risques.
- > Construire une offre pédagogique de prévention à destination des stagiaires en formation pour devenir de futurs dirigeants, créateurs et repreneurs d'entreprise.
- > Poursuivre l'action de l'organisme en soutien du Passeport sécurité intérim mis en œuvre par Entreprises générales de France et l'OPPBTB (Pasi) pour la formation des intérimaires, tant en promotion du dispositif qu'en aide à sa mise en œuvre. ■

CITATION

> Paul Duphil, secrétaire général de l'OPPBTB




« Il faut renforcer la résilience du BTP et sa capacité à s'adapter rapidement aux changements à venir. En tant que partenaire, l'OPPBTB doit accompagner les entreprises face à ce futur complexe qui s'annonce, porteur d'opportunités autant que de bouleversements, et contribuer ainsi à une performance prévention en progression constante. » ■



SKATE MID


TECHNIQUES ET LÉGÈRES

Doublure intérieure Air Mesh
Tissu AP Zero next
Embout résistant FLYcap



yes, it's **LOTTO**

IMPORTÉ EN FRANCE PAR :



IMPORTATEUR DE SOLUTIONS EPI

3 rue Jules Verne / 33185 Le Haillan / 05 64 31 20 13
www.distrisafe.fr / info@distrisafe.fr



DreamAway

Faute de formation des Français, le taux de survie en cas d'arrêt cardiaque n'est que de 5 % en France, contre 40 % en Norvège.

SST

La réalité virtuelle pour former aux gestes qui sauvent

Depuis juillet 2020, les entreprises doivent faire de leurs salariés « des citoyens sauveteurs ». Pour cela, une formation aux gestes qui sauvent – dont le massage cardiaque – s'impose. DreamAway met la réalité virtuelle au service de la pédagogie.

Depuis la loi du 3 juillet 2020 visant à créer le statut de citoyen sauveteur, et lutter contre l'arrêt cardiaque (décret d'application publié en avril 2021), toutes les entreprises doivent proposer à leurs salariés – avant leur départ à la retraite – une sensibilisation aux gestes qui sauvent. Afin de faire de chacun le premier maillon de la chaîne de secours. Ce qui suppose donc que les salariés soient formés. L'entreprise lyonnaise DreamAway, créée en 2018, propose aux employeurs, via sa marque VR4Skills, de former leurs salariés aux gestes qui sauvent grâce à la RV. Un outil qui plonge l'apprenant dans une immersion au plus près du réel. « La réalité virtuelle permet d'apprendre plus rapidement les bons gestes et réflexes à adopter si un collègue ou un simple passant se retrouve en situation de détresse cardiaque, explique Bastien de Breuvand. Grâce à la réalité virtuelle, nous apprenons aux stagiaires à pratiquer efficacement un massage cardiaque, en attendant l'arrivée des secours. Cet outil permet de "dédramatiser" des situations qui peuvent être particulièrement stressantes. La RV est un formidable outil qui donne le sentiment de vivre les choses, mobilisant ainsi des zones du cerveau qui favorisent la mémorisation. »

Cette formation RV éditée par « D'un seul geste » et proposée par VR4Skills (marque de DreamAway dédiée à la formation) dure une heure (40 minutes d'immersion avec le casque réalité virtuelle et 20 minutes d'échanges avec le formateur habilité). Chaque formateur accueille deux personnes par heure. « Mais, notre offre ne se limite pas à la formation des salariés. Nous proposons également aux entreprises un module de post-learning avec des contenus envoyés aux personnes qui ont suivi la formation, afin d'approfondir et d'ancrer les savoir dans la durée », conclut Bastien de Breuvand. ■

CITATION

> Bastien de Breuvand, cofondateur de DreamAway/VR4Skills



« En France, nous sommes très en retard en ce qui concerne la formation aux gestes qui sauvent. Seuls 20 % de nos concitoyens y sont formés contre 95 % en Norvège, par exemple. » ■

TRAVAIL EN HAUTEUR

Naissance de France Travaux sur cordes

Cette nouvelle entité, dédiée à la filière cordiste française est le fruit de la fusion du Syndicat français des entreprises de travail en hauteur (Sfeth) et de Développement et promotion des métiers sur cordes (DPMC).

Regroupant les entreprises appartenant aux secteurs des travaux publics ou du bâtiment qui ont pour activité principale ou secondaire les travaux sur cordes, France Travaux sur cordes s'est donné pour mission le lobbying auprès des institutions, le développement de la formation des salariés, la délivrance des agréments des centres de formation, le déploiement de la certification des entreprises. Ainsi, France Travaux sur cordes collabore déjà activement à l'élaboration du référentiel de certification d'entreprise Qualibat 1452. Cette entité veut également définir et promouvoir les exigences techniques et sécuritaires du métier pour les cordistes et les entreprises qui les emploient.

Garant de la fiabilité des entreprises

Lors de l'annonce de la création de France Travaux sur cordes, Jacques Bordignon, son président, a déclaré: « Nous sommes ravis de pouvoir joindre les forces de deux entités qui ont toujours servi les intérêts, la sécurité et la promotion des travaux sur cordes. [...] En tant que syndicat professionnel, nous devons être

un garant de la fiabilité des entreprises qui ont pour activité principale ou secondaire les travaux d'accès difficile sur cordes, et permettre à tous d'exercer ce métier passionnant dans les meilleures conditions de sécurité possibles. »

> À noter : France Travaux sur Cordes assurera également la promotion et l'organisation des championnats de France des cordistes qui se tiendront les 19 et 20 mai 2022 à Lyon – La Sucrière Confluence. ■

CITATION

**> Jacques Bordignon,
président de France Travaux sur cordes**



« Le métier de cordiste est un métier d'équipe, qui ne s'improvise pas, au sein duquel l'hyper-professionnalisation est primordiale. » ■

Les travaux sur cordes : un métier passionnant mais à haut risque qui nécessite d'être parfaitement encadré afin d'exercer dans les meilleures conditions possibles de sécurité.



Getty Images

SALONS

Security/Safety & Prevention Meetings devient Protection and Prevention Meetings



Après six éditions, les organisateurs du salon ont décidé de repositionner Security/Safety & Prevention Meetings et de le faire évoluer en Protection and Prevention Meetings pour sa septième édition. Face aux nombreux salons « traditionnels » existants, les organisateurs expliquent, dans

un communiqué, qu'ils ont décidé « de recentrer l'événement sur l'innovation pure en proposant un environnement où 100 % des exposants seront porteurs de solutions, produits et services innovants. Nos différentes enquêtes ont démontré que le format « meetings », basé sur du One to One, favorise très largement le développement des entreprises ayant une solution innovante aboutie. Security/Safety & Prevention Meetings devient donc Protection and Prevention Meetings.

> Protection and Prevention Meetings

Du 22 au 24 mars 2022 – Cannes

www.protection-and-prevention-meetings.com/

Salons et rendez-vous professionnels

MARS 2022

SECOURS EXPO

DU 10 AU 12 MARS 2022 – PARIS – www.secours-expo.com

SECURITY/SAFETY PREVENTION MEETINGS

DU 22 AU 24 MARS 2022 – CANNES – www.security-and-safety-meetings.com/

AVRIL 2022

FORUM DE LA SOFHYT

DU 5 AU 6 AVRIL – PARIS – www.sofhyt.fr/

MAI 2022

PRÉVENTICA NANTES

DU 17 AU 19 MAI 2022 – NANTES – www.preventica.com

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CORDISTES

DU 19 AU 20 MAI 2022 – LYON – www.championnat-cordistes.com/

JUIN 2022

CONGRÈS DE SANTÉ ET MÉDECINE AU TRAVAIL

DU 14 AU 17 JUIN – STRASBOURG – www.medecine-sante-travail.com/

JUILLET 2022

CONGRÈS DE LA SELF

DU 6 AU 8 JUILLET 2022 – GENÈVE – <https://ergonomie-self.org/>

SEPTEMBRE 2022

PRÉVENTICA LYON

DU 27 AU 29 SEPTEMBRE 2022 – www.preventica.com

NOVEMBRE 2022

EXPOPROTECTION

DU 15 AU 17 NOVEMBRE 2022 – PARIS – PORTE DE VERSAILLES
www.expoprotection.com/fr-fr.html

CARNET

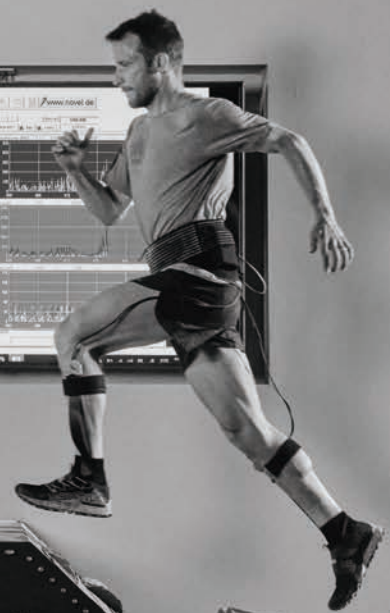
SOPHIE GIORDANO ASCOM



Sophie Giordano a été nommée directrice commerciale chez Ascom France & Spain. Elle a pour rôle

d'accompagner les objectifs de très forte croissance du groupe en France, en Espagne et au Portugal sur les trois prochaines années.

Titulaire d'un Executive MBA de HEC Paris, Sophie Giordano a vingt-cinq ans d'expérience dans le secteur des télécommunications, avec des postes de direction de développement commercial au sein de grandes entreprises comme Alcatel-Lucent, RFS et Nokia. Dotée d'une large expérience internationale, elle a notamment occupé ces postes en France et dans des pays d'Europe du Sud et d'Amérique du Sud. Ascom prévoit, sur l'année 2022, dix nouveaux recrutements de commerciaux en France et sur la région Iberia qui auront pour objectif de renforcer l'équipe de Sophie Giordano et accompagner la croissance du groupe.

BOA®**DIALED IN.
PRECISION FIT.**

REDÉFINIR L'AVENIR DU MAINTIEN DANS LE WORKWEAR.

**TRÈS PEU DE RECHERCHES ONT ÉTÉ
MENÉES POUR COMPRENDRE COMMENT
L'AJUSTEMENT DE LA CHAUSSURE
AFFECTE LES PERFORMANCES,
AUJOURD'HUI C'EST CHOSE FAITE**

DANIEL FEENEY, Docteur et Ingénieur en Recherche
Biomécanique et responsable du BOA Performance Fit Lab

FAIRE PROGRESSER LES PERFORMANCES HUMAINES GRÂCE AU MAINTIEN

Dans son laboratoire de pointe appelé le Performance Fit Lab, Boa Technology Inc. mène des études scientifiques indépendantes ayant pour objectif de mesurer l'impact biomécanique des solutions de fermeture et d'ajustement. Ainsi, de nouvelles configurations sont conçues grâce au BOA® Fit System. BOA collabore étroitement avec ses partenaires, les plus grandes marques leaders internationales de différents secteurs d'activités, pour révolutionner la construction même de la chaussure, afin d'améliorer le maintien, les performances, la santé et la sécurité de l'utilisateur.

LES TROIS ÉLÉMENTS PRINCIPAUX PERMETTENT DES POSSIBILITÉS INFINIES



disque micro-ajustable



lacets légers
ultra-résistants



guides pour lacets
à faible friction



MAINTIEN SUR MESURE

Ajustement précis
par micro-réglage.

VERROUILLAGE

Un ajustement
fiable pour renforcer
la stabilité et le
contrôle.

CONFIANCE ET SÉCURITÉ

Conçu et fabriqué
pour être performant
dans toutes les
conditions, même
les plus difficiles.

* Maintien performant, scientifiquement prouvé

PerformFit™ Wrap POWERED BY THE BOA® FIT SYSTEM™

UNE AVANCÉE MAJEURE POUR LA FIABILITÉ DU MAINTIEN DANS LA CHAUSSURE

Le „BOA PerformFit Wrap“ est la dernière innovation dont les performances sont scientifiquement prouvées par le Performance Fit Lab de BOA. Elle montre ce qui est possible de faire quand on aborde différemment la construction de la tige. Celle-ci est composée de panneaux indépendants équipés du BOA® Fit System pour envelopper le pied avec précision, en évitant les points de pression et améliorant la connexion avec la semelle. Cet effet de verrouillage du pied vise à améliorer la tenue du talon et le maintien en général pour une plus grande stabilité et un meilleur contrôle lors des tâches exigeantes, tout en permettant une liberté au niveau des orteils pour une circulation sanguine optimisée réduisant ainsi la fatigue.

entretien

PIERRE MANCHINI,
président-directeur général du Groupe RG

« La sécurisation de nos chaînes d'approvisionnements est devenue un enjeu majeur. »



Après avoir connu de longues années de croissance, le marché de la distribution a dû faire face, comme d'autres, à une crise inédite. La pandémie a induit chez de nombreux distributeurs une remise à plat de leur stratégie et de leur métier. Pour PIC, Pierre Manchini, président-directeur général du Groupe RG, dresse le bilan d'un marché en plein bouleversement et des défis qu'il doit affronter.

Que représente le monde de la distribution d'EPI et de vêtements de travail en France? Par ailleurs, peut-on estimer les conséquences de la crise sanitaire sur la bonne santé du secteur?

Le marché des EPI en France est estimé au minimum à 1,5 milliard d'euros, vêtements de travail inclus. C'est essentiellement un marché de distribution concentré sur quelques leaders nationaux qui détiennent plus de 50 % du marché. Le marché français compte également de nombreux réseaux d'indépendants (quincailliers, négociants de matériaux, loueurs, pure-player, fourniture industrielle, etc.) et autres grands distributeurs B to C. Le marché connaît effectivement une croissance régulière avec des anomalies comme 2009 et 2020. Ces années sont marquées par des ventes de produits Covid importantes (masques, gants jetables) qui masquent la baisse des EPI. Dans un contexte difficile, sur fond de crise sanitaire, RG a fait preuve d'une forte résilience en réalisant une croissance exceptionnelle de ses ventes et en confortant sa place de leader de la distribution spécialisée des EPI en France.

Quelles sont les raisons de la bonne santé du monde de la distribution? La conjonction de facteurs comme les normes, la stratégie RSE

PIERRE MANCHINI,

des entreprises, les exigences sécurité... favorise-t-elle l'achat d'EPI plutôt haut de gamme?

De façon générale, nous constatons que le marché progresse et évolue vers des produits plus qualitatifs ou plus écocompatibles. Les nouvelles générations privilégient le confort et la sécurité. Les réticences au port des EPI diminuent avec des équipements plus qualitatifs et moins contraignants. Le rapport qualité/prix est toujours une condition d'achat importante surtout chez les grands comptes. Mais beaucoup de nouveaux critères se sont progressivement imposés comme l'écoconception, la gestion de fin de vie des produits, la disponibilité et la rapidité de livraison, la traçabilité, le conseil et la formation mais aussi la présence sur tous les sites parfois dans toute l'Europe. C'est pourquoi, notre groupe intègre l'ensemble de ces demandes dans sa stratégie pour faire évoluer son organisation et son offre commerciale avec des solutions nouvelles et des produits à impacts positifs. L'innovation fait partie de nos atouts. En lançant le système de notation RGreen Concept par exemple, nous avons été les premiers à apporter une réponse concrète à l'exigence de transparence de nos clients. Plus récemment, nous avons lancé notre plateforme e-learning avec RG Academy qui vise à sensibiliser aux risques et au port des EPI.

Pour en revenir à la crise sanitaire, en quoi a-t-elle modifié le métier et le rôle du distributeur?

Le distributeur est devenu « le » partenaire de la sécurité. Il est aujourd'hui un maillon « clé » des plans de prévention des entreprises. Au plus fort de la crise sanitaire, il a fallu répondre aux situations d'urgence quel qu'en soit le coût et s'adapter à un contexte inédit. Le télétravail a grandement changé nos façons de faire. Groupe RG a, par exemple, déployé de nouveaux moyens de communication pour rencontrer ses clients et ses fournisseurs virtuellement. Nous avons intensifié notre communication, organisé des webinaires et davantage mis à profit les visioconférences. La demande d'informations à distance plus importante nous a également amenés à travailler nos bases de données et à développer de nouveaux outils digitaux. La crise, créée par la Covid, a aussi révélé plusieurs grands risques comme la concentration de la fabrication – surtout en Asie – et les problèmes liés aux transports lointains (prix, délais, pénuries). Il faut travailler notre sourcing pour trouver de nouveaux lieux de production et de nouveaux producteurs. La sécurisation des chaînes

d'approvisionnements est devenue un enjeu majeur qui revêt la même importance que d'insuffler une dynamique nouvelle.

Les distributeurs, indépendants ou membres d'un réseau, sont des acteurs majeurs du monde des EPI. Quelles sont leurs plus-values dans la relation entre les fabricants et les utilisateurs?

Le distributeur achète au mieux et aux meilleurs. Il stocke, informe, conseille et livre sur site un ensemble de produits qui répondent à différents besoins de protection. L'utilisateur souhaite avoir accès à une expertise et à une offre globale en EPI. RG est le distributeur allié des fabricants qui sont plus ou moins mono produits. En construisant une offre globale d'expert, Groupe RG met en avant l'innovation et les qualités de ses fournisseurs partenaires.

La VAD est devenue monnaie courante sous l'influence de géants généralistes qui veulent se développer sur le marché des EPI. Comment vous adaptez-vous à cette concurrence?

Pour commencer, RG propose depuis très longtemps la vente à distance à ses clients. Des solutions digitales sur mesure ont été régulièrement développées depuis vingt ans pour améliorer la relation client et sa satisfaction. Ensuite, dans les EPI, il est important de rappeler que la réglementation est complexe et le choix de l'EPI l'est également. Quel que soit le segment de clientèle, l'EPI est un métier d'expert qui demande conseil et prescription parce qu'ils sont portés par des femmes et des hommes pour les protéger de risques au travail parfois irréversibles. La protection est individuelle mais le risque l'est aussi. Il faut donc une très bonne connaissance des postes de travail, des risques et des solutions disponibles pour proposer le bon équipement au bon poste. Même si la responsabilité engagée est celle du chef d'entreprise, la prescription d'un expert de l'EPI est indispensable pour sécuriser les collaborateurs et l'entreprise. RG a une maîtrise totale des produits (sourcing, technologie, spécificités, etc.). Le groupe travaille actuellement sur la refonte de ses sites internet. Notre nouvelle solution digitale d'aide au choix des EPI s'appuiera sur notre expertise et sur les moyens d'intelligence artificielle. Cette démarche n'est pas, et ne peut pas être, uniquement commerciale. Elle s'adosse à une expertise EPI qui, seule, permet de proposer et valider des choix de produits adaptés aux risques et conformes à la législation. Nous

bio express

1989

Entrée dans le Groupe RG.

2000

Directeur filiale Cébenole/Gerin.

2012

Directeur des opérations RG France/Europe.

2016

Président-directeur général Groupe RG.



« Il faut travailler notre sourcing pour trouver de nouveaux lieux de production et de nouveaux producteurs. »

entretien

PIERRE MANCHINI,
président-directeur général du Groupe RG



allons progressivement étendre à tous nos clients et au marché une approche de vente multicanale. Le nouveau site groupe-rg.com a été réfléchi pour apporter une vraie plus-value par l'expertise avec une vision globale de la protection. Unique pour l'ensemble du groupe, nous voulons capitaliser sur notre connaissance des EPI et sur notre force de spécialiste quel que soit le canal utilisé.

Le numérique, la digitalisation, l'omnicanalité sont parmi les grands défis que doivent affronter les distributeurs. En quoi sont-ils incontournables? Et surtout, quelle peut être encore la légitimité pour de la boutique « en dur »?

Le numérique est incontournable. L'évolution mondiale du commerce est homogène. Quel que soit le continent, les produits ou le type de clientèle, la digitalisation et le numérique s'étendent plus ou moins vite. Tous les acheteurs professionnels sont aussi des particuliers qui utilisent ces outils au quotidien. Amazon, Cdiscount, la Fnac, Darty... mais aussi d'autres acteurs habituent les clients à ces outils. Le niveau de qualité atteint par certains (contenu, avis clients, etc.) devient une exigence du consommateur y compris professionnel. Le fabricant doit nous fournir plus d'informations et de documents (photos, fiches techniques, documents) que nous mettons à disposition de l'utilisateur au travers de nos différentes solutions digitales. Dans le concept omnicanal, il existe une grande complémentarité entre la boutique « en dur » et le Net. Le click and collect en est un des grands résultats. Le client aime toujours voir, toucher, essayer. Les systèmes deviennent plus complémentaires que concurrents. La complémentarité des réseaux EPI Center et RG sont un vrai atout pour demain dans un système de vente qui va se généraliser.

Quelles pourraient être les principales évolutions de votre métier dans les années qui viennent?

Sans doute, être plus impliqué dans l'aide au choix, être disponible sur le terrain du quotidien avec des applications mobiles. Mais aussi savoir livrer encore plus vite et mettre à disposition à plus grande échelle des distributeurs automatiques et des nouveaux services sur les EPI de catégorie 3.

La distribution en France abrite quelques fleurons très présents à l'international. Quelles sont les forces et les faiblesses des distributeurs français dans le monde de la distribution en Europe?

« Le marché progresse et évolue vers des produits plus qualitatifs ou plus éco-compatibles. »

La France est un pays de tradition des EPI avec des fabricants qui ont fait l'histoire des EPI au niveau européen, voire mondial. Les grands distributeurs français sont présents dans de nombreux pays ou font partie de groupes mondiaux. Le marché des EPI en France, très centralisé, a nécessité des distributeurs nationaux puissants qui naturellement ont les capacités d'étendre leurs parts de marché dans des pays d'Europe où la centralisation n'est pas dans la culture. Les faiblesses sont celles classiques connues en France: frilosité, peur de l'export, manque de maîtrise des langues. Ça change. Le Groupe RG, soutenu par ses actionnaires, a mis l'Europe au centre de son action. Nos croissances externes démontrent notre volonté de conquête rapide. ■

J'aime :

- > Le sport et la compétition qui en découle surtout quand elle se joue en équipe (valeurs communes à l'entreprise).
- > Les relations humaines et la richesse des échanges.
- > La nature qui permet de rester humble avec une préférence pour la Provence, la terre de Mistral, les peintures de Cézanne.
- > La gastronomie et la culture du vin pour le partage et la convivialité.

Je n'aime pas :

- > La défaite quand elle est injuste.
- > Le pouvoir quand il déforme les hommes.
- > La renonciation devant la difficulté.
- > La négativité et les critiques quand elles ne sont pas constructives.



DR

Le Groupe RG en bref

Avec un chiffre d'affaires supérieur à 300 millions d'euros, près de 700 collaborateurs, 30 agences en propre en France et en Europe, et à la tête du premier réseau français de distributeurs indépendants d'EPI (EPI Center), le Groupe RG est le leader de la distribution spécialisée d'EPI en France.

L'information dont vous avez besoin est ici!

pic-magazine.fr

Toute l'actualité de la Sécurité
et de la Santé au Travail

**NOUVEAU
SITE
INTERNET!**

- Infos
- Archives
- Annuaires
- e-salon
- Dossiers techniques
- Veille juridique
- ...





ABONNEZ-VOUS MAINTENANT À PIC!



pic-magazine.fr/abonnement



Toute l'actualité sur la Santé et la Sécurité au Travail

dossier

Les solutions logicielles et applis SST

La digitalisation et les outils numériques sont désormais à l'ordre du jour dans la prévention des risques. Pour le plus grand bénéfice des préventeurs, des managers et des collectifs de travail !



Sommaire

Logiciels, applications... : les auxiliaires indispensables de la prévention !	34
Choisir un outil adapté	34
Pas toujours facile de trouver « chaussure à son pied »	36
L'épineux problème de l'« interopérabilité »	37
Côté solutions : l'embarras du choix	40
Des outils adaptables et souples	40
Aider à la gestion documentaire	41
Des solutions pour gérer et tracer vos équipements	42



Getty Images

Les outils digitaux et numériques sont désormais indispensables pour la remontée instantanée des informations utiles à la prévention des risques.

Logiciels, applications... : les auxiliaires indispensables de la prévention !

Même si certaines entreprises, quelle que soit leur taille, se sont engagées depuis plusieurs années, voire dix ans pour les plus avancées, la digitalisation et la numérisation sont désormais une tendance technologique très nette en matière de management de la santé et sécurité au travail et de prévention des risques professionnels.

La digitalisation de la prévention induit le déploiement dans les entreprises, au sein, en l'occurrence, de leur direction HSE, QHSE ou simplement sécurité au travail, d'applications et autres logiciels mis à la disposition desdites directions et des équipes sur le terrain ; du management aux membres des collectifs de travail. « Aujourd'hui, il nous est indispensable de disposer d'une solution informatique qui nous permette de traiter les données au sens large, confirme Nils Denuelle, directeur santé sécurité et prévention des risques du groupe Kiloutou. Surtout dans le cas d'entreprises multisites comme Kiloutou. Ces outils nous sont devenus indispensables parce qu'ils

nous donnent la possibilité, grâce aux données qualifiées qu'ils mettent à notre disposition, en temps réel, d'orienter la stratégie prévention de l'entreprise. »

Ce que confirme Patrick Colin, directeur qualité sécurité environnement chez Eiffage Énergie Systèmes : « Dans nos métiers, les outils digitaux et numériques sont désormais indispensables, pour la remonter instantanée des informations mais aussi pour faciliter la communication entre toutes les personnes impliquées dans la prévention, du collaborateur sur le terrain au management. »

De son côté, Guillaume Brodin, directeur prévention multimétier chez NGE-BTP, ajoute : « Nous sommes engagés depuis plusieurs années dans le déploiement de logiciels afin de disposer d'outils

utiles à l'organisation nous permettant de réaliser d'importants gains de temps pour traiter les informations et les données remontées du terrain. Ces outils, à la disposition des directions dont la direction QSE, permettent, d'une part, de gérer de manière beaucoup proactive les problématiques QSE et, d'autre part, donnent la possibilité aux équipes sur le terrain de nous remonter, tout aussi simplement, des données et autres informations. »

Choisir un outil adapté

« Toutes les solutions, aussi flexibles soient-elles, nécessitent de les adapter aux spécificités de l'entreprise. C'est pourquoi il faudra être très vigilant au



2 questions à... Fabrice Mouchel,

DIRECTEUR QSE DU GROUPE TRESCAL

Le recours aux logiciels et autres applis dédiés au pilotage de la prévention et de la SST est plus que jamais d'actualité dans les entreprises. Est-ce un phénomène aussi récent qu'on le pense ?

Pas autant qu'on le croit. Ainsi, dès 2007, chez A+ Métrologie, j'ai commencé à utiliser le logiciel WinLassie pour le suivi de la radioprotection des salariés. À l'époque, ce logiciel nous permettait déjà de remonter des informations en temps réel, de gérer les aptitudes médicales, les formations sécurité classiques et des formations spécialisées en radioprotection. La version suivante de WinLassie, qui a su évoluer en fonction des besoins remontés par ses utilisateurs, nous donnait la possibilité de manager la santé et sécurité au travail en faisant du suivi de formation, des visites médicales, des accidents, des incidents, des presque-accidents... et en temps réel ! Lorsque A+ Métrologie a été racheté par Trescal, en 2017, je me suis retrouvé dans un environnement qui utilisait encore les tableurs Excel. J'ai donc proposé de continuer à travailler avec WinLassie qui était devenu entre-temps Full Web, nous permettant ainsi d'avoir accès, tout le temps et de n'importe où, à toutes nos données de suivi.

Quel est l'intérêt d'utiliser un logiciel pour le préventeur que vous êtes ?

Cela me permet de me consacrer à ma présence sur le terrain, pour conseiller, discuter avec nos collaborateurs et avec les équipes de nos clients. Je fais ainsi vraiment ce pour quoi je suis payé, c'est-à-dire une mission à valeur ajoutée pour mon entreprise. Par ailleurs, utiliser un logiciel vraiment adapté aux spécificités de l'entreprise, à ses usages et ses contraintes, permet non seulement au management mais aussi aux collaborateurs de prendre une part plus active dans leur prévention et celle de leurs collègues puisqu'il donne la possibilité aux équipes sur le terrain – opérateurs, techniciens, responsables clients, etc. – de déclarer un événement et d'obtenir une réponse rapide. Il s'agit d'un véritable outil qui participe à la démarche d'amélioration continue de l'entreprise. ■

moment de choisir tel ou tel logiciel, telle ou telle appli, insiste Nils Denuelle. Dans bien des cas, un mauvais choix induira des contraintes lourdes, informatiques et/ou organisationnelles, pour adapter l'outil aux procédures, aux documents, au mode de fonctionnement de l'entreprise. Avec le risque de devoir adapter l'humain à l'outil et non l'inverse. »

Il ne s'agit pas, en se lançant dans la digitalisation de la santé et sécurité au travail et du management de la prévention de se retrouver à devoir gérer une « usine à gaz ». Le choix d'un outil adapté est donc primordial afin qu'il vous permette d'en tirer réellement profit. C'est-à-dire simplifier le quotidien du préventeur, du management et des équipes sur le terrain. Libérer du temps pour tout le monde afin que chacun puisse se consacrer à sa mission.

« La digitalisation est un des axes de travail de tous les professionnels de la prévention aujourd'hui. Elle a trois objectifs : faire en sorte, grâce à un outil adapté, que chaque collaborateur puisse être au cœur de l'amélioration de la prévention ; collecter des données – accidents bénins, situations à risques, presque-accidents, etc. – pour les analyser et identifier des leviers d'actions ; piloter les actions de manière plus fine, explique Audrey Thum,

LE POINT DE VUE DE

« CELA NOUS PERMET UN SUIVI QUALITATIF DES ACTIONS ENGAGÉES. »

NILS DENUELLE. DIRECTEUR SANTÉ SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DES RISQUES DU GROUPE KILOUTOU



« Lorsque l'on décide de se doter d'un outil – logiciel ou application – dédié au management de la gestion des risques, leur prévention et la santé et sécurité au travail, il faut veiller à ce que cet outil ne remplace pas dans la tête de certains le rôle essentiel du manager. Un logiciel ou une appli, quels qu'ils soient, ne sont que des auxiliaires mis au service du management de la prévention. Ceci posé, et compte tenu du fait que nous avons eu du mal à trouver un logiciel réellement adapté à nos exigences, nous avons fait le choix de développer et coder notre propre solution : MySSP.

Cette application implantée sur les smartphones de nos collaborateurs nous permet de dématérialiser un certain nombre de documents, dont la gestion par les équipes et les managers sur le terrain était parfois complexe : visites de sites, causeries, recueil de faits, d'incidents, etc. Cela nous permet un reporting, en temps réel, pour croiser des données, suivre des indicateurs précis, comme les actions engagées et leur réalisation. » ■



SUR LE TERRAIN

CHEZ EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES,
UNE APPLI UTILISÉE PAR PLUS DE
20 000 COLLABORATEURS

PATRICK COLIN, DIRECTEUR QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT CHEZ EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES



« La digitalisation de la prévention repose sur le postulat suivant : impliquer toujours plus le management et l'encadrement dans la démarche. Réaliser régulièrement des visites hiérarchiques de sécurité ou VHS, manager les Pad (pilotes action délai), animer des demi-heures sécurité. Il nous fallait aussi disposer d'un outil nous permettant de faire remonter les bonnes pratiques, les situations à risques... C'est pourquoi,

depuis 2018, nous utilisons l'application Easy, construite en interne en y associant les utilisateurs, seul gage de son appropriation et de son utilisation effective. Outre le suivi des VHS, des plans d'action ou le suivi de situations à risques, Easy nous permet également de transmettre à un certain nombre de personnes les rapports des actions et des plans d'action. Tout cela, quasiment en temps réel et avec des reportings quantitatifs et qualitatifs. » ■

SAID TEZKRATT, RESPONSABLE PRÉVENTION NATIONAL CHEZ EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES



« L'utilisation d'un outil comme Easy est très intéressante car il nous permet de fluidifier l'information et de la diffuser aisément et rapidement à toutes les personnes concernées. L'information remontée du terrain est ainsi portée à la connaissance des personnes qui seront capables de la partager, d'y apporter une réponse, et de piloter l'action. Cet outil nous facilite aussi le suivi des quarts d'heure sécurité

pour savoir ce qui a été fait, qui a été sensibilisé, sur quel sujet et éventuellement, en cas de besoin, avec l'appui de la bibliothèque de supports associée à l'outil intégrant des vidéos et REX accidents, de renforcer très vite certaines actions. » ■

CITATION

> Jennifer Robin, responsable SSE chez Tecmi



« Le coût d'acquisition de ce type d'outil peut être rédhibitoire, pour un résultat parfois décevant si celui-ci s'adapte mal à nos besoins. » ■



La digitalisation pose le problème de la capacité des logiciels et applis déjà utilisés à pouvoir s'adapter aux exigences du terrain, des collectifs de travail, etc.



directrice santé sécurité et bien-être au travail chez FM Logistic. La digitalisation a donc pour but de nous permettre d'être plus efficaces, de passer davantage de temps à analyser et piloter la prévention et les actions engagées plutôt qu'à collecter des données. »

Pas toujours facile de trouver « chaussure à son pied »

Si les grandes entreprises et les groupes internationaux sont tous aujourd'hui profondément engagés dans la digitalisation et la numérisation de leur prévention des risques et de la SST, d'autres ont plus de mal. « Lorsqu'une entreprise n'a pas les ressources internes techniques pour développer son propre outil, elle doit nécessairement envisager de se doter d'une solution externe, clé en main. Le coût peut quelquefois être rédhibitoire, pour un résultat parfois décevant si l'outil s'adapte mal aux besoins réels de l'entreprise qui doit dans ce cas s'adapter au logiciel, explique Jennifer Robin, responsable SSE chez Tecmi. Or, les outils logiciels sont très utiles pour un préventeur, ne serait-ce que pour lui permettre de se consacrer à sa mission, à ce qui fait sa plus-value pour son entreprise. C'est pourquoi il ne faut



LA PAROLE À

« NOUS LIBÉRER DE CERTAINES TÂCHES TRÈS CHRONOPHAGES ET SANS INTÉRÊT. »

**GUILLAUME BRODIN, DIRECTEUR PRÉVENTION MULTIMÉTIER
CHEZ NGE-BTP**

« Au sein de NGE-BTP, nous utilisons différents types de logiciels. Des solutions clés en main que nous nous sommes procurées auprès de fournisseurs externes, à l'instar de Kizeo et Anael, et des outils développés par nos équipes comme notre logiciel Power BI. Nous utilisons Kizeo pour la prévention sur le terrain afin de remplacer les formulaires papiers de nos chantiers. Désormais, nous pouvons remonter très rapidement des informations aussi diverses que celles concernant les presque accidents, les visites de sécurité terrain, les contrôles alcool/drogues... tout en bénéficiant d'une bien meilleure traçabilité de toutes ces informations. De son côté, Anael nous permet de traiter beaucoup plus rapidement et efficacement tout ce qui a trait à l'accidentologie. Power BI, quant à lui, en cours de déploiement, va nous permettre, d'aller chercher l'ensemble des données disponibles au sein de nos différents logiciels, afin de réaliser des analyses fines de ces données, de les traiter, de faire du reporting pour piloter plus efficacement et rapidement notre stratégie prévention et nos actions. L'ensemble de cette approche numérique de notre métier a aussi le grand avantage de nous permettre de ne plus devoir effectuer certaines tâches extrêmement chronophages, comme la compilation de données, pour nous concentrer sur l'analyse des dites données pour faire ce qui est le cœur de la prévention : aller sur le terrain pour discuter, étudier, améliorer ou valoriser les bonnes pratiques. » ■

pas hésiter à se faire aider. Chez Tecmi, nous avons la chance de pouvoir compter sur le soutien de l'IUMM (Union des industries et métiers de la métallurgie) qui nous a mis en contact avec un expert qui va nous aider et nous accompagner dans la recherche d'un logiciel adapté à nos besoins. » Elle ajoute : « Après avoir observé le fonctionnement de l'entreprise, cette personne nous proposera une solution logicielle. »

Chez Eiffage Énergie Systèmes, Patrick Colin confirme qu'il n'est pas toujours facile de trouver une solution dans le commerce vraiment adaptée aux besoins de l'entreprise, quelle que soit sa taille : « Lorsque nous avons réfléchi à l'intérêt de nous doter d'un outil de gestion de la prévention, nous n'avons pas trouvé une solution appropriée qui répondait totalement à nos besoins en matière d'information et aux attentes de nos managers. Par ailleurs, les outils proposés dans le commerce sont parfois complexes à faire évoluer contrairement à une solution développée en interne, comme notre outil Easy. Conçue avec des managers et des encadrants, celle-ci est mise à la disposition de chaque salarié pour qu'il puisse, notamment, faire partager des bonnes pratiques et remonter des situations à risques. »

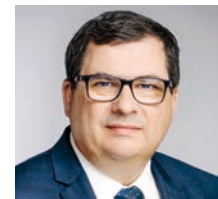
L'épineux problème de l'« interopérabilité »

C'est un point de vigilance que soulève Fabien Piazzon, directeur de la stratégie produit chez Val Solutions : « La digitalisation du monde de la santé et de la sécurité au travail a commencé par la digitalisation des experts d'abord puis de l'encadrement, du management. Aujourd'hui, on doit pousser cette digitalisation jusqu'au salarié. Cela pose le problème de la capacité des logiciels et applis déjà utilisés à pouvoir s'adapter aux exigences du terrain, des collectifs de travail, pour que le salarié soit au cœur de la prévention. Cela suppose donc que toutes les solutions qui sont mises au service de la démarche prévention – les existantes et celles qui seront déployées ultérieurement dans l'entreprise – puissent communiquer entre elles, au sein de l'entreprise. » Il ajoute : « On doit aussi se poser la question, dès aujourd'hui, de la communication digitale possible entre le monde de la prévention, la médecine du travail et la médecine de ville afin de permettre à la santé au travail de participer à la santé publique. » À ce sujet, Nils Denuelle tient à souligner : « Actuellement, un des enjeux

techniques auxquels nous sommes confrontés est la télédéclaration et la numérisation des échanges que nous devons avoir avec les Carsat. Or, pour Kiloutou, chacune des Carsat avec lesquelles nous travaillons a son propre modèle en matière d'échanges numériques, chacune à ses spécificités. Ce qui ne nous simplifie pas la vie et pose évidemment la question de la manière dont les organismes d'État imposent leurs contraintes aux entreprises. » ■

CITATION

> Patrick Colin, directeur qualité sécurité environnement chez Eiffage Énergie Systèmes



« Dans nos métiers, les outils digitaux et numériques sont désormais indispensables. » ■



2 questions à...

Audrey Thum,

**DIRECTEUR BIEN-ÊTRE, SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL CHEZ FM LOGISTIC**

En quoi digitaliser la prévention est-il aujourd'hui nécessaire ?

Les préventeurs doivent gérer et exploiter beaucoup de données pour piloter leurs actions. Il s'agit d'une part de leur métier excessivement chronophage mais c'est aussi nécessaire pour affiner le suivi de ce qui a été mis en place au quotidien, et dans le cadre d'actions à plus grande échelle. C'est pourquoi nous ne pouvons plus nous passer de logiciels et d'applications qui nous permettent de collecter toutes les données nécessaires au management de la prévention.

Quels outils utilisez-vous ?

FM Logistic s'est très tôt intéressé aux apports des outils informatiques en matière de prévention. Ainsi, depuis plus de dix ans, nous utilisons une solution du marché, Acciline +, afin de collecter les événements, les qualifier et en dégager des statistiques d'accidentologie. Cet outil peut nous permettre aussi d'exploiter de manière digitale notre DU. Nous utilisons aussi des outils internes, développés sur-mesure par et pour nos équipes. Par exemple, « Info Terrain », un outil mis à la disposition de chacun de nos collaborateurs et totalement compatible avec nos équipements informatiques. Grâce à cet outil, les collaborateurs, au niveau de leur poste de travail, peuvent nous signaler toute situation qui les interpelle, tout fait inhabituel, tout ce qui peut être à l'origine d'un risque... Ils peuvent choisir à qui adresser l'information – service maintenance, prévention... – qui sera prise en compte rapidement afin de résoudre le problème et d'informer en retour l'émetteur. Ce process est très important car il permet de responsabiliser le collaborateur, de le mettre au cœur de la prévention, d'en faire un acteur et de lui apporter une réponse immédiate. ■

DU CÔTÉ DE LA SNCF

« CES NOUVEAUX OUTILS
NOUS PERMETTENT
DE MIEUX GÉRER NOS RISQUES. »

GILLES RADENNE, RESPONSABLE PÔLE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL CHEZ SNCF CARES & CONNEXIONS



« Nous utilisons plusieurs outils développés par CollMan Prévention. Le premier nous permet de gérer de manière beaucoup plus efficace notre DU et son actualisation, quasiment en temps réel. Actualisation qui a toujours été complexe. Cet outil dispose d'une synthèse des analyses réalisées sous forme de tableau. Cette cartographie affiche les différents risques identifiés dans nos établissements en affichant leur cotation. On identifie en un regard les activités cotées les plus hautes. On peut

ainsi manager la prévention en décidant des actions à prioriser pour réduire l'exposition aux risques de nos agents. Nous avons aussi à notre disposition l'outil Stock FDS de CollMan Prévention. Il facilite l'analyse du risque chimique et la gestion des documents liés. Nous pouvons ainsi, par exemple, modifier le classement d'une substance classée dans la catégorie des CMR et informer tous les collaborateurs des produits la contenant ou les aviser de l'éventuel rappel d'un produit. » ■

LE POINT DE VUE D'UN SST

« UN OUTIL QUI A CHANGÉ NOTRE MODE
DE FONCTIONNEMENT ! »

CLAUDINE MAZZIOTTA, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU PÔLE SANTÉ TRAVAIL DES PYRÉNÉES-ORIENTALES (PST66)



« Pour faciliter nos relations avec nos 12000 entreprises adhérentes et leurs 120000 salariés, nous avons choisi Uegar de Val Solutions, l'outil de dernière génération que nous attendions depuis longtemps. Par son lien avec l'application APPTIV, il nous permet d'impliquer l'employeur dans la démarche prévention, la première étape étant le bilan de prévention qui détermine automatiquement un plan d'action. Par un code couleur rouge, jaune, vert, nous visualisons où en sont

les actions engagées, ce qui est fait, ce qui est en cours et ce qui requiert une action de notre part ou de celle de l'employeur... Ce dispositif donne à l'employeur la lecture de son Duerp. Ce nouveau logiciel métier rend possible l'évaluation des actions. Autre atout, le salarié dispose en permanence de son bilan de prévention avec ses indicateurs santé-travail. C'est un véritable outil de pilotage de la prévention qui permet à l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire la mise en place et le suivi des actions. » ■

UNE VISION OPTIMALE POUR UNE MEILLEURE PRÉCISION

LA PRÉCISION DE CHAQUE
MOUVEMENT, LA MINUTIE DE
CHAQUE INSTANT ET L'ÉVALUATION
PARFAITE DE TOUTE SITUATION
EXIGENT UNE VISION OPTIMALE.

Bollé Safety offre une solution clé en main pour tous vos besoins en matière de lunettes de protection adaptée à la vue : des équipements sur mesure combinés aux technologies de verres innovantes et aux montures conçues pour déployer vos sens. Profitez de notre expertise de plus de 130 ans dans le domaine de la protection oculaire pour améliorer la productivité de vos employés sur le lieu de travail grâce à nos lunettes de prescription anti-UV certifiées EN166.

★ EXCELLENCE

AVAILABLE WITH :

PLATINUM

TRAITEMENT ANTI-BUÉÉ
& ANTI-RAYURES

B-ZEN

TRAITEMENT DE
PROTECTION CONTRE LA
LUMIÈRE BLEUE

bollé
SAFETY

BOLLE-SAFETY.COM



Getty Images

Les nouveaux outils mis à la disposition des professionnels de la prévention et des salariés doivent être souples et facilement adaptables aux besoins de l'entreprise.

Côté solutions : l'embaras du choix

Que ce soient des logiciels ou des applis mobiles, l'offre en matière de solutions digitales pour la gestion et le management de la prévention et de la SST est assez vaste. Quelques solutions pertinentes et qui répondront à de nombreuses problématiques.

« Les fournisseurs de logiciels de management de la prévention des risques doivent s'attacher à développer des outils qui pourront véritablement être utilisés par les préventeurs, les managers, la direction, mais aussi les collaborateurs, et tout autre acteur impliqué dans la prévention, rappelle d'entrée Marc Soldat, fondateur et gérant de CollMan Prévention. Ces solutions doivent porter la culture de prévention dans l'entreprise et répondre aux besoins spécifiques du client. Pour cela, il faut collaborer de manière étroite avec lui afin de comprendre comment fonctionne l'entreprise, son organisation, les contraintes du terrain. Il faut pouvoir utiliser le vocabulaire de l'entreprise, sa méthodologie. C'est la préoccupation que nous avons toujours eu à l'esprit lorsque nous avons travaillé avec les équipes de Gilles Radenne, responsable pôle santé sécurité au travail chez SNCF

Gares & Connexions. » Fabien Piazzon, directeur de la stratégie chez Val Solutions, ajoute : « Il faut se mettre d'accord avec l'utilisateur sur ce qu'il doit partager, quelles données, quelles informations... afin que l'outil soit utilisable par tous : du salarié au préventeur, en passant par le management et la médecine du travail. »

Des outils adaptables et souples

« Gamma Software, via son logiciel WinLassie, est un acteur historique de la digitalisation mise au service de la prévention et de la santé et sécurité au travail, explique Nicolas Bodin, Product Manager chez Gamma Software. Nous avons compris très tôt que les préventeurs avaient besoin, pour les soulager d'une gestion fastidieuse et chronophage de certaines tâches, d'un outil qui leur permettrait de gérer des

actions, remonter des signaux faibles, gérer des audits, des opérations sur le terrain, des habilitations, etc. Aujourd'hui, nous proposons une version Full Web de notre logiciel WinLassie qui s'adapte réellement aux besoins des entreprises, quelle que soit leur taille. Elle est assez souple pour accompagner un préventeur confirmé dans le management de la prévention ou un préventeur "débutant"

CITATION

> Albin Angeli, cofondateur de Built Solutions



« Notre plateforme permet de fournir au technicien tous les documents qui lui indiqueront où se trouvent de l'amiante dans le bâtiment, les accès au toit, la ligne de vie, les points d'ancrage, etc. » ■

dans ses actions de prévention. » Chez Quentic, éditeur de logiciel Q-HSE, Karima Kemache, directrice des ventes France, explique : « On doit être capable de raisonner de manière "holistique". C'est-à-dire d'implémenter une solution qui soit en mesure d'accompagner des processus métiers Q-HSE avec une vision progressivement intégrée. Pour ce faire, la solution doit être modulaire pour supporter la démarche des entreprises, en partant des priorités métier, de la maturité des process, pas à pas. Par ailleurs, la solution doit être simple à l'usage. Elle doit de fait s'inscrire dans les pratiques des entreprises, depuis l'opérateur sur le terrain au responsable de prévention et à l'encadrement. Aussi, la dimension en mobilité (appli) est un axe fort et commun d'adhésion de tous les publics et doit être au cœur des réflexions dans le support et la maîtrise des systèmes de management QHSE. »

Aider à la gestion documentaire

Les propriétaires de bâtiments entreprises doivent gérer, alimenter, utiliser un très grand nombre de documents qui souvent participent à la sécurité des techniciens qui entretiennent leur patrimoine. C'est pour simplifier toute cette gestion et faire en sorte que les documents nécessaires aux techniciens soient réellement mis à leur disposition que Built Solutions a conçu sa plateforme éponyme qui permet à tous les intervenants concernés par l'exploitation d'un bâtiment d'accéder, rapidement et facilement, aux



Quelques solutions en bref

> MARC SOLDAT, COLLMAN PRÉVENTION



« Notre solution est conçue pour partager la culture de prévention dans l'entreprise et faire gagner du temps à tous les acteurs, explique Marc Soldat, fondateur et gérant de CollMan Prévention. Elle met à disposition des données qualitatives et quantitatives issues de l'ensemble des informations de prévention, permet de gérer de manière proactive les plans d'action, de sensibilisation, d'information. Chaque action mise en place et chaque événement nourrissent la mise à jour du DU et les expositions des salariés. Tout est

prévu pour piloter et ajuster sa stratégie de prévention et préparer les prochaines actions. » ■

> FABIEN PIAZZON, VAL SOLUTIONS



« uEgar est une plateforme connectée de partage de la démarche de prévention et de santé au travail, explique Fabien Piazzon, directeur de la stratégie produit chez Val Solutions. Via un serveur HDS opéré en Iso 27001, cet outil permet de mettre à disposition de tous – service de prévention et de santé au travail, employeurs, salarié (avec son accord) – toutes les données concernant la prévention et la santé du salarié, ses visites médicales, les recommandations du médecin du travail, les actions engagées pour le salarié afin de le

maintenir dans l'emploi. » ■

SECUNORM 540. L'ULTRA-SPÉCIALISTE.

N° 54000410



appréciez la sécurité fabriquée à Solingen

ENJOY SAFETY
MADE IN SOLINGEN

Le **SECUNORM 540** aime aller au fond des choses : manche en aluminium **robuste**, changement de lame **intelligent**, grande profondeur de coupe et surtout rétraction ultra-rapide du tranchant pour plus de **sécurité**. Vous pourrez compter sur lui pour relever les défis les plus exigeants.

Pour en savoir plus : www.martor.fr | T +33 (0)3 88 72 96 34

Salon Préventica Nantes
Stand : J08

martor



informations nécessaires pour assurer les bonnes conditions de sécurité, notamment à l'occasion des opérations de maintenance, par exemple. « Faute de pouvoir mettre en temps et en heure à disposition un technicien qui doit réaliser telle ou telle intervention sur un site, on risque de le mettre dans des conditions qui pourraient induire un incident, explique Albin Angeli, cofondateur de Built Solutions. Notre plateforme permet d'organiser les documents réglementaires – dossier des interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO), registres de sécurité ou encore dossier technique amiante (DTA) – des bâtiments, de les conserver, de les mettre à jour et de les partager autant que nécessaire. Ainsi, l'utilisateur de notre plateforme peut fournir, en amont d'une intervention, tous les documents qui indiqueront aux techniciens où se trouve de l'amiante dans le bâtiment, comment accéder à un toit, où se trouvent la ligne de vie, les points d'ancrage, etc., tout en associant à ces documents, des photos, des plans et toute autre information nécessaire à la qualité de son intervention et à la sécurité du technicien. »

Des solutions pour gérer et tracer vos équipements

On le sait, la gestion des EPI et autres équipements fournis aux techniciens, aux opérateurs, aux compagnons, aux équipes mobiles... est parfois problématique. Pour résoudre ce problème, GS1 met à votre disposition ID Safety Equipment, un système d'identification unique, qui constituera, partout dans le monde, le passeport de l'équipement concerné. « Ce passeport permettra de faciliter le suivi réglementaire, le contrôle périodique de l'équipement tout au long de son cycle de vie, de toujours savoir à qui il a été attribué,

qui l'utilise et quand doit avoir lieu sa maintenance », explique Diana de Bernardy, chef des marchés industriels chez GS1 France.

Chez Smart Digital Services, on a parfaitement compris l'intérêt d'un tel standard pour concevoir sa solution de traçabilité des EPI. « La gestion de chaque EPI est complexe car les règles de suivi sont différentes. Le contrôle ou l'entretien est réalisé en interne, en externe, parfois c'est le porteur qui s'en charge. L'accès à l'information, la recherche des EPI fait perdre un temps précieux. C'est pour ces raisons que nous avons conçu le logiciel "Keep Control", explique Rémy Prud'homme, fondateur de Smart Digital Services. Concrètement, nous concevons le marquage des EPI, qui grâce à l'identifiant GS1 associé à un EPI dans Keep Control, permet d'enregistrer les

opérations effectuées durant le cycle de vie avec toutes les parties prenantes. Ces informations sont disponibles en temps réel, simplement en flashant le QR code de l'EPI avec son smartphone. C'est la garantie que le porteur travaille avec des EPI conformes chaque jour. » ■

CITATION

> Rémy Prud'homme, dirigeant de Smart Digital Services



« C'est pour répondre à la problématique du suivi du cycle de vie des EPI que nous avons développé

notre outil Keep Control. » ■

Quelques solutions en bref

> KARIMA KEMACHE, QUENTIC



d'engager tous les acteurs concernés dans la démarche de prévention. » ■

Le logiciel Quentic, en mode SaaS et collaboratif, a été conçu pour couvrir les besoins réels de l'entreprise, avec une approche progressive. Onze modules sont disponibles à ce jour : santé & sécurité, risques & audits, produits dangereux, conformité réglementaire, incidents & observations, contrôle des travaux, formations en ligne, etc., précise Karima Kemache, directrice des ventes France. Cette solution peut aussi être couplée à "Quentic App" qui met à disposition de nos clients un accès en mobilité simplifiée & configurable afin

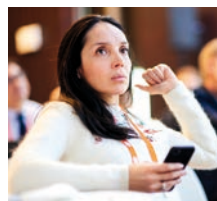
> NICOLAS BODIN, WINLASSIE



« La version la plus récente de notre logiciel QHSE, WinLassie Online, est un outil en mode SaaS, totalement modulaire et adaptable, explique Nicolas Bodin, Product Manager chez Gamma Software. Par exemple, son module Risques permet de construire des schémas d'évaluation et de définir des méthodologies, des actions, d'analyser les risques quels qu'ils soient – risques professionnels, RPS, risques environnementaux, etc. » ■

CITATION

> Diana de Bernardy, chef des marchés industriels chez GS1 France



« L'offre ID Safety Equipment de GS1 est un système d'identification unitaire des équipements à suivi réglementé de protection et des outils, pour faciliter leur traçabilité tout au long de leur cycle de vie. » ■

Gestion SST via une solution digitale

Une hausse de 70 % des signalements des presqu'accidents : comment les employés de Veltec se sont impliqués dans la santé et la sécurité grâce à la plateforme et à l'app de Quentic.

Lorsque Thomas Arnold a été nommé Responsable HSEQ chez Veltec en 2018, il a dû relever le défi d'homogénéiser les opérations de santé et sécurité dans cinq bureaux et plus de 30 sites de construction externes. Son objectif : centraliser et nettoyer les données HSE, homogénéiser les processus d'enregistrement des données et rendre les procédures santé et sécurité plus pratiques. Et ce dans les bureaux, les centrales électriques, les installations chimiques et les sites de construction. La plateforme logicielle et le module « Santé et sécurité au travail » de Quentic l'ont aidé à atteindre son but. Au cours de ces trois dernières années, Veltec s'est procuré plus de modules Quentic, le logiciel devenant ainsi la solution unique pour toutes les tâches du Responsable HSEQ chez Veltec, une entreprise spécialisée dans les services techniques pour l'industrie des processus et des centrales électriques.

Numérisation des évaluations des risques, des audits et disponibilité sur mobile

Grâce à l'app Quentic, M. Arnold et son équipe peuvent désormais compléter les évaluations des risques et les audits en quelques clics. Fini le papier, les stylos et les listes de questions. Tout ce dont il a besoin se trouve dans son iPad. Quentic lui permet de documenter les risques directement sur place et, lors des audits, il peut utiliser des catalogues de questions compilées à l'avance. Cela lui permet de revenir sur un fichier et d'apporter les modifications nécessaires sur la plateforme Quentic. La plupart du temps, il termine le processus en quelques clics. Un travail qui lui prenait un ou deux jours auparavant ne lui prend plus que quelques minutes.

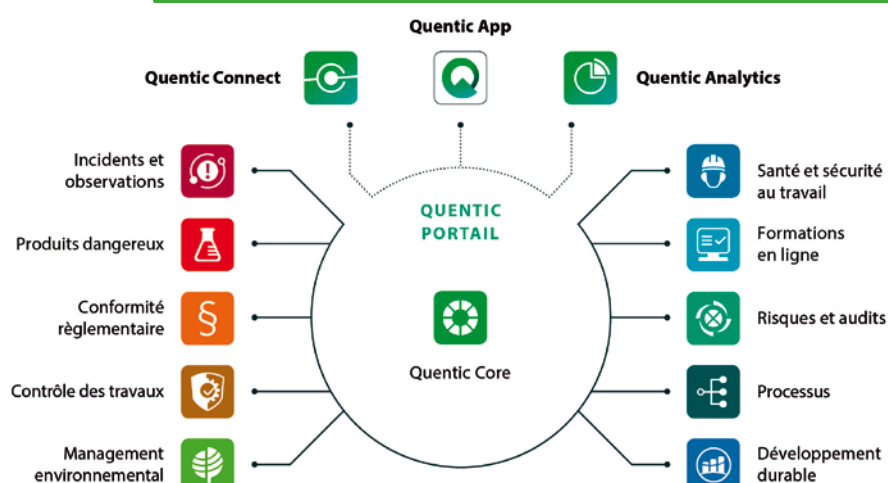
Gestion des incidents assistée d'une app : hausse de 70 % des signalements

Un smartphone suffit aux employés de Veltec pour signaler les accidents et les presqu'accidents. En scannant les QR codes, ils peuvent signaler facilement et rapidement les situations à risque, où qu'ils soient. Le système envoie alors une notification aux responsables de la sécurité sur le site en question. S'ils le souhaitent, les employés peuvent lancer une alerte anonymement. Grâce à la vitesse et à la facilité du processus, le nombre de signalements des presqu'accidents a augmenté de 70 % chez Veltec au cours des dernières années. D'ailleurs, l'entreprise a décidé de coller des QR codes sur les kits de premiers secours et les voitures de fonction pour faciliter les signalements.

L'entreprise a été saluée à de nombreuses reprises pour son travail de santé et sécurité. À présent, Veltec travaille sur d'autres projets Quentic afin de continuer sur cette belle lancée. « Nous envisageons actuellement de faire migrer nos dossiers de santé au travail dans la solution logicielle », indique M. Arnold.

Si vous souhaitez savoir comment Veltec a numérisé la gestion QHSE avec les solutions logicielles de Quentic, lisez le témoignage complet sur notre site internet : www.quentic.fr

QUENTIC
16, PLACE DE L'IRIS - 92400 COURBEVOIE
TÉL. : 01 85 65 82 07
MAIL : CONTACT.FR@QUENTIC.COM
INTERNET : WWW.QUENTIC.FR



équipements de sécurité



Essilor

À la fois EPI et dispositif médical, les lunettes de sécurité à verres correcteurs protègent les collaborateurs tout en leur assurant la meilleure vision possible.

Protégez la vue de vos collaborateurs !

Près de huit Français adultes sur dix sont porteurs de lunettes correctrices, et dès qu'ils passent le seuil de l'entreprise, une très grande majorité a besoin de lunettes de sécurité. Un marché en pleine croissance qui n'a pas échappé aux grands fabricants d'optiques et d'EPI.

Les Français sont à 76 % porteurs de lunettes de vue. Entre 18 et 44 ans, ils sont autour de 45 % à avoir besoin d'une correction visuelle. Le pourcentage s'accroît nettement à partir de 55 ans pour atteindre 74 % pour les 45-54 ans et plus de 89 % au-delà de 55 ans. Or, les lunettes personnelles, qu'elles soient utilisées pour la conduite ou la lecture, sont avant tout des dispositifs médicaux et ne sont pas conçues pour protéger les porteurs dans un environnement de travail. Pendant longtemps, la solution a été de proposer des surlunettes lourdes et encombrantes, des inserts jugés peu pratiques ou des lunettes à verres neutres qui protégeaient des différents risques (chocs, projections, poussières) mais ne permettaient pas au porteur de voir convenablement. Un comble ! Il fallait donc que les fabricants

apportent des améliorations substantielles aux montures et aux verres correcteurs pour que les lunettes puissent devenir des EPI tout en gardant leurs caractéristiques de correction de la vision. Aujourd'hui, les grands opérateurs du marché proposent des gammes d'EPI à verres correcteurs aux lignes élégantes à tel point qu'il est très difficile de distinguer à l'œil nu – va sans dire – les lunettes de vue des lunettes de sécurité !

Définir le risque oculaire

Comme le souligne Nicolas Bialy, directeur commercial d'Infield Safety, « le risque oculaire reste mal connu et passe souvent au second plan. Il faut sensibiliser les entreprises aux différents risques : mécaniques, chimiques, biologiques, physiques et apporter une réponse adaptée par l'analyse de poste ». Et les fabricants le

martèlent : les lunettes de vue ne sont pas des EPI ! Outre les risques bien identifiés, (poussières et copeaux pour les activités de meulage, projection pour les manipulations chimiques...), il existe plusieurs catégories de risques sous-évalués, car les opérateurs portent simplement leurs lunettes personnelles : cela peut être le besoin de vision périphérique et la nécessité d'une protection latérale, par exemple pour les caristes, un filtre lumière bleue – un risque encore mal connu, mais qui touche la quasi-totalité des travailleurs exposés aux écrans.

Satanée buée !

Tout un chacun a pu en faire l'expérience : le masque et les lunettes ne font pas bon ménage, et s'il est une demande de protection oculaire qui a émergé pendant la crise c'est bien le traitement antibuée. « Avant la crise sanitaire, remarque Nicolas

Bialy, d'Infield Safety, la demande de traitement antibuée portait sur à peine 5 % de nos ventes. Aujourd'hui, nous en sommes à plus de 90 % ! Nous proposons deux types de traitement : un de surface permanent ou une lingette qui permet d'activer l'antibuée pour une durée de huit heures. Le premier système est très efficace, mais ne permet pas d'y intégrer un autre traitement (antireflet ou protection contre la lumière bleue). Le second peut être associé à de l'antireflet ou de la protection contre la lumière bleue mais exige une réactivation quotidienne avec une lingette spécifique à la prise de poste. »

Place aux opticiens

« Lorsque l'on parle de lunettes de protection à la vue, on parle de sur-mesure, de sécurité et de dispositif médical. Il faut pouvoir apporter une réponse adaptée à la fois à la physiologie du porteur, aux troubles de la vision, à la tâche du collaborateur et aux risques encourus. Sans compter la question du style qui est de plus en plus prégnante. Il est donc indispensable de faire intervenir un opticien pour accompagner les entreprises dans le choix des montures et des verres et les options (antireflet, anti lumière bleue, etc.). Un fournisseur de lunettes de sécurité à la vue doit pouvoir proposer une gamme très large pour répondre à la diversité des situations. Il faut également trouver l'articulation optimale entre les différents intervenants : collaborateurs, distributeurs, fabricants, opticiens, ophtalmologues... Plusieurs formules se côtoient. Le salarié se rend chez un opticien ou l'opticien va dans l'entreprise. Infield Safety, par exemple travaille avec un millier d'opticiens qui se chargent d'apporter un conseil sur les montures, prennent les mesures et effectuent le centrage des verres. « Nous avons également une équipe de cinq opticiens qui se déplacent en entreprise, à partir d'une dizaine de salariés, indique Nicolas Bialy, directeur commercial. En tant que spécialiste de la protection de la tête, nous pouvons coupler la prise de mesure des lunettes avec la prise d'empreintes pour les protections auditives. Un service complet et cohérent dans le cadre de l'équipement de protection des salariés. »

Des entreprises comme Verre2vue et Vision Protect, créées par des opticiens, ont choisi de fonder leur modèle sur la prise de mesures par des opticiens



LA PAROLE À

« PRÈS DE 50 % DES RENOUVELLEMENTS DE LUNETTES SONT DUS AUX RAYURES. »

NICOLAS BAUDRY, RESPONSABLE DES PÔLES PARTENARIATS SANTÉ ESSILOR PROSAFETY - ESSILOR FRANCE



« N° 1 mondial des verres de vue, il semblait évident qu'Essilor avait un rôle à jouer sur les lunettes correctrices de protection, aussi bien pour les particuliers dans le cadre de leurs loisirs (jardinage, bricolage, sport, etc.) que pour les entreprises. Ce que nous avons constaté, c'est que 47 % des demandes de renouvellement étaient liées à des rayures sur les optiques. Or, avec des lunettes rayées, on voit moins bien et le risque est de retirer l'EPI. De plus, les lunettes au lieu de durer deux ans, vont devoir être changées au bout de quelques mois. Nous avons donc travaillé sur une nouvelle génération de traitement qui renforce le verre et compatible avec les différents types de corrections, mais aussi avec l'antireflet. Les recherches ont abouti à la mise sur le marché du traitement Crizal Pro-S, qui présente une résistance et une durabilité exceptionnelle. Des verres qui vont tout particulièrement intéresser les secteurs dans lesquels les salariés sont soumis à des environnements rudes (bâtiment, industrie, travaux publics...). » ■

Kover de Bollé Safety, protection et ingéniosité

Grâce à son joint et à sa tresse, Kover offre l'une des plus hautes protections de la gamme Excellence de Bollé Safety. Confortable et ajustable, ce modèle s'adapte parfaitement à la plupart des personnes, tandis que sa monture offre un large champ de vision. Dotées d'un joint confortable, ces lunettes masques proposent une protection optimale, une goulotte de débordement. Disponible en PC, CR39 ou Trivex.



Essilor Pro-Safety renforce la résistance et la durabilité des verres avec Crizal Pro-S

Crizal Pro-S est la dernière innovation en matière de traitement qui permet de rendre les verres plus résistants aux rayures et aux salissures. Composé de plusieurs nano-couches, ce traitement bénéficie de deux technologies de pointe : High Resistance Technology, une combinaison d'oxydes connus pour leurs propriétés de haute résistance aux rayures et à la température et High Surface Density Process qui confère une résistance renforcée aux salissures, poussières et à l'eau sur les faces du verre. Il offre également une meilleure durabilité permettant de réduire le coût lié au renouvellement des lunettes de sécurité.

équipements de sécurité

PROTÉGEZ LA VUE DE VOS COLLABORATEURS!

SUR LE TERRAIN

EUROVIA ÉQUIPE SES COLLABORATEURS AVEC LA SAFETY BOX DE VISION PROTECT



« La Société des Carrières de Dompierre, filiale d'Euovia, équipe ses salariés porteurs de verres correcteurs de lunettes de protection adaptées à leur vue. Chaque salarié peut choisir l'une des quatre montures équipées de verres de calibrage proposées dans la SafetyBox par Vision Protect. Ensuite, il ajuste la monture sur son visage et il se fait prendre en photo à une distance d'environ un mètre. Grâce à l'appli, il peut envoyer les données (photo et ordonnance aux opticiens Vision Protect). Dix jours plus tard, il reçoit ses lunettes. Les verres peuvent être unifocaux ou progressifs et ils sont traités antireflet ou antibuée.

Les salariés apprécient le fait d'être protégés et de ne plus avoir à utiliser leurs lunettes personnelles dans leur activité professionnelle au risque de les abîmer. » ■

Les solutions antibuée d'Univet

Indispensable avec le port de masques, la lingette antibuée empêche la formation de buée pendant plusieurs heures.

La chamoisine proposée par Univet annonce une efficacité de six à huit heures et peut être utilisée jusqu'à 200 fois. Univet a également développé Vanguard RX, un verre à revêtement antibuée permanent.



571, 572, 573 d'Univet, les plus légères du marché !

Avec une monture d'à peine 17 g, la gamme 571, 572, 573 s'annonce comme les montures de lunettes de sécurité à verres correcteurs les plus légères et design du marché. Ces dernières conviennent particulièrement aux caristes qui ont besoin d'un champ visuel très large et d'une bonne perception périphérique apportés par les coques latérales translucides. Grâce aux oculaires en polycarbonate ou Trivex, elles conviennent pour une utilisation dans de nombreuses situations y compris des risques de projections mécaniques. Une version en CR39 permet un usage en laboratoire chimique. Les protections sus et suborbitales intégrées à la face apportent une couverture de visage exceptionnelle. La monture PC/nylon sans composant métallique peut être portée par des électriciens. Filtration UV à 100 % (EN 170 2C 1-2). Disponibles en trois tailles.



directement sur les sites de leurs clients. « Aller chez l'opticien, explique Jean-Philippe Thierry, fondateur de Verre2vue, est considéré comme une perte de temps. En allant sur site avec un opticien et le matériel, on gagne un temps précieux. »

Gérer en ligne

Que l'on envisage la venue de l'opticien dans les locaux ou le déplacement du salarié chez l'opticien, la multitude d'intervenants peut s'avérer lourde à gérer. Uvex propose une plateforme pour gérer les données et les commandes de lunettes de sécurité correctives: uvex RX e-shop. « Ce nouvel outil permet à la fois de réduire le risque d'erreurs grâce au respect systématique de la sélection préalablement définie par l'entreprise et à la retranscription des mesures par l'opticien directement sur le site. L'entreprise peut suivre les commandes de lunettes de protection à la vue en temps réel à travers six statuts mis à jour automatiquement à chaque étape du processus et enfin d'accéder aux données 24 heures/24 pour une meilleure traçabilité et une analyse facilitée des historiques de commande », explique-t-on chez Uvex. Chez Bollé Safety, l'offre de prescription RX « Excellence » permet de fiabiliser et de faciliter le circuit de prise de commande tout en suivant de près la facturation: la sélection des modèles de l'entreprise se fait avec le distributeur qui a créé un compte sur le Webshop; avec le bon de prescription, le salarié se rend chez l'opticien partenaire pour la prise de mesures, ce qui génère un devis envoyé au distributeur et au client. Une fois le devis accepté, la fabrication est lancée, et le salarié reçoit ses lunettes deux semaines plus tard. À tout moment, l'entreprise suit son budget et la fabrication des lunettes.

LA PAROLE À

Safety Box, la prise de mesures 100 % digitale

La grande innovation vient de Vision Protect avec sa Safety Box, comme le détaille le fondateur Adrien Prevot: « La prise de mesures est un vrai casse-tête pour les chantiers nomades. C'est la raison pour laquelle nous avons créé la Safety Box, un outil de mesures qui combine lunettes de calibrage physiques et application. Dotées d'un QR code, les lunettes sont essayées par le collaborateur et un algorithme détermine l'écart des yeux, le centrage des pupilles, etc. Les données sont envoyées pour fabrication dans nos ateliers: dix jours plus tard, le collaborateur reçoit ses lunettes. Un système fiable (3 % d'erreurs, contre 2 % lorsque l'opticien vient sur le chantier). Une rapidité d'intervention (5 minutes/personne) sans déplacement! Ce système nous a permis d'équiper les 4500 compagnons d'une major du BTP en moins de trois mois! » ■

« LE MARCHÉ DES LUNETTES DE SÉCURITÉ À VERRES CORRECTEURS EST LOIN D'ÊTRE ARRIVÉ À MATURITÉ. »

NICOLAS BIALY, DIRECTEUR COMMERCIAL INFIELD SAFETY



« Les dotations de lunettes de sécurité correctrices arrivent dans un second temps après les autres familles d'EPI. Les entreprises pensent d'abord chaussures de sécurité, gants, vêtements de travail et casques, puis aux protections auditives depuis qu'elles sont passées en catégorie III, et seulement dans un deuxième temps aux lunettes correctrices. De nombreux responsables ignorent même l'existence de lunettes de sécurité à verres correcteurs! Ils continuent à acquérir des surlunettes, inconfortables, ou des lunettes à verres neutres, ce qui peut s'avérer risqué en fonction de la tâche et la vision de l'opérateur! Il y a tout un travail d'information et de préconisation à réaliser auprès des entreprises et des distributeurs pour montrer les atouts de lunettes de sécurité à verres correcteurs qui couvrent une grande palette de risques oculaires (lumière bleue, buée, projections de poussières ou de liquides, rayures). Infield Safety travaille avec un réseau national d'opticiens et avec nos propres opticiens: la garantie d'avoir des lunettes de sécurité adaptées à la vue et à la tâche du porteur. » ■

OFFRE PACK PIC

PROTECTION INDIVIDUELLE & COLLECTIVE

- Le magazine PIC
- La e-newsletter tous les 15 jours
- Les archives en libre accès sur Internet
- Le Guide d'Achat
- L'Annuaire de la Distribution
- Le Hors-Série WorkWear
- ...



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À

PIC / TBS Blue - 6, rue d'Ouessant - 35760 St Grégoire. Tel : 01 76 41 05 88. Fax : 01 48 00 05 03. abopic@tpmedia.fr

Oui, je souhaite m'abonner à PIC pour 1 an (6 numéros): **98 € TTC au lieu de ~~156 €~~**

Je règle: chèque à l'ordre de PIC à réception de la facture

J'économise 58 €, soit + de 40% de réduction!

Mes coordonnées :

NOM _____
 PRÉNOM _____
 SOCIÉTÉ _____
 E-MAIL _____

ADRESSE _____
 CODE POSTAL _____
 VILLE _____

Le tarif indiqué est valable jusqu'au 31/12/2022 (TVA : 2.10%) en France seulement. Pour l'étranger, nous consulter.

Conformément à la loi « Informatiques et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant auprès de l'éditeur.

TP Média : SARL au capital de 20.000 € - 488 819 137 RCS PARIS

équipements de sécurité

PROTÉGEZ LA VUE DE VOS COLLABORATEURS!

3 questions à...

Sébastien Fangeat,
PRÉSIDENT UNIVET FRANCE



Comment voyez-vous le marché des lunettes de sécurité à verres correcteurs?

Il est en forte progression et il tend vers ces solutions pour les salariés porteurs de lunettes. C'est un investissement pour l'entreprise et une organisation à mettre en place pour la prise de mesures, mais le confort et la fiabilité sont tels que les entreprises qui y sont passées ne reviennent plus en arrière. Notre chiffre d'affaires a d'ailleurs été en forte progression aussi bien en 2020 qu'en 2021.

Vous êtes l'un des rares fabricants français de lunettes de sécurité à la vue. Est-ce un atout?

Tout à fait! L'intégralité de la prestation est réalisée en France, à Morez dans le Jura et nos optiques proviennent de Novacel, verrier français, à Château-Thierry. Même pendant les périodes de fermetures des frontières, nous avons pu livrer. Nous ne sommes pas touchés par les aléas du transport international. La fabrication française est aussi un gage de qualité et de réactivité. Bien des clients qui se sont tournés vers nous pendant la crise continuent à équiper leurs salariés avec nos lunettes.

Comment procédez-vous pour la prise de mesures?

Nous travaillons avec les professionnels de l'optique, à savoir les opticiens de ville, environ 2000 actuellement. Bien souvent, ils connaissent les salariés pour leurs lunettes personnelles, leurs magasins sont ouverts en permanence, ils ont sur place tout le matériel nécessaire pour les mesures, sont disponibles et peuvent assurer un premier SAV généralement immédiatement (réparer une branche, replacer un verre, etc.). Un service de proximité qualifié et fiable. ■



Defendor RX d'Infield Safety, premier masque à verres correcteurs

Le Defendor RX est le premier masque de sécurité proposant un verre correcteur sur toute la surface. Par rapport aux solutions de clip ou de surlunettes standards, il offre une qualité optique parfaite. Les verres de lunettes en polycarbonate sont fabriqués avec une épaisseur augmentée au centre pour garantir une plus grande résistance mécanique (B). Pesant à peine 49 g, ce masque comporte un pont nasal très large pour une meilleure protection et un grand confort. Compatibles avec les risques de projections liquides, ces lunettes masques ont été spécialement désignées pour les travaux mécaniques rudes. Disponible en turquoise ou orange.



Klassee, les lunettes écoresponsables de Bollé Safety

Un pas de plus dans l'écoresponsabilité avec les lunettes Klassee de Bollé-Safety! Polyvalentes et élégantes, les montures en matériaux bi-matière biosourcés sont fabriquées de façon écoresponsable avec de l'huile de ricin. Résistantes aux chocs, elles offrent à la fois un grand confort, des performances exceptionnelles et un champ de vision élargi. Légères et souples, elles disposent de protections latérales inférieures et supérieures pour une plus grande sécurité. Disponibles avec des verres unifocaux, bifocaux, dégressifs ou progressifs. Matière de l'oculaire : PC, CR39, Trivex.



Vision 12 d'Infield Safety : une protection moderne pour les porteurs de lunettes

Une monture sportive et légère qui malgré la couverture totale des yeux jouit d'une bonne protection contre la formation de buée sur les verres grâce aux fentes d'aération intégrées. Existe en plusieurs tailles pour le plus grand confort des porteurs.

PROTECTION DE LA TÊTE

La 1^{ère} Marketplace sur la Santé et la Sécurité au Travail !
e-securitetravail.fr

Retrouvez toutes les lunettes dans la 1^{ère} Marketplace sur la santé et la sécurité au travail :
e-securitetravail.fr

BOLLÉ SAFETY

SILEX+

Applications : construction, industrie, énergie
Normes : EN 166 & EN 172

La technologie FLEX 160° pour s'ajuster à chaque visage, des branches bi-matière pour un maintien parfait sans point de pression, le tout avec notre traitement exclusif Platinum pour une protection durable contre l'apparition de la buée et des rayures. Sécurité, confort et style, Silex+ est disponible en deux tailles pour mieux s'adapter à tous les visages et en version incolore, fumée et CSP.



- LES +**
- > Traitement antibuée durci Platinum (K & N).
 - > Monture ultra-enveloppante avec champ de vision panoramique.
 - > Branches confortables FLEX160° bi-matière PC/TPR.

BOLLÉ SAFETY

SUPERBLAST

Applications : industrie, salles blanches, construction
Normes : EN 166

Le masque Superblast se dote d'une monture ultra souple, d'une version Platinum et d'un système d'assemblage masque-visor intuitif et simplifié pour répondre à tous les besoins. Versions avec monture étanche, monture aérée, autoclave et soudure disponibles.



- LES +**
- > Champ de vision panoramique.
 - > Goulotte de débordement pour les liquides.
 - > Port d'un demi-masque respiratoire possible.



UVEX

Uvex RX goggle 9501, le masque ultra-confort

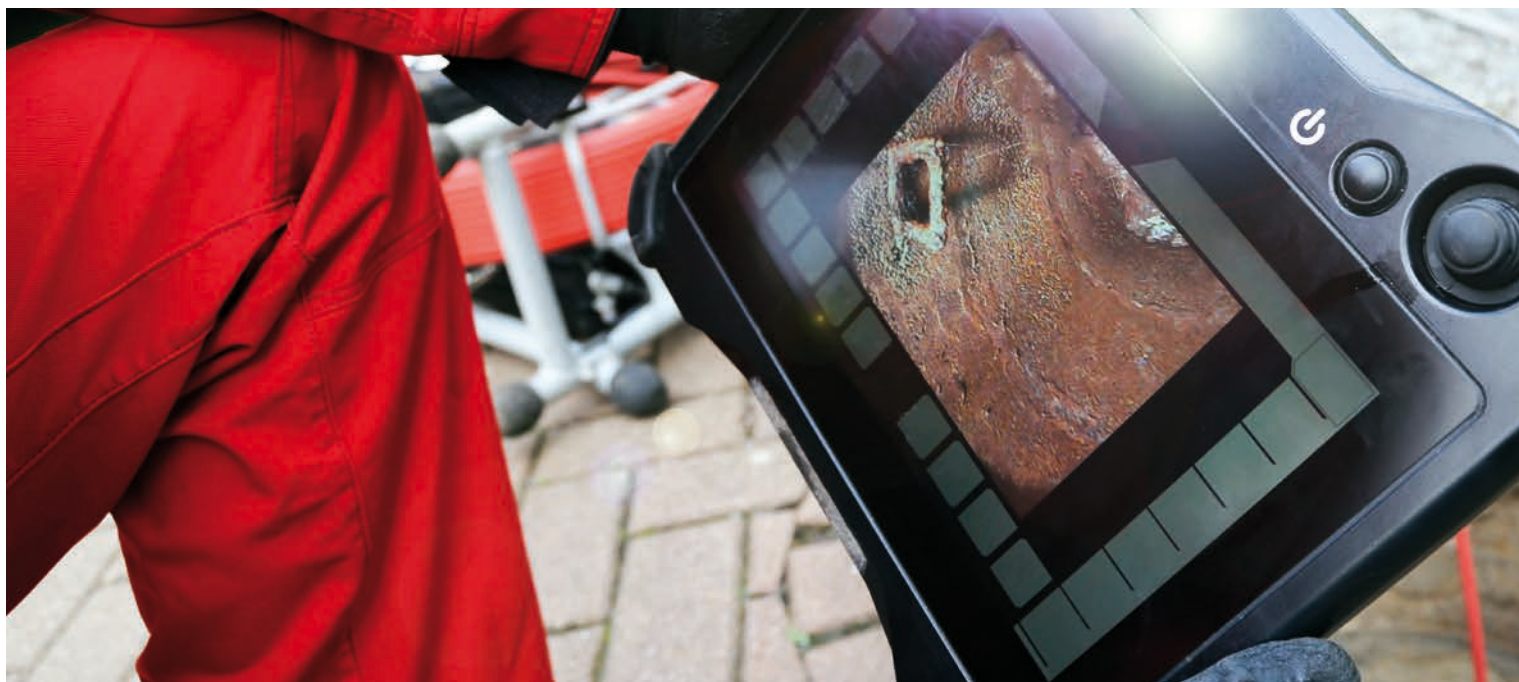
Ce masque conçu pour l'intégration directe d'oculaires adaptés à la vue (corrections jusqu'à +/- 3,5 dpt, cyl. +/- 2 dpt EP) présente une qualité optique sans aberration ni perte supplémentaire de lumière. Il dispose d'un système de ventilation sophistiqué pour optimiser la protection en assurant un bon climat oculaire. Le système de fixation flexible permet l'ajustement aux différentes largeurs de visage. Le bandeau confortable en tissu assure le maintien des Uvex RX goggle 9501 dans leur position. La monture est prévue pour rester confortable même sur une longue durée de port.



Verre2Vue, l'opticien mobile

En 2011, Jean-Philippe Thierry crée un concept novateur : l'opticien mobile avec Verre2Vue. Il se rend en entreprise pour prendre les mesures des salariés et leur apporter les lunettes. Rapidement, le besoin de lunettes de protection correctives émerge et, en 2013, il décide de se consacrer uniquement aux lunettes de sécurité. « On ne s'improvise pas opticien. Vérifier la vue, conseiller des lunettes adaptées – qui plus est doivent répondre à des exigences de sécurité, prendre correctement des mesures, sont des compétences d'une profession très réglementée. Il ne faut pas oublier qu'en cas d'accident de travail, si l'EPI n'est pas adapté, la responsabilité du chef d'entreprise peut être engagée avec de lourdes conséquences y compris sur le plan pénal. Aujourd'hui, Verre2Vue se déplace dans toute la France pour équiper de grandes entreprises comme Eiffage, Vinci ou Saint-Gobain, avec des lunettes Univet ou Medop, qui reçoivent leurs lunettes entre dix à quinze jours après le passage de l'opticien.

prévention des risques



Espaces confinés : des espaces viciés et vicieux

Intervenir dans un espace confiné suppose de prendre des mesures drastiques en matière de sécurité et de ne confier cette mission qu'à des techniciens dûment formés et équipés en conséquence.

«**U**n espace confiné ne se définit pas uniquement en prenant en considération le lieu ou l'ouvrage concerné comme un local de pompage, une galerie technique ou un vide sanitaire, explique Benoît Sallé, ingénieur chimiste à l'INRS. Se limiter à ce seul aspect est une erreur. En effet, des techniciens peuvent être amenés à intervenir dans des espaces dits confinés mais qui, dans les faits, ne représentent aucun danger pour les travailleurs car une ventilation suffisante a été mise en place dès la conception de l'ouvrage, du local, afin d'éviter que ne se crée, justement, une atmosphère à risques. Car, concrètement, le premier critère qui définit le confinement c'est l'atmosphère à l'intérieur.» Avant d'ajouter: « Par ailleurs, en matière d'espaces confinés et des risques induits, il faut prendre en compte le travail qui y sera fait et qui peut transformer un local en espace confiné. Ainsi, intervenir

dans un espace exigü, mal ventilé, par exemple avec un arc à souder qui va consommer l'oxygène et induire la création d'une atmosphère délétère. Et donc un risque réel pour le technicien. »

Les précisions de l'expert de l'INRS impliquent donc que toute intervention dans un local clos ou supposé confiné requiert une analyse fine de la situation de travail – environnement, opérations à effectuer – et donc de préparer, en se posant les bonnes questions, l'intervention: dans quelle atmosphère va se dérouler l'intervention? Que doit-on faire? Va-t-on consommer de l'oxygène ou remettre en suspension des produits toxiques? Comment est et sera renouvelé l'air?

Des risques sournois

« Chez FPS, nous avons coutume de rassembler la famille des risques induits par les espaces confinés sous l'acronyme

AIE. À savoir: anoxie et asphyxie, intoxication, explosion, explique Frédéric Tison, formateur et préventeur chez FPS. En matière d'espaces confinés, le problème réside dans le fait que les risques induits ne sont pas immédiatement apparents. C'est pour cela qu'il est très important, avant toute intervention, d'être méthodique et de se poser les bonnes questions. On peut, pour cela, appliquer ce que nous appelons la "méthode Tavi" pour toxique, accessibilité, ventilation, intervention (cf. encadré « Une méthode simple: Tavi »). On n'oubliera pas, enfin, d'identifier des risques annexes comme ceux induits par des interventions sur la voie publique, ou le risque en hauteur. »

On l'aura compris, les techniciens intervenant dans les espaces confinés sont exposés à des risques d'autant plus lourds qu'ils doivent souvent intervenir dans des locaux ou espaces souvent clos, exigü, insalubres, difficiles d'accès et à



Intervenir dans un espace confiné implique de préparer très précisément l'opération en commençant par la connaissance précise de l'environnement, du local, etc.

évacuer en cas d'urgence, peu praticables, pollués, pauvres en oxygène... d'où la nécessité de confier ces missions à des personnels dûment formés.

Une formation très exigeante

« Toute personne appelée à pénétrer dans ce qu'on sait être un espace confiné ou susceptible de le devenir doit être formée pour y accéder mais aussi pour en sortir », insiste Benoît Sallé.

En matière de formation, il en existe d'ailleurs une très connue, poussée par la Cnamts et l'INRS: la formation Catec (Certificat d'aptitude à travailler en espaces confinés) dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. « Si cette formation est pertinente pour certains types d'interventions, de nombreuses entreprises pensent qu'elles doivent en faire profiter leurs techniciens alors qu'elles n'y sont pas assujetties, souligne Frédéric Tison. On ne pourra donc que conseiller aux entreprises ayant identifié des espaces confinés de réaliser un audit afin d'identifier la formation la plus pertinente, en gardant à l'esprit que le but de la formation est de sensibiliser les personnes aux risques espaces confinés. C'est-à-dire qu'elles soient capables de



2 questions à...

Kathleen Peytavit,
RÉFÉRENT QUALITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL CHEZ THP

Pouvez-vous nous présenter THP? Dans quelles conditions vos techniciens sont-ils amenés à intervenir en espaces confinés?

Créée en 2000, THP est spécialisée dans le lavage, l'hydrodécapage et l'hydrodémolition UHP (ultra haute pression). Nos techniciens traitent, via des ateliers manuels ou robotisés allant jusqu'à 3000 bars, tous types d'ouvrage dans les secteurs du BTP, de l'industrie, du nucléaire, ou bien encore du génie civil de l'eau. C'est dans cet univers-ci principalement, que nos équipes sont amenées à intervenir en espaces confinés: station d'épuration, châteaux d'eau ou collecteurs d'eaux usées nécessitent bien souvent l'habilitation Catec.

Comment organise-t-on la sécurité des techniciens intervenant dans des espaces aussi dangereux que les locaux ou ouvrages confinés?

Tout commence par la formation. La certification Catec, par exemple. Mais la pratique UHP implique intrinsèquement une notion de risque et, face à elle, la mise en place de dispositifs de prévention, fondamentaux dans notre métier singulier. Au-delà des contrôles de fiabilité et de conformité de nos matériels et accessoires, les opérateurs UHP bénéficient d'un parcours de formation très complet, en amont même de leur prise de poste. Depuis la sécurité renforcée à l'utilisation de la lance UHP, en passant par les bonnes pratiques éprouvées, la formation au travail en hauteur sur échafaudage fixe et roulant, etc. La certification Catec, est une composante complémentaire de ce cursus. Tous nos salariés y sont formés sur notre site dédié et bénéficient de l'agrément INRS obtenu par la société FPS. Tous les ans, nous sollicitons FPS pour dispenser une « piqûre de rappel » sur l'utilisation des masques autosauveteur et détecteurs de gaz, sur le port du harnais. Ces EPI viennent renforcer l'équipement de l'opérateur lancier (combinaison jetable + tenue étanche, bottes coquées, surbottes coquées, casque, visière, protections auditives, gants). Les intervenants et surveillants UHP sont sensibilisés aux mesures d'hygiène. Ils disposent en ce sens d'un kit hygiène (désinfectant, masques FFP2, gants, sérum physiologique, etc.) individualisés à posséder en toutes circonstances et d'un sac Catec brodé à leur nom dans lequel sont rangés leurs EPI Catec. Ils en ont la responsabilité et doivent rapporter tout élément défectueux. Enfin, outre les moyens de protections collectives et les balisages adaptés à opérer à proximité des regards, des zones de stationnement ou de circulation, de bons moyens de ventilation et d'éclairage sont essentiels. Maintenir un air respirable et une visibilité, avec le bon matériel est primordial. Nous organisons, lors de visites sur chantier ou d'audits, des exercices d'évacuation qui permettent de valider le système de communication en place: notre surveillant baisse le régime moteur de la pompe UHP, coupe deux fois la lumière et les deux intervenants sortent. Chaque semaine les équipes réalisent un accueil sécurité et consignent leur système de communication retenu. ■



prévention

ESPACES CONFINÉS : DES ESPACES VICIÉS ET VICIEUX

des risques



Côté solutions

> HARNAIS SPÉCIFIQUE « ESPACE CONFINÉ »

Dès 2015, Formation Prévention Sécurité (FPS), avec la collaboration de Harnais Pro, a développé un harnais spécifique « espace confiné » : le Flashtec. La version 2020 du Flashtec se caractérise par :

- > Un prolongateur 40 cm ou queue-de-rat pour se détacher et rattacher facilement.
- > Des boucles ABS pour une fermeture facile du harnais.
- > Une sangle pour positionnement du détecteur multigaz afin de faciliter la mise en place du détecteur sans compromettre le harnais.
- > Une visibilité avec des sangles totalement fluorescentes et support pour les détecteurs multigaz. Cela évite le port de chasuble.
- > Un témoin de chute afin de faciliter la vérification des opérateurs et de savoir si le harnais est HS. ■

LA PAROLE À

« UN ESPACE CONFINÉ PEUT SEMBLER TOTALEMENT ANODIN... »

FRÉDÉRIC TISON, DIRECTEUR, FORMATEUR ET PRÉVENTEUR CHEZ FPS



« Une part importante de l'activité de FPS consiste à auditer, former, prescrire, accompagner en matière de risques liés aux espaces confinés. Nous disposons, à ce jour, de 21 simulateurs en espaces confinés, référencés INRS, et de sept autres en cours de référencement. Par ailleurs, nous mettons à la disposition de nos clients de l'industrie, de l'aéronautique et

de l'assainissement, trois unités mobiles espaces confinés. Grâce à notre partenariat avec Be Atex, nous mettons à disposition de nos clients tous les équipements et EPI de catégorie 3 nécessaires aux interventions en espaces confinés. Au-delà de la formation Catec, dont jouissent nos 19 formateurs, nous avons aussi développé une formation dédiée à une autre catégorie de personnes : "les encadrants espaces confinés". Cette formation d'une durée de sept heures permet de sensibiliser à la problématique espaces confinés, à la réalisation de plans de prévention, et au permis de pénétrer qui est, rappelons-le, obligatoire. Cela dit, il faut garder à l'esprit que les espaces confinés sont de divers types. On rencontre des espaces confinés qui entrent dans le cadre du Catec, d'une part, et, d'autre part, des espaces qu'on peut qualifier de viciés, à l'origine de nombreux accidents. Il s'agit souvent de petits ouvrages, aux dimensions inférieures à celles de la taille d'un homme, mais dans lesquels il est possible de mettre la tête, à l'instar des trappes aéronautiques. Le technicien peut alors se trouver en présence, sans l'avoir anticipé, d'un produit toxique, ou dans une atmosphère appauvrie d'air. Nous avons aussi souvent fait ce constat : les accidents liés aux espaces confinés se produisent souvent, dans 90 % des cas, dans des ouvrages neufs ou d'eau potable. Des environnements dont l'aspect ou la destination induit un faux sentiment de sécurité. » ■

> POTENCE DAVITRAC DE TRACTEL

Davitrac est une solution complète d'ancrage destinée aux personnes jusqu'à 150 kg ayant besoin d'accéder dans un espace confiné ou de sécuriser la descente d'un opérateur. Davitrac permet de sécuriser un moyen d'accès déjà existant ou de créer un accès en suspension. Il s'adapte également aux situations de sauvetage.

Davitrac permet également d'effectuer des opérations de levage jusqu'à 500 kg en garantissant la sécurité de l'opérateur. ■





préparer leur intervention dans les conditions de sécurité maximales. Afin d'éviter qu'un accident se produise. » En effet, en matière d'espaces confinés, de nombreux accidents graves sont dus aux suraccidents. « C'est humain, poursuit Frédéric Tison. Quand on voit qu'un collègue est en danger, on veut lui porter secours. Il est donc nécessaire, pour ne pas dire impératif, que la formation permette aussi d'intégrer le fait qu'il est interdit d'intervenir sur un accident. Les yeux de la surface ne sont pas les yeux de l'intérieur. Le technicien resté à l'extérieur ne sait pas réellement ce qui se passe dans l'espace confiné. Pour éviter les suraccidents, il faut absolument prévoir des procédures d'évacuation en cas d'incident. Trop souvent, les drames dans les espaces confinés ont pour victimes le technicien et son collègue qui a voulu le secourir. » ■

PAROLE D'EXPERT

« LA NOTION D'ESPACE CONFINÉ RÉSULTE DE L'ANALYSE DES RISQUES... »

BENOÎT SALLÉ, INGÉNIEUR CHIMISTE À L'INRS



« L'INRS a développé des éléments méthodologiques, notamment dans des formations pour les préventeurs. Nous y insistons, par exemple, sur la notion même "d'espace confiné" qui est le résultat d'une analyse de risques. Cette analyse de risques comporte deux items que sont l'analyse de risques sur l'opération envisagée et l'analyse de risques sur l'environnement de cette opération. C'est donc la conjonction de ces démarches qui va permettre

d'identifier une situation de travail en espace confiné et les leviers sur lesquels vont porter les mesures de prévention/protection, dans le respect des principes généraux de prévention. » ■

 **HECKEL**
PERFORMANCE WITH STYLE

—
PRÊT POUR LA
PERFORMANCE ?

MACSOLE[®]
SPORT



UVEX HECKEL s.a.s | 44, rue d'Engwiller | La Walck | 67350 VAL DE MODER |
Tél. +33 388 07 61 08 | Fax +33 388 72 51 06 | E-Mail contact.france@uvex-heckel.fr
www.heckel.fr

prévention des risques

ESPACES CONFINÉS : DES ESPACES VICIÉS ET VICIEUX



3 questions à...

Laurent Marc,

DIRIGEANT DE AMA (ASSAINISSEMENT TRAVAUX PÉTROLIERS DÉPOLLUTION)

Dans quelles conditions vos techniciens sont-ils amenés à intervenir dans des espaces confinés ?

Nous sommes spécialisés dans les métiers de l'assainissement, les travaux pétroliers, la dépollution. Nos techniciens peuvent être amenés à inspecter des ouvrages enterrés dont certains visitables comme des aqueducs. Dans le cadre de nos travaux pétroliers, ils doivent parfois nettoyer des cuves à fuel de grande capacité et donc devoir travailler à l'intérieur desdites cuves. Enfin, ils leur arrivent de travailler dans des ouvrages d'assainissement et des vides sanitaires considérés comme des espaces confinés.

Où commence la prévention des risques des espaces confinés ?

Nous fournissons à nos techniciens, certifiés Catec, des fiches de pré-intervention, des informations sur les mesures à prendre lors de l'intervention, sur les règles à respecter en avant-descente et lors de la descente en elle-même. Ils disposent de détecteurs d'atmosphère pour effectuer des mesures de respirabilité des capacités. Si l'atmosphère est saine, ils interviennent. Dans le cas contraire, ils déploient des moyens de ventilation ou s'équipent d'ARI. Par ailleurs, on intervient toujours en équipe. Jamais seul. Nous sensibilisons aussi nos techniciens aux précautions à prendre lors de l'utilisation de certains produits comme les détartrants ou la haute pression. Par ailleurs, tous les matins, nos collaborateurs doivent prendre un moment, avant la prise de poste, pour parler sécurité, préparer leurs interventions du jour, récupérer les données sur des chantiers spécifiques...

Que vous a apporté votre collaboration avec FPS ?

Frédéric Tison et ses équipes connaissent nos métiers, ils parlent le même langage que nous. Leurs formations sont très pertinentes et permettent d'attirer l'attention sur des points de vigilance spécifiques liés aux interventions dans les espaces confinés comme la menace du suraccident. Un sujet sur lequel FPS insiste énormément, via des exercices, des simulations... permettant d'intégrer les règles à adopter en cas d'incident : appeler les secours et d'attendre leur arrivée. ■



Harnais HT55 A CS de Tractel

Ce harnais conçu pour le travail en espace confiné, confort optimal, intègre : un point d'ancrage dorsal (anneau de grand diamètre), un point d'ancrage sternal, un ancrage spécial destiné aux systèmes respiratoires. Il offre aussi des possibilités de réglages multiples pour s'adapter aux différentes morphologies. Autres caractéristiques : sous-fessière, cuissards grand confort de type baudrier de montage, etc.

EN SAVOIR +

- > **INRS, Les Espaces confinés. Assurer la sécurité et la protection de la santé des personnels intervenants. ED 6184.**
- > **INRS, Interventions en espaces confinés dans les ouvrages d'assainissement. Obligations de sécurité. ED 6026.**
- > **Cnamts, Prévention des accidents lors des travaux en espaces confinés. Recommandation. R 447 et mise en œuvre du dispositif Catec - R 472.**
- > **Par ailleurs, il faut noter que les donneurs d'ordres et les professionnels du secteur de l'assainissement des eaux se sont saisis du sujet des espaces confinés et ont défini des procédures dont de nombreux secteurs d'activité peuvent s'inspirer pour gérer cette problématique.**

Une méthode simple : Tavi

- > **T** pour déterminer les toxiques : solides, liquides, gazeux.
 - > **A** pour accessibilité à l'entrée et à la sortie : pourra-t-on évacuer facilement le local en cas d'incident ?
 - > **V** pour ventilation mécanique : imposer une ventilation ou de l'inspiration d'air.
 - > **I** pour intervention : garder à l'esprit que l'emploi de tel ou tel outil peut transformer le local en espace confiné.
- Par exemple, dans un château d'eau, lorsque l'on pulvérise de l'eau à très haute pression sur les parois, les gouttelettes d'eau captent l'oxygène...



Tractel vous propose une gamme complète de solutions qui vous apporte confort et sécurité, même dans les conditions les plus extrêmes.

Gamme Espace Confiné



Potence
Davitrac



Mât
Davimast



Trépied
Tracpode



Canne d'ancrage
Tracrod



*Des solutions existent,
utilisons-les !*

Découvrez notre
configurateur en ligne

A vos côtés, pour votre sécurité !

focus

Gants thermiques

Les évolutions techniques aidant, les gants thermiques sont aujourd'hui capables de protéger contre les très basses et les très hautes températures, tout en assurant au porteur confort et protection contre d'autres risques.

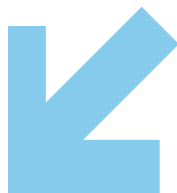


G-TEK 41-1415 - PIP

Le confort en haute visibilité

Sans couture pour un ajustement confortable, les gants G-TEK 41-1415 en acrylique offrent une isolation thermique au froid économique et performante (X2X à l'EN 511) et une résistance à la chaleur de contact jusqu'à 350 °C (X2XXXX à l'EN 407).

La double enduction en mousse de nitrile procure une excellente adhérence sur les surfaces sèches, humides et huileuses, tout en permettant une évaporation rapide de la transpiration pour garder les mains au sec. Le poignet en tricot empêche la pénétration de saletés et de débris. Lavable pour prolonger la durée de vie. Convient pour les zones réfrigérées, la préparation des aliments, les activités hivernales de plein air ou la construction. Protection à la coupure niveau C.



ROKHB - JS GLOVES

Protège jusqu'à 350 °C

JS Gloves propose une gamme de gants garantissant une protection contre les températures élevées allant de 100 °C à 350 °C et contre les risques mécaniques. Ils sont caractérisés par de très bons paramètres de protection tout en préservant un grand confort de travail et sont doux pour la peau. En coton et Kevlar, le ROKHB est un gant ignifuge qui protège jusqu'à 350 °C et offre un niveau de résistance à la coupure de niveau 5/D. Il est particulièrement adapté au travail en fonderies, industries du caoutchouc, métallurgies, verreries, raffineries, boulangeries, etc. Normes: EN 388: 2016 254XD, EN 407: 2004 4342XX.

SHOWA 406 - SHOWA

Jusqu'à - 30 °C

Le gant Showa 406 reprend et exploite les principales caractéristiques du modèle 306 (bonne résistance à l'abrasion, aux perforations et à la pénétration des liquides) mais comporte une doublure supplémentaire fournissant une isolation thermique supérieure jusqu'à - 30 °C.

Idéal pour la manutention en milieu froid qui nécessite une résistance à l'abrasion, aux liquides, au froid et au vent, il offre une isolation respirante qui protège contre le froid, allié à une double enduction en latex pour assurer une préhension optimale et l'imperméabilité.

La doublure extérieure est réalisée dans un tricot sans couture qui limite les irritations de la peau.



**RIG LIZARD THIN LIZZIE
THERMAL 2099 - UVEX**

Protection thermique, mécanique,
coupure...

Rig Lizard Thin Lizzie Thermal 2099 d'Uvex est un gant de protection contre les impacts jouissant, outre son isolation thermique (double polaire), d'une protection haut risque de coupure (niveau F). Il est aussi résistant aux liquides (double enduction complète). Autre atout: ce gant est également équipé de l'exosquelette IR-X Impact Exoskeleton extrêmement flexible qui protège les mains des impacts et des blessures par pincement. Autres caractéristiques: poignet élastique pour un ajustable confortable, coloris haute visibilité, liner en acrylique jauge 13 doté d'une doublure résistant à la coupure.



EUROWINTER F100 - COVERGUARD
Gants ultramines
résistants au froid

Ces gants, avec une enduction nitrile fine, sont entièrement enduits sur un support en Nylon-Spandex sans couture. Leur intérieur en bouclette acrylique broyée, Sanitized, est souple, doux et confortable. Par ailleurs, leur enduction ultramince assure une bonne dextérité au bout des doigts, ainsi qu'un excellent grip en milieu sec et humide. Ils jouissent également d'une résistance élevée au froid et d'une isolation à la chaleur contact de 100 °C pendant 15 secondes. Conformés au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de l'attestation CE de type 2777/11529-03/E08-01. Délivré par Satra (2777).



ALPHATEC 53-001 - ANSELL

Protection renforcée à chaque couche

Ce gant barrière en nitrile et néoprène délivre une protection chimique avancée contre les acides, les hydrocarbures et bien d'autres substances. Grâce à sa technologie barrière Microchem, qui repose sur une combinaison de polymères réunis dans une structure multicouche exclusive spécifique à l'application visée, ce gant assure une protection supérieure aux travailleurs. L'Ansell Grip technology facilite la manipulation de pièces humides et huileuses. Protection chimique de Type A en vertu de la norme EN ISO 374 : 2016. Protection à la chaleur EN 407 X1XXX.





Getty Images

Conducteurs d'engins : la formation s'impose !

La conduite d'engins ne s'improvise pas. Et bien au-delà de la fourniture de moyens de protection collectifs et individuels, c'est l'aptitude, les savoir-faire reconnus qui conditionnent l'autorisation de conduite.

La conduite d'engins ne se pratique pas à la légère. Qu'il s'agisse d'engins de chantier ou de chariots automoteurs dans les entrepôts ou les sites logistiques, les conducteurs doivent être formés. Il est aussi nécessaire de déployer des mesures de prévention collective et des équipements individuels pour assurer la sécurité des personnels travaillant à proximité des engins, de leurs conducteurs et, éventuellement du public. On pourra même, comme le rappelle Didier Aivazoff, directeur technique chez Manuteo (Groupe Smartlog), « faire suivre une formation et un test Caces (Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité) aux personnels concernés. Par ailleurs, il sera

nécessaire que les conducteurs soient titulaires d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement, comme le prévoit l'art. R. 4323-56 du Code du travail et l'arrêté « conduite » du 2 décembre 1998) après la prise en compte des trois éléments suivants :

- > Un examen médical, car l'opérateur doit être apte à la conduite.
- > Un contrôle des connaissances et savoir-faire pour la conduite en sécurité.
- > Une connaissance des lieux et instructions à respecter.

Adapter les sites à la circulation

Toute entreprise qui dans le cadre de son activité doit utiliser des engins – grue,

chariots, pelles, etc. – se doit de mettre en place des mesures de prévention collective à destination de ses salariés et le cas échéant des salariés d'autres entreprises et/ou du public. Pour cela, il faudra penser l'organisation du travail, entretenir correctement les engins... On pourra ainsi équiper les engins avec des systèmes d'aide automatique à la conduite, sécuriser l'accès à la cabine de la grue, veiller à l'ergonomie du poste de conduite, à sa climatisation... L'organisation générale du site sera aussi très importante. Ainsi, dans le cas des entrepôts et autres sites logistiques, on veillera à l'implantation des locaux et à l'organisation des flux – en séparant les flux des véhicules routiers, véhicules légers, chariots et piétons – à la sécurisation des

Toute entreprise qui doit utiliser des engins se doit de mettre en place des mesures de prévention collective.

parkings, des quais de livraison... Il faudra aussi veiller à l'entretien des voies de circulation, éviter qu'elles soient obstruées par des obstacles, les baliser et les éclairer... Enfin, on dimensionnera les aires d'évolution et de circulation en fonction des flux des produits et des matériels qui doivent y circuler. Par exemple, dans le cas de chariot automoteur d'une largeur inférieure à 1,30 m (charge comprise), la largeur minimum des voies de circulation devra être de 2,40 m pour une circulation à sens unique et de 4 m pour une circulation à double sens.

Prévention et protection individuelle: des mesures de bon sens

On fournira évidemment aux conducteurs des EPI comme des gants, des chaussures de sécurité avec semelle antidérapante et bout acier et casque de chantier pour se protéger des chutes d'objets. Par ailleurs, lunettes, casques, protections auditives, vêtements spéciaux (pour protéger dans les chambres froides par exemple, ou haute visibilité) seront à utiliser en fonction des conditions de travail. On sera, par ailleurs, extrêmement vigilant et strict pour tout ce qui concerne la consommation d'alcool et autres substances.

Pensez à la détection automatique du risque collision engin/piéton

Enfin, il sera sans doute profitable d'équiper les engins et les autres personnels amenés à cotravailler dans le même espace de moyens de détection et d'alerte automatique – pour le conducteur et le piéton concerné – en cas de risque de collision ou de simple entrée dans une zone à risque. ■

PAROLE D'EXPERT

« DES CONNAISSANCES ET UN SAVOIR-FAIRE RÉEL. »

THIERRY HANOTEL, INGÉNIEUR ASSISTANCE - CONSEIL CACES À L'INRS



« En matière de conduite d'engin et de formation, la question la plus récurrente est celle concernant l'obligation ou non de détenir un Caces pour conduire un engin. Ce certificat n'est pas obligatoire mais ce qui l'est, en revanche, c'est le respect des exigences réglementaires suivantes : avoir reçu une formation adéquate, avoir obtenu un avis d'aptitude médicale, avoir passé une évaluation théorique et pratique – de préférence un Caces, et connaître le site sur lequel on va évoluer. Le cinquième point est la conséquence des quatre précédents : être titulaire d'une autorisation de conduite. Le Caces, quant à lui, est un référentiel qui repose sur des recommandations de la Cnam, élaborées et adoptées par les partenaires sociaux, ce qui lui confère une valeur juridique incontestable. Ce référentiel permet d'évaluer les connaissances théoriques et pratiques d'un conducteur. C'est un bon outil d'évaluation – et non un référentiel de formation – qui a le mérite de répondre à 80 % des besoins d'entreprises, 80 % des engins utilisables et 80 % des besoins des conducteurs. » ■

POUR SUIVRE L'ACTUALITÉ DE VOTRE PROFESSION ET RESTER INFORMÉ, RECEVEZ GRATUITEMENT LA E-NEWSLETTER BIMENSUELLE DE PIC

- ➔ Toute l'actualité sur les risques
- ➔ Veille juridique
- ➔ Infos people
- ➔ Nouveaux équipements
- ➔ Actu business
- ➔ Agenda
- ...

Pour recevoir tous les 15 jours la e-newsletter de PIC, inscrivez-vous d'un simple clic sur pic-magazine.fr

PIC e-NEWSLETTER
Toute l'actualité de la Sécurité et de la Santé au Travail
LETTRE BIMENSUELLE - N°178 - 12/10/2017 pour vous Vincent LEVER

TOUT LE MONDE NE SAIT PAS À QUELLE HAUTEUR SA "JOURNÉE DE TRAVAIL" VA SE TRAVAILLER

actus
Travail en hauteur
Les décès liés aux PCMP sont en baisse

solutions métiers

CONDUCTEURS D'ENGINS : LA FORMATION S'IMPOSE !

LE POINT DE VUE D'UN FORMATEUR

« AUTORISATION DE CONDUITE ET VISITES MÉDICALES SONT OBLIGATOIRES. »

DIDIER AIVAZOFF, DIRECTEUR TECHNIQUE CHEZ MANUETO



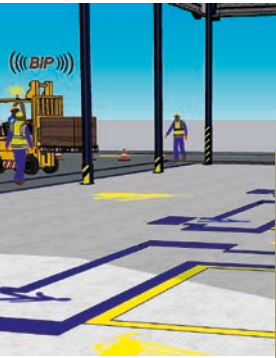
« Manuteo, enseigne du Groupe Smartlog, est un organisme de formation capable d'assurer, partout en France, grâce à une cinquantaine de centres de formation partenaires, des formations inter et intra-entreprises à la conduite d'engins. Dont la formation et le test

en vue de l'obtention d'un Caces qui certifie le collaborateur titulaire apte à la conduite d'un engin en sécurité, ni plus ni moins. Le Caces s'est peu à peu imposé comme une norme pour la conduite de certains engins. Pas tous. Et rappelons-le, être titulaire du Caces ne dispense pas d'une autorisation de conduite et d'une visite médicale certifiant l'aptitude à la conduite. Manuteo propose aussi des formations en vue de l'obtention de l'AIPR ou autorisation d'intervention à proximité des réseaux, très pertinente pour les conducteurs d'engins dans le BTP. Le principal atout de Manuteo est sa capacité, grâce à son appartenance au Groupe Smartlog, à proposer une offre globale qui ne se limite pas au Caces et consorts. Deux autres enseignes du Groupe Smartlog proposent des services et prestations à destination des métiers de la supply chain et du transport : Dialogis et Supply Chain Experts. Cette dernière est un cabinet de conseil qui, par exemple, dans le cadre de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage, peut modéliser un entrepôt pour définir l'implantation des produits, structures de stockage, des voies de circulation, les aménagements des postes. Ensuite, Dialogis prend le relais pour former les équipes au fonctionnement de l'entrepôt. » ■



Un conducteur d'engin doit être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par le chef d'établissement.



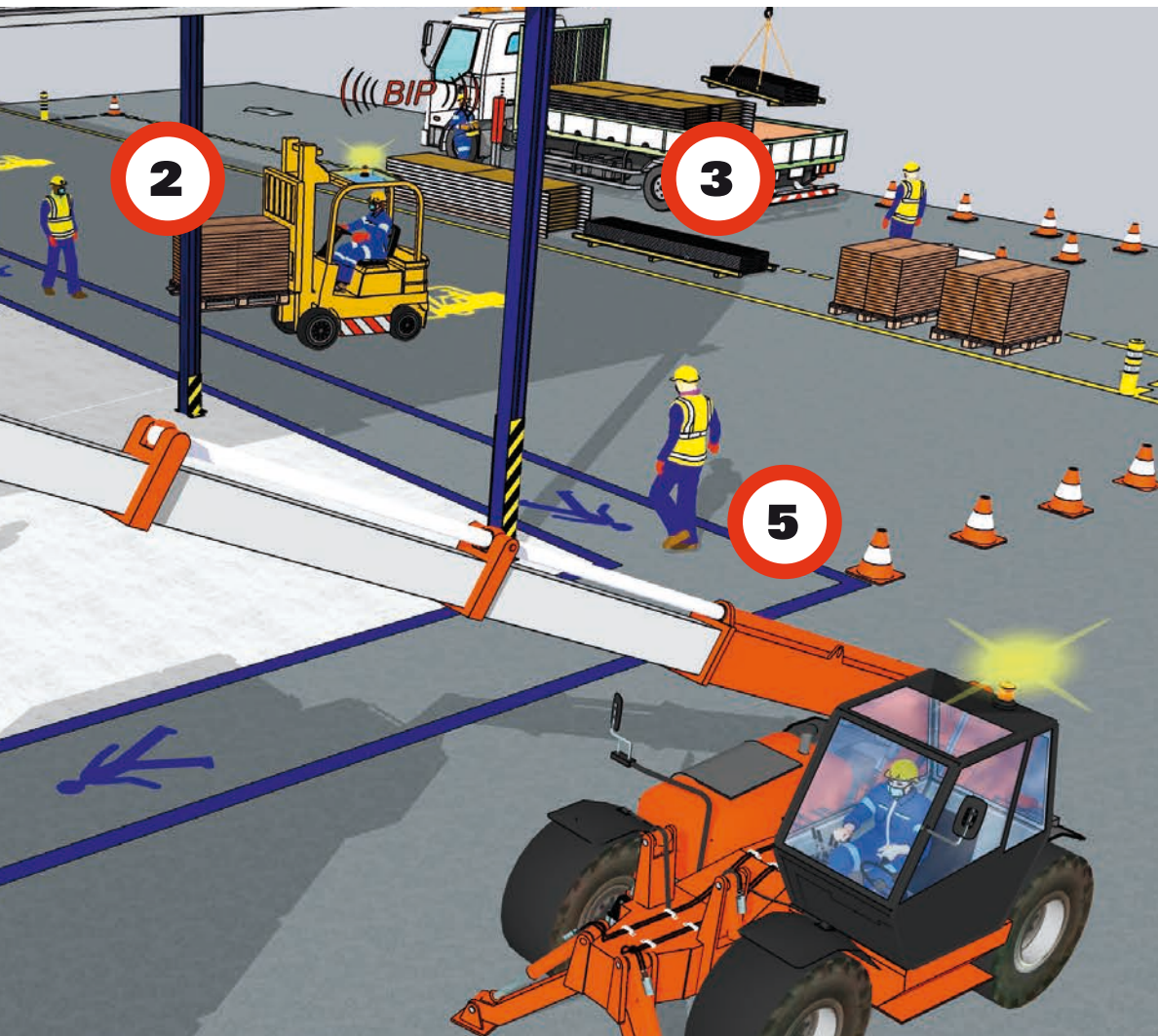


On dimensionnera les aires d'évolution et de circulation en fonction des flux des produits et des matériels qui doivent y circuler. Par exemple, dans le cas de chariot automoteur d'une largeur inférieure à 1,30 m (charge comprise).



2

On équipera conducteur et personnel avec des EPI et des équipements haute visibilité.



Les zones de circulation doivent être clairement délimitées et identifiables pour éviter tout risque de collision engin/piéton.



On pourra équiper les engins et les techniciens présents dans la zone de détecteurs de collision entre l'engin en mouvement et le personnel.

5



solutions métiers

CONDUCTEURS D'ENGINS : LA FORMATION S'IMPOSE !



Conduire un engin implique une connaissance des lieux et des instructions à respecter.

PAROLE D'EXPERT

« TENIR COMPTE DES BESOINS RÉELS DE L'ENTREPRISE ET DE SES SPÉCIFICITÉS. »

DAVID MACRI, MANAGER FORMATION FRANCE EXPERT MÉTIER, GROUPE CARREFOUR

« Compte tenu des différents modèles de nos formats (entrepôts et magasins, dont certains sont franchisés, en location-gérance ou intégrés), notre première mission est de mettre à disposition de tous, les informations concernant la réglementation et les recommandations sur la conduite d'engins. S'y ajoutent les règles propres de l'entreprise qui vont parfois au-delà de la réglementation et des recommandations dans un souci constant de prévention des risques et sécurité et santé au travail. En ce qui concerne plus précisément la conduite d'engins, il nous faut former nos conducteurs en tenant compte des besoins réels du terrain et de la spécificité de nos formats. Autre élément à prendre en considération : le fait que les tests à la conduite doivent se faire sur des matériels représentatifs de ceux que nous utilisons. Ainsi, dans le cadre de la recommandation R 485 de catégorie 1, il est dit que pour que le test soit valable, le chariot doit monter à une hauteur minimum de 2,20 m. Soit nous disposons de ce matériel, et nous prenons en charge la formation en interne et l'OCT vient réaliser les tests sur nos sites conformes à la recommandation, soit nous n'en disposons pas et nous faisons appel à un organisme de formation externe. » ■

UNITÉ MOBILE DE FORMATION CHEZ FRANCE SÉCURITÉ

France Sécurité (groupe Bunzl) vous propose, au sein de son offre formation, une formations Caces – Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité.

SIMCHAR, SIMULATEUR DE CONDUITE DE CHARIOT ÉLÉVATEUR

L'INRS et la société Acreos ont développé Simchar, un simulateur de conduite de chariot élévateur, appliqué à toutes les situations à risque rencontrées sur les plateformes logistiques. Ce simulateur permet de mieux appréhender les risques de renversement de ces engins et d'enseigner la conduite et les manœuvres sûres.

> www.inrs.fr/services/innovation/equipement/simchar.html

EN SAVOIR PLUS SUR LES RECOMMANDATIONS CACES

- > **ER. 482 - Caces** engins de chantier www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/427258/document/r482-v2_1.pdf
- > **R. 483 - Caces** grues mobiles : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/373798/document/r483-v3_0.pdf
- > **R. 486A - Caces** Plates-formes élévatrices mobiles de personnel : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/633940/document/r486a.pdf
- > **R. 487 - Caces** grues à tour : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/460445/document/r487-v3_0.pdf
- > **R. 489 - Caces** chariots de manutention automoteurs à conducteur porté : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/437600/document/r489-v3.pdf
- > **R. 490 - Caces** grues de chargement : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/435457/document/r490-v2.pdf
- > **R. 484 - Caces** ponts roulants et portiques : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/369985/document/r484_v2.pdf
- > **R. 485 - Caces** chariots gerbeurs à conducteur accompagnant : www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/405073/document/r.485_bd_1_0.pdf



Préventica

La plateforme d'échanges & d'information pour
LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL



Rendez-vous à

NANTES

17 > 19 MAI 22

LYON

27 > 29 SEP. 22

BADGE GRATUIT

Exposants, Conférences &
Ateliers, Animations, Démo,
Start-ups



&

en plus retrouvez
toute l'année :

LES WEBINARS

+ de 20 sujets chaque mois

L'ANNUAIRE

+ de 1500 fournisseurs référencés

LE MAGAZINE

Toute l'actualité SST / QVT

DÉCOUVREZ TOUS LES SERVICES & INSCRIVEZ VOUS AUX RDV DE VOTRE CHOIX

www.preventica.com

**LE SALON ONE TO ONE
MEETINGS DE LA PROTECTION
ET LA PRÉVENTION INNOVANTE
POUR LA MAÎTRISE ET LA GESTION
DES RISQUES PROFESSIONNELS**



WWW.PROTECTION-AND-PREVENTION-MEETINGS.COM

**22, 23 & 24
MARS 2022**

PALAIS DES FESTIVALS ET DES CONGRÈS DE CANNES

ILS SONT DÉJÀ INSCRITS



Après la 6^{ème} édition, pour répondre aux enjeux du marché, Security/Safety & Prevention Meetings évolue et devient **Protection & Prevention Meetings** pour sa 7^{ème} édition.



MANAGEMENT

Le magazine *PIC* consacre cette partie à la dimension pratique du métier, ainsi qu'aux aspects réglementaires et juridiques. Cette section se veut un outil d'aide à la décision, et propose pour cela une information concrète, pratique, au plus près des préoccupations des préventeurs. Elle trouve son complément naturel sur notre site internet, notamment pour les liens vers les sources réglementaires officielles.
Rendez-vous sur : www.pic-magazine.fr

SOMMAIRE

MANAGEMENT

MÉTIER PRÉVENTEUR

ISO 45001 / Votre nouvel outil de management de la SST p. 66

EN PRATIQUE

EN FORMATION SÉCURITÉ, mettre les réformes dans l'équation p. 68

JURIDIQUE

ACTUS

L'LOI SUR LE PASS VACCINAL / Les visites médicales peuvent encore être repoussées p. 72

CAS JURIDIQUE

L'IMPOSSIBLE RÉINTÉGRATION d'un salarié protégé dont l'autorisation de licenciement a été annulée p. 73

VEILLE JURIDIQUE

p. 74



MANAGEMENT

MÉTIER PRÉVENTEUR

ISO 45001 :

votre nouvel outil de management de la SST

Depuis le 1^{er} octobre 2022, le référentiel Oshas 18001 a laissé la place à la norme volontaire ISO 45001, système de management de la SST. Cette norme définit certaines exigences en matière de prévention et de participation des salariés à la prévention des risques.

La disparition de l'Oshas 18001 au profit de l'Iso 45001 fait entrer la sécurité dans le domaine de l'Iso, à l'instar de la qualité avec l'Iso 9001 et l'environnement avec l'Iso 14001. Pour expliquer cette disparition, certains évoquent le vieillissement du référentiel Oshas. Par ailleurs, comme l'expliquait Florence Sallet, cheffe de projet qui a suivi la genèse de la norme à l'Organisation internationale de normalisation pour le compte d'Afnor, à notre confrère Batiweb, « nombre d'entreprises voulaient mener une démarche intégrée, avec des systèmes de management combinés à l'ISO 9001 et 14001. En 2013, après plusieurs tentatives, les Britanniques ont fait une consultation et le projet a été lancé à l'ISO, avec la participation d'une soixantaine de pays. » Comme l'explique notre confrère Batiweb, « la norme internationale place ainsi les travailleurs au cœur du système de management, en recommandant de les consulter et de les faire participer. Une approche dont le droit français se revendique avec la création récente du CSE (Comité social et économique), instance unique de représentation du personnel. » Il faut aussi souligner que ce passage à l'Iso 45001 devrait favoriser l'émergence d'une approche et d'une gestion combinées des trois systèmes de management : Q, S et E.

DES AVANCÉES MAJEURES

Tous les préventeurs en entreprise le savent : pas de démarche SST sans implication du management, et de tout le management. En cela, la norme ISO 45001 est une avancée car elle insiste sur l'importance de l'engagement du management par rapport à l'Oshas 18001 puisqu'elle détaille une dizaine d'exigences en matière de système de management de la SST. Outre celles d'ordre général, et liées à la politique SST, ces exigences concernent, d'une part, la planification : identification des dangers, évaluation des risques et mesures de contrôle, exigences légales et autres, objectifs et programmes.

Et celles liées à la mise en œuvre et au fonctionnement de la SST, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue :

> ressources, rôles, responsabilités, obligations de rendre compte et autorités,



- > compétence, formation et sensibilisation,
- > communication, participation et consultation,
- > contrôle des documentations et des opérations,
- > prévention des situations d'urgence et capacité à réagir.

S'y ajoutent toutes celles induites par la vérification des mesures mises en place :

- > mesure et surveillance de performance,
- > évaluation de la conformité,
- > recherche d'incidents, non-conformité, action corrective et préventive,
- > maîtrise des enregistrements,
- > audit interne.

LA PARTICIPATION ACTIVE DES SALARIÉS

La norme aborde bien sûr tous les aspects de la sécurité au travail. Les accidents, maladies, affections, décès sont inclus dans les « traumatismes et/ou pathologies » qu'elle définit comme des « effets négatifs sur l'état physique, mental ou cognitif d'une personne ». Mais elle ne se limite pas à cette seule approche. Elle s'attache aussi à promouvoir la santé globale, voire la qualité de vie au travail. Comme elle le précise, un système de management doit permettre à un organisme « d'intégrer au travers de son système de management de la SST, d'autres aspects de santé et de sécurité, tels que le bien-être et la qualité de vie au travail ». Par ailleurs, l'ISO 45001 introduit la notion de participation active



Getty Images

DES OUTILS POUR UNE MIGRATION RÉUSSIE

L'Afnor met à votre disposition de nombreux outils pour vous accompagner dans la mise en place ou la migration vers la norme ISO 45001 :

- > Focus ISO 45001 : une demi-journée en plus de l'audit OSE pour évaluer où en est l'entreprise par rapport aux exigences de l'ISO 45001 / https://certification.afnor.org/qualite/focus-iso-45001?utm_source=Batiweb
- > Visite d'évaluation : une journée, décorrélée d'un audit / https://certification.afnor.org/qualite/visite-d-evaluation?utm_source=Batiweb
- > Des Web conférences : régulièrement sur https://www.afnor.org/evenements/?utm_source=Batiweb

Un guide pratique à télécharger : l'essentiel de la certification ISO 45001 https://telechargement-afnor.org/certification-guide-iso-45001?utm_source=Batiweb

- > Une formation Afnor Compétences : de l'Ohsas 18001 à l'ISO 45001 / https://competences.afnor.org/formations/transition-de-lohsas-18001-a-liso-45001?utm_source=Batiweb
- > Un livre : Management de la santé et de la sécurité selon l'ISO 45001 – Les clefs pour comprendre et mettre en place, Marie-Hélène Lefebvre, août 2018 / https://www.boutique.afnor.org/fr-fr/livre/management-de-la-sante-et-de-la-securite-selon-liso-45001-les-clefs-pour-co/fa195343/2320?utm_source=Batiweb

Source : Afnor

des travailleurs et de leurs représentants (quand ils existent) dans la prévention des risques, avec la notion de proactivité. Cette notion « participation active des travailleurs » implique :

- la consultation : recherche d'avis avant une prise de décision ;
- la participation/coopération : implication dans la prise de décision.

Les salariés qui ne sont pas managers ne doivent pas être oubliés. Il faudra faire en sorte pour les salariés qui souhaitent s'impliquer qu'aucune représaille ne soit possible s'ils font remonter un problème ou un incident.

Enfin, cette norme fait obligation aux entreprises de prendre en considération toutes les conséquences directes et indirectes que le système de management pourrait avoir sur le contexte interne, le contexte externe (économique, social, problèmes juridiques ou de conformité) et le contexte environnemental. ■

PRINCIPALES DIFFÉRENCES ENTRE L'OHSAS 18001 ET ISO 45001

Il existe de nombreuses différences, mais le principal changement est qu'ISO 45001 se concentre sur l'interaction entre un organisme et son environnement métier, tandis que le référentiel Ohsas 18001 était axé sur le management des dangers en matière de S&ST et d'autres problèmes internes.

- > ISO 45001 répond à une approche processus, alors que le référentiel Ohsas 18001 établit une procédure.
- > ISO 45001 est dynamique au niveau de l'ensemble des articles, ce qui n'est pas le cas de l'Ohsas 18001.
- > ISO 45001 tient compte des risques et des opportunités, tandis que l'Ohsas 18001 ne traite que des risques.
- > ISO 45001 intègre les points de vue des parties intéressées, ce que ne fait pas l'Ohsas 18001.

MANAGEMENT EN PRATIQUE



Getty Images

EN FORMATION SÉCURITÉ,

mettre les réformes dans l'équation

Des formations pertinentes ciblent l'actualité juridique et notamment les dispositions de la loi santé du 2 août 2021.

Les formations en prévention des risques visent à renforcer les compétences réglementaires, techniques et méthodologiques afin d'accompagner les responsables et les animateurs santé sécurité ou HSE, infirmières, parfois ressources humaines, juristes dans la réussite de leurs missions santé sécurité au travail. La loi santé du 2 août 2021 est une réforme de fond de la prévention santé sécurité au travail. Elle vient appuyer le rôle essentiel de la formation dans le parcours de prévention du salarié et de l'entreprise, avec l'objectif de transmettre aux collaborateurs concernés une base solide et cohérente, pour connaître, comprendre et agir en vue d'accroître la sécurité au poste de travail. Également, de réduire les accidents du travail et maladies professionnelles et d'optimiser l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail. Les formations sont souvent perçues comme des solutions pour renforcer les opérations, la productivité et valoriser l'image de l'entreprise, en envoyant des signaux positifs forts sur la protection des salariés, les conditions de travail des salariés allant de pair avec l'organisation de l'entreprise.

POURQUOI UNE VEILLE PÉDAGOGIQUE ?

En matière de prévention, faire attention à chacun de ses pas (sur un chantier par exemple) est une preuve de bon sens. On comprend fort bien que chaque avancée effectuée par l'entreprise en matière de formation est fonction des évolutions réglementaires. Aussi, faire un choix éclairé, sensé et avisé,

demande de peser les possibilités émanant des organismes de formation compétents et qualifiés, en s'assurant que les programmes ciblés permettent de marcher sur les traces du législateur. Mais il faut l'admettre, il y a un grand nombre de formations déployées par de multiples organismes de formation (OF). Ces OF font évoluer leur offre par rapport aux demandes des clients, à l'actualité de la mise à jour des compétences des consultants qu'ils missionnent, et des propositions de ces derniers. Citons les attentes relatives au document unique : comment préparer les chefs d'entreprise, les préventeurs, les responsables HSE pour mettre à jour le DU avant le 31 mars 2022 ? Un DU qui est au centre de la réforme. En formation, les points de focus sur ce DU transmettront notamment le savoir sur son utilisation qui va être renforcée, et sur sa diffusion, qui va être étendue (durée de conservation 40 ans, dépôt dématérialisé).

> Quelle approche pour être en phase avec l'actualité juridique ?

Au questionnement habituel lié au choix d'une formation – Pour quoi faire ? Permet-elle de développer les compétences et pratiques, d'améliorer l'activité de travail – on peut ajouter la question clé : est-elle en phase avec l'actualité juridique – réformes, sortie des décrets d'application ? Me permettrait-elle de me préparer (se préparer n'est-ce pas la meilleure des préventions ?) en amont à la mise en application des dispositions de la réforme afin d'être efficace en temps voulu (amélioration/

Cette rubrique
est réalisée par Dac
Prévention.

www.dacprevention.com



progrès continuels). Évidemment, cette réactivité implique une veille juridique et pédagogique par l'entreprise (chargé de formation, etc.) et à plus forte raison par l'organisme de formation. Du côté de l'organisme de formation et donc du formateur, la veille pédagogique va aider à sélectionner les informations et à les organiser dans de nouveaux programmes.

> Passeport de prévention

Du côté des entreprises, le simple fait de se former ne suffit plus, il faut instaurer une approche d'acquisition de compétences constructive pour le développement de l'Entreprise. Un passeport de prévention va être créé au plus tard le 1er octobre 2022. Regroupant attestations, certificats et diplômes obtenus par le travailleur dans le cadre de formations relatives à la santé et la sécurité au travail, il vient renforcer la traçabilité. Il a notamment pour objectifs, de garantir la consolidation des formations suivies par les salariés pendant leur carrière, d'éviter les formations "redondantes" et de financer des formations réellement pertinentes. Ce passeport pourra être complété par l'employeur (formations dispensées par l'entreprise), par les organismes de formation, par le salarié lui-même, lorsqu'il suit des formations de sa propre initiative.

QUELS POINTS RECHERCHER DANS VOS FORMATIONS (SST & QVCT), EN FONCTION DE LA RÉFORME LOI SANTÉ ?

Vous constatez sûrement le besoin de poser et d'analyser en amont les compétences à développer au fur et à mesure de la sortie des décrets de la loi santé, afin de cibler efficacement les programmes proposés par les OF. Leurs formations, qui évaluent l'acquisition de ces compétences, sont déployées :

- > En présentiel, en salle ou directement sur le poste de travail (formation-action) ou distanciel. En ligne, en mode e-learning.
- > En inter ou en intra-entreprise, sur-mesure – contenu adapté – et ciblés sur un besoin, une attente ou des obligations précisées en amont.
- > Selon un programme établi en journée ou en mode microformation (demi-journée) voire quart d'heure sécurité en routine. Couplées avec du coaching, pour plus d'efficacité dans la mise en œuvre des actions ou avec du suivi.

Quelles que soient les conditions pédagogiques, on comprend l'intérêt de vérifier que le contenu pédagogique soit à jour des changements apportés par la réforme. ■

LE POINT DE VUE DU FORMATEUR CONSULTANT IPRP

« LES MEMBRES DE LA CSE
DOIVENT POUVOIR DEVENIR
DES ACTEURS EFFICACES
DE LA PRÉVENTION. »

**NATHALIE PILOT, DAC PRÉVENTION,
OF AGRÉÉ POUR LA FORMATION CSE
(ARRÊTÉ N° 2020-03)**



« Les membres de la CSE doivent pouvoir devenir des acteurs efficaces de la protection des salariés et de l'entreprise. La formation CSE/CSSCT proposée au client doit cibler tant l'activité du CSE (attributions, fonctionnement, moyens)

que la communication de ses membres : prise de parole et usage des questions lors des réunions, gestion des conflits. Avec des mises en situation : consultation du CSE sur des projets en lien avec des acteurs internes et externes de l'entreprise. Beaucoup de compétences à acquérir ! Aujourd'hui, la durée de formation en santé, sécurité et conditions de travail des membres du CSE dépend de l'effectif de l'entreprise. Elle est unifiée et renforcée par la réforme : elle passe à cinq jours minimum, lors du premier mandat, quel que soit l'effectif, que les élus soient membres ou non d'une CSSCT (applicable au 31 mars 2022). » ■

FORMATION DES RÉFÉRENTS

Le référent santé et sécurité au travail ou salarié désigné compétent. Obligatoires depuis le 1^{er} janvier 2012, le ou les salariés ainsi désignés par l'employeur bénéficient, à leur demande, d'une formation en matière de santé au travail dans les conditions prévues aux articles L. 4614-14 à L. 4614-16. Désormais, la formation du référent « santé et sécurité au travail » devient obligatoire (loi 2021-1018, art. 39 ; c. trav. art. L. 4644-1 modifié) ; l'employeur devra justifier du suivi d'une formation du ou des salariés désignés. Cette loi santé comprend aussi un volet formation sécurité concernant les élus du CSE (article 39 de la loi L. n° 2021-1018, 2 août 2021 qui modifie l'article L. 2315-18 sur la durée de formation) et les référents « harcèlement sexuel ». Autre acteur important : il apparaît qu'à partir du 31 mars 2022, l'entreprise (>250 salariés) désigne un référent handicap. On peut donc affirmer que la place de formation est essentielle – elle se place comme un incontournable – pour permettre à ces référents l'acquisition des compétences et/ou le perfectionnement nécessaires à leurs missions – des missions créées ou réajustées par la réforme.

MANAGEMENT

BOÎTE À OUTILS



Getty Images

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

Réglementation et jurisprudence en SST

Les Éditions Tissot vous proposent de découvrir la documentation « Réglementation et jurisprudence en santé sécurité au travail » et d'obtenir toutes les informations pratiques et réglementaires indispensables pour répondre aux enjeux de santé-sécurité en entreprise. Grâce à ce guide, vous respectez toutes vos obligations légales en SST, prenez les bonnes décisions et mesurez les résultats des actions mises en place.

Les points forts de la documentation :

- > Complet : inclus à la fois l'éclairage législatif et réglementaire, ainsi que des précisions apportées par la Cour de cassation pour une vision complète de l'environnement juridique.
- > Opérationnel : l'analyse des textes est complétée par des conseils pratiques et des mises en garde.
- > Prêt à l'emploi : de nombreux modèles prêts à l'emploi, téléchargeables, personnalisables et imprimables.

Les contenus en ligne sont mis à jour et enrichis chaque mois. Vous disposez également des alertes de mise à jour ainsi que de l'intégralité des articles du Code du travail en rapport avec la thématique qui sont mis à jour chaque semaine. ■

> service.client@editions-tissot.fr

> www.editions-tissot.fr

SST

Le Kiosque INRS : l'actualité de la santé au travail gratuitement

L'INRS a lancé Le Kiosque, son service en ligne accessible à tous, et gratuitement, pour suivre l'actualité en santé et sécurité au travail et de l'INRS. En quelques clics, il est possible de s'abonner à différentes lettres d'information :

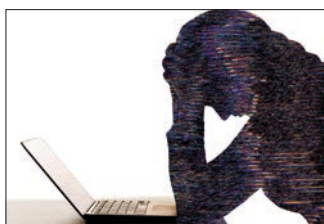
> La lettre d'information de l'INRS qui propose tous les mois l'essentiel de l'actualité de la santé et sécurité au travail avec un dossier thématique, des actualités sur la prévention des risques professionnels... Le Kiosque offre également la possibilité de s'inscrire pour recevoir par mail le sommaire cliquable des trois revues de l'INRS, dès leurs parutions. ■

> <https://kiosque.inrs.fr/inscription>



RPS

Première plateforme anti burn-out pour les collaborateurs



Sunshine At Work, entreprise spécialisée dans le bien-être au travail, a lancé Sunshine-me, la première application qui rassemble toutes les initiatives RH liées aux souffrances psychologiques, aux aidants familiaux. En un seul clic, sans plus de formalités, le salarié accède à 20 services en illimité (sur smartphone, tablette et PC). Pour concevoir cet outil, les équipes de Sunshine At Work ont consulté 80 directions RH de petites et grandes entreprises pour coconstruire l'application. Thématiques de fond et problématiques actuelles, liées en partie au télétravail et à la crise sanitaire. Toutes les solutions proposées sur la plateforme résultent de cas pratiques et réels rencontrés par les services RH. Concrètement, en créant un compte sur Sunshine-me, les salariés obtiennent automatiquement des avantages privilégiés sous forme de crédits pour accéder à de nombreux services qui se consomment à l'heure et sont tous proposés avec plusieurs heures déjà créditées sur le compte. ■ <https://sunshine-me.fr/>



DR

POUSSIÈRES DE SILICE

Guide des bonnes pratiques

Le Service interentreprises de santé au travail du BTP de Lorraine met à disposition des responsables d'établissement, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, responsables sécurité, préventeurs... son guide « Poussières de silice chez le maçon finisseur ». Ce guide leur propose, pour chaque situation de travail, des solutions de prévention allant des mesures techniques aux mesures humaines, en passant, évidemment, par les mesures organisationnelles. ■

> Le guide est disponible sur : https://www.sistbtp-lorraine.fr/wp-content/uploads/2021/12/0293_Poussiere_de_silice_impression.pdf

COVID

MAJ du guide de l'OPPBTP

À la suite de l'instauration du pass vaccinal le lundi 24 janvier, l'OPPBTP a publié une nouvelle mise à jour de son guide de préconisations de sécurité sanitaire. Cette version prend en compte le nouveau protocole sanitaire en entreprise, publié par le ministère du Travail le 21 janvier et en conformité avec les recommandations du Haut Conseil de santé publique et de l'État. Les principaux aménagements du guide concernent donc :

- > Le pass vaccinal : les salariés qui étaient soumis à l'obligation de présenter un pass sanitaire sont désormais dans l'obligation de détenir un pass vaccinal valide.
- > Les apprentis âgés d'au moins 16 ans sont soumis au pass vaccinal, les moins de 16 ans restent soumis au pass sanitaire. ■

Ce guide de préconisations est disponible sur le site internet de preventionbtp.fr.



Getty Images

RÉACTIONS CHIMIQUES DANGEREUSES

Nouvelle base de données

Une nouvelle base de données portant sur les réactions chimiques dangereuses est mise à disposition par l'INRS. Elle recense plus de 4000 combinaisons de substances chimiques produisant une réaction chimique dangereuse ou un violent dégagement d'énergie (déflagration, détonation, projection de matière ou inflammation) dans certaines conditions. Elle s'adresse principalement aux personnes compétentes dans le domaine de la chimie. ■

> <https://www.inrs.fr/publications/bdd/rcdAG.html>

Réactions chimiques dangereuses

Cette base de données apporte des informations sur des réactions chimiques dangereuses mentionnées dans la littérature technique.

Rechercher dans la base Réactions chimiques dangereuses

Définissez votre recherche

<p>Nom de la substance</p> <p>valeur à saisir pour Nom de la substance</p>	<p>Numéro CAS</p> <p>valeur à saisir pour Numéro CAS</p>
<p>Termes(s) recherché(s) :</p>	
<p>Effacer la recherche Rechercher</p>	

Les réactions chimiques dangereuses recensées dans cette base de données sont celles qui donnent lieu à un phénomène exothermique plus ou moins rapide et qui se traduit de façon brutale par une.

EN SAVOIR PLUS

- Base de données CarAtex
- Base de données Fiches Toxicologiques

DOSSIERS

- Incendie/Explosion
- Risques chimiques

INRS

MANAGEMENT

ACTUS JURIDIQUES



LOI SUR LE PASS VACCINAL

Les visites médicales peuvent encore être repoussées

Avec la loi sur le pass vaccinal, qui s'applique depuis le 24 janvier 2022, certaines visites médicales prévues avant le 31 juillet 2022 au plus tard peuvent à nouveau être repoussées. Le détail des mesures.

La loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le Code de la santé publique du 22 janvier 2022 a été publiée au Journal officiel du 23 janvier 2022. Ses dispositions entrent en vigueur à compter du 24 janvier. L'article 10 de la loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le Code de la santé publique (L. n° 2022-46, 22 janv. 2022 : JO, 23 janv.) autorise une nouvelle fois (voir article) le report de certaines visites médicales afin de permettre aux services de santé au travail de mobiliser leurs efforts dans la campagne de vaccination. Cet article s'inscrit dans la continuité des dispositions de crise prévues par les ordonnances n° 2020-386 du 1^{er} avril 2020 et n° 2020-1502 du 2 décembre 2020 et par la loi n° 2021-689 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire du 31 mai 2021.

VISITES MÉDICALES ARRIVANT À ÉCHÉANCE POUR LA PREMIÈRE FOIS

Ainsi, peuvent faire l'objet d'un report les visites dont l'échéance intervient entre le 15 décembre 2021 et une date fixée par décret, et au plus tard le 31 juillet 2022. Sont concernés : la visite médicale d'information et de prévention et son renouvellement, y compris pour les salariés temporaires et en CDD ; l'examen médical d'aptitude d'embauche et périodique, y compris pour les salariés

temporaires et en CDD. Le report est possible dans la limite d'un an à compter de l'échéance de la visite médicale.

VISITES MÉDICALES AYANT DÉJÀ FAIT L'OBJET D'UN REPORT

Par ailleurs, les visites dont la date de report est déjà comprise entre le 15/12/2021 et une date fixée par décret, au plus tard le 31/07/2022, pourront à nouveau être reportées, dans la limite de six mois supplémentaires. Ces visites médicales ont déjà été reportées en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 2020-386 du 01/04/2020, mais n'ont pu être réalisées avant le 15/12/2021. Sont concernés : la visite d'information et de prévention d'embauche et son renouvellement, y compris pour les salariés temporaires et en CDD ; l'examen médical d'aptitude d'embauche et périodique, y compris pour les salariés temporaires et en CDD ; l'examen médical avant le départ à la retraite pour les salariés exposés à des facteurs de risques.

POSSIBILITÉ POUR LE MÉDECIN DU TRAVAIL DE NE PAS REPORTER

Les conditions de ces reports doivent être définies par décret. Le médecin du travail peut toujours décider de maintenir les rendez-vous lorsqu'il l'estime indispensable, compte tenu notamment de l'état de santé du travailleur ou des caractéristiques de son poste de travail. Enfin, ces reports ne font pas obstacle à l'embauche ou à la reprise du travail. ■

L'IMPOSSIBLE RÉINTÉGRATION

d'un salarié protégé dont l'autorisation de licenciement a été annulée



PAR
M^{me} EMMANUELLE POHU,
AVOCATE AU BARREAU
DE LYON
www.cde-avocats.fr

DR

ARRÊT DE LA COUR DE CASSATION, CHAMBRE SOCIALE, DU 1^{er} DÉCEMBRE 2021, N^o 19-25.715

LES FAITS :

Une salariée est employée à temps partiel par l'UIMM de Picardie depuis 1978 et par l'Adefim de Picardie depuis 1996. Elle a été désignée représentante employeur au sein d'un conseil d'administration d'une Ursaff, bénéficiant ainsi du statut de salarié protégé. Cette salariée a été licenciée pour faute grave par ses employeurs le 27 mars 2009, avec l'autorisation de l'inspecteur du travail. Cette autorisation a été contestée et a été annulée par le ministre du Travail pour défaut de motivation, le 21 août 2009. Les employeurs ont licencié leur salariée commune le 28 septembre 2009, selon la procédure ordinaire, la période de protection étant terminée. La salariée a saisi le conseil de prud'hommes en annulation de ses licenciements au motif que ses employeurs ne pouvaient refuser sa réintégration sans justifier son impossibilité absolue. La cour d'appel l'a déboutée.

LA DÉCISION :

La salariée conteste la décision de la cour d'appel qui a jugé licites et fondés sur une faute grave les licenciements dont elle a fait l'objet selon la procédure de droit commune le 28 septembre 2009. Elle prétend qu'après l'annulation de l'autorisation de licenciement, l'employeur ne peut refuser la réintégration du salarié protégé que s'il justifie d'une impossibilité absolue de réintégration. La salariée reproche à la Cour d'avoir retenu que les faits de harcèlement dénoncés par d'autres salariés à son encontre constituaient une cause légitime pour ne pas procéder à sa réintégration. La Cour de cassation rejette le pourvoi de la salariée.

LA MOTIVATION :

La Cour de cassation rappelle les dispositions de l'article L. 2422-1 du Code du travail qui prévoit que le salarié dont le licenciement est nul en raison de l'annulation de l'autorisation administrative doit être réintégré dans son emploi ou équivalent, s'il le demande. Ainsi, la

Cour de cassation précise que le salarié protégé ne peut licencier un salarié à la suite d'un licenciement pour lequel l'autorisation a été annulée que s'il a satisfait à cette obligation ou s'il justifie d'une impossibilité de réintégration. La Cour de cassation retient donc que l'obligation de sécurité pesant sur l'employeur l'empêchait de réintégrer cette salariée et justifiait l'impossibilité de réintégration.

LE COMMENTAIRE :

Le Code du travail prévoit le droit à être réintégré dans son emploi ou dans un emploi équivalent du salarié protégé dont l'autorisation de licenciement est annulée. La Cour de cassation a entendu que ce droit soit effectif et garanti. Ainsi, il a été régulièrement jugé que la réintégration n'est exclue que si la réintégration s'avère absolument impossible. Cette impossibilité découle notamment de la disparition de l'entreprise, de sa mise en liquidation judiciaire. Le 24 juin 2014, la Cour de cassation a jugé que « seule une impossibilité absolue peut libérer l'employeur de l'obligation de réintégrer le salarié à son poste de travail, avec maintien de ses conditions de travail antérieures (...), le refus de travailler à nouveau avec le salarié investi d'un mandat représentatif pour des motifs écartés par l'autorité administrative ne peut suffire à caractériser une impossibilité de réintégrer celui-ci dans son poste ». (Cass. soc., 24/06/2014, n^o 12-24.623) Dans l'arrêt du 1^{er} décembre 2021, la Cour de cassation retient au contraire que l'obligation de prévention du harcèlement moral par l'employeur l'empêchait de réintégrer la salariée. De la même façon, d'autres salariés s'étaient plaints de faits de harcèlement moral de sa part et avaient exercé leur droit de retrait. Cependant, dans l'arrêt du 24 juin 2014, l'autorité administrative avait écarté les faits de harcèlement moral invoqués et donc jugé que la faute grave n'était pas établie. Dans l'arrêt du 1^{er} décembre 2021, l'autorité administrative ne s'est justement pas prononcée sur les faits de harcèlement moral dénoncés. L'annulation de l'autorisation administrative est fondée sur un défaut de motivation. Les faits de harcèlement ne sont d'ailleurs pas discutés. Ainsi, la Cour de cassation a donné raison aux juges du fond qui ont retenu que les faits de harcèlement dénoncés constituaient une cause légitime s'opposant à la réintégration de la salariée licenciée, et ce sur le fondement de l'obligation de sécurité pesant sur l'employeur. ■

LES POINTS CLÉS

- Le salarié protégé dont l'autorisation administrative de licenciement a été annulée doit être réintégré, s'il le demande.
- L'employeur ne peut s'y opposer que si la réintégration s'avère absolument impossible.
- L'impossibilité peut découler de l'obligation de prévention du harcèlement moral.

MANAGEMENT

VEILLE JURIDIQUE



Photos : Getty Images

CONDITIONS DE TRAVAIL

La pratique sportive bientôt dans les négociations annuelles ?

Une proposition de loi visant à démocratiser le sport est actuellement en discussion au Parlement. Lors de sa première lecture, le Sénat a amendé le texte en inscrivant « les mesures permettant de favoriser les activités physiques et sportives des salariés en vue de promouvoir la santé et le bien-être au travail » dans les négociations annuelles relatives à la qualité de vie au travail (article L. 2242-17 du Code du travail).

Le texte prévoit également que les entreprises pourraient inscrire les enjeux « culturels et sportifs » dans leur raison d'être (article L. 225-35 du Code de commerce).

La commission mixte paritaire chargée d'examiner la proposition de loi s'est soldée par un échec, le 31 janvier 2022. Le texte repart donc en seconde lecture devant les deux assemblées. Les dispositions relatives aux négociations annuelles (article 1^{er} ter D) et à la raison d'être (article 1^{er} ter E) sont donc encore susceptibles d'être modifiées ou supprimées. ■

AT/MP

L'accident de voiture au retour d'un salon professionnel peut constituer une faute grave



Un salarié est licencié pour faute grave après avoir eu un accident de voiture, sous l'emprise d'un état alcoolique, avec son véhicule de fonction en revenant d'un salon professionnel. Le salarié conteste ce licenciement soutenant que l'accident s'était produit en dehors du temps de travail, entre 22 heures

et 23 heures et qu'il n'était dès lors plus sous la subordination de son employeur. Selon le salarié, cela relevait donc de sa vie privée. Mais ni la cour d'appel, ni la Cour de cassation ne vont suivre son raisonnement. Les faits avaient été commis, « alors qu'il conduisait sous l'emprise d'un état alcoolique son véhicule de fonction, au retour d'un salon professionnel, où il s'était rendu sur instruction de son employeur, de sorte que les faits reprochés se rattachaient à la vie professionnelle du salarié ». ■

LIEUX DE TRAVAIL

Covid-19 : au moins jusqu'au 30 avril, les locaux pour se restaurer peuvent déroger au Code du travail



Un décret a été publié au Journal Officiel du 26 janvier 2022 sur l'aménagement temporaire des conditions de restauration en entreprise, en lien avec l'épidémie de Covid-19. Ces dispositions sont applicables jusqu'au 30 avril 2022. Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire, cette date peut être

reportée par décret, et au plus tard jusqu'au 31 juillet 2022. Les dispositions sont différentes selon le nombre de salariés (plus ou moins de 50) par établissement.

> Dans les établissements de plus de 50 salariés, lorsque la configuration du local de restauration habituel (c'est-à-dire selon l'article R. 4228-22 du Code du travail) ne permet pas de garantir le respect des règles de distanciation physique,

l'employeur peut prévoir un ou plusieurs autres emplacements ne comportant pas l'ensemble des équipements habituels. Ces emplacements peuvent, le cas échéant, être situés, à l'intérieur des locaux affectés au travail. Le décret précise que ces emplacements « permettent aux travailleurs de se restaurer dans des conditions, s'agissant en particulier de l'aménagement des lieux et de l'hygiène, préservant leur santé et leur sécurité ». De façon évidente, ils ne peuvent pas être situés dans des locaux dont l'activité comporte l'emploi ou le stockage de substances ou de mélanges dangereux.

> Les établissements de moins de 50 salariés ont la même dérogation, sans l'aspect qui concerne les équipements puisqu'ils ne sont pas soumis à cette exigence. Le décret précise que l'employeur n'est pas tenu, si ces emplacements sont situés dans des locaux affectés au travail, d'adresser à l'agent de contrôle de l'inspection du travail et au médecin du travail la déclaration habituellement prévue (article R. 4228-23 du Code du travail).

> **Décret n° 2022-61 du 25 janvier 2022, JO du 26 janvier 2022.** ■

AT/MP

Faute inexcusable : seules les souffrances subies par la victime avant la consolidation de son état peuvent être réparées



Dans le cadre d'une action en reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur, une cour d'appel alloue à la victime une certaine somme au titre de l'indemnisation de ses souffrances physiques et morales en raison des angoisses suscitées par sa pathologie. Son arrêt est cassé pour avoir omis de rechercher si ces souffrances n'étaient pas déjà réparées par ailleurs au titre du déficit fonctionnel permanent.

En effet, « la rente versée à la victime d'un accident du travail indemnise, d'une part, les pertes de gains professionnels et l'incidence professionnelle de l'incapacité, d'autre part, le déficit fonctionnel permanent, et (que) sont réparables (...) les souffrances physiques et morales non indemnisées au titre du déficit fonctionnel permanent ». Il s'agit de l'application d'une jurisprudence constante (Cass. 2^e civ., 28 févr. 2013, n° 11-21.015, Cass. 2^e civ., 7 mai 2015, n° 14-15.246, notamment). En effet, la rente accident du travail indemnise le déficit fonctionnel permanent, lequel comprend les souffrances endurées après consolidation, de sorte que sont seules réparables celles endurées avant consolidation.

Cass. 2^e civ., 25 nov. 2021, n° 20-16.820, n° 1094 D ■

PREVISOFT, la solution SaaS modulaire pour la prévention des risques professionnels et environnementaux



Evaluation des risques / Document Unique, Plans d'actions, Coactivité, Gestion des AT/MP, des visites médicales, des EPI, des VGP, des formations, du risque chimique, des déchets...

- ✓ **Fiabilité** : un logiciel conforme et évolutif qui intègre les normes et réglementations en vigueur
- ✓ **Sécurisation** : des dispositifs d'alertes mails, des tableaux de bord... pour piloter vos processus
- ✓ **Gain de temps** : des fiches éditables, des statistiques et un reporting en quelques clics



PREVISOFT

Lefebvre Dalloz

Pour toute information et démonstration, rendez-vous sur www.previsoft.fr/#contact

Guide ANNUEL d'Achat

www.pic-magazine.fr

DÉTECTION GAZ

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
INDUSTRIAL SCIENTIFIC
www.indsci.com
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com

ERGONOMIE

ADEOS
www.adeos-office.com
BIBUS FRANCE
www.bibusfrance.fr
BIMOS
www.bimos.fr
ERGOFRANCE GROUPE LÖW
www.ergofrance.com
E.T. ERGONOMIE
www.etergonomie.com
GIROFLEX
www.giroflex.com
NOVODESIGN
www.novodesign.fr

PREMIERS SECOURS

CARDIAC SCIENCE FRANCE
www.cardiacscience.fr
DEFIBTECH
www.defibtech.fr



Le professionnel
des Premiers secours
Tél. : 01 39 81 91 61
contact@esculape.fr
www.esculape.fr



FARMOR
www.ifarmor.com
FRANCE NEIR
www.franceneir.com
HUGUES FRANCE DOUCHES DE SECURITE
www.douche-de-securite.fr
PLUM
www.plum.eu
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SCHILLER FRANCE
www.schiller.fr
SECURIGAZ DOUCHES
www.securigaz-douches.com

PROTECTION CONTRE LE BRUIT

3M
www.3m.com/fr/secureite
ELSTAR
www.elstarprevention.com
ENVVEA
www.envvea.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INTERSON PROTAC
www.interson-protac.com
PELTOR
peltorcomms.3m.com



10 rue Soddy – 94000 Créteil
Tel : 01 55 97 02 65
Fax : 01 55 97 00 53

infos@prodembout.com
www.prodembout.fr

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION DU TRAVAILLEUR ISOLÉ

APPI TECHNOLOGY
appl-technology.com/appl-com-solutions
DEISTER ELECTRONIC
fr.deister.com
MAGNETA
www.magneta.fr
SECURITAS
www.securitas.fr/alert
SYSOCCO
www.sysoco.fr

VIGICOM
www.vigicom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA MAIN

ANSELL HEALTHCARE
www.ansell.eu
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DIFAC
www.difac.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
EJENDALS
www.ejendals.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
LEBON PROTECTION
www.lebonprotection.com
NITREX
www.nitrex.es
ROSTAING
www.rostaing.com
SHOWA BEST GLOVE
www.showabestglove.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

PROTECTION ET HYGIÈNE DE LA TÊTE

3M
www.3m.com/fr/secureite
ARC PROTEC
www.arc-prottec.fr
BEAL
www.beal-planet.com
BOLLE SAFETY
www.bolle-safety.fr
CENTURION
www.centurionsafety.eu/fr/

CleanSpace®
RESPIRATORS

www.cleanspacetechnology.com
sales@cleanspacetechnology.com
Tel: +61 2 8436 4000



DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DRÄGER SAFETY
www.draeger.com
EDC PROTECTION
www.edc-protection.com
ESAB
www.esab.fr
ESSILOR
www.essilor-pro-safety.fr
GROUPE RG
www.groupe-rg.com

GROUPE RG
www.groupe-rg.com
HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com
INFIELD
www.infield-safety.fr
MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com
UNIVET FRANCE
www.univet-optic.com
UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/
WUITHOM
www.wuithom.fr

PROTECTION ET HYGIÈNE DES PIEDS

ABEBA
www.abeba.com
BEKINA
www.bekina.be
DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/
DICKIES
www.dickiesworkwear.com/fr
DIFAC
www.difac.com

ejendals
PROTECTION DES MAINS ET DES PIEDS

Box 7
79321 Leksand - Suède
Tél. : 06 07 75 67 89
jean-louis.bodquin@ejendals.com
www.ejendals.com

DIVISION ANATOMICOS
www.dian.com

Gaston MILLE®

Tél. : 04 90 70 40 40
welcome@gastonmille.fr
www.gastonmille.com

GROUPE JLF
www.jlf-pro.com
HAIX FRANCE
www.haix.fr
JALLATTE
www.jallatte.fr/fr/

KIPLAY
www.kiplay.com

LEMAITRE SECURITE
www.lemaitre-securite.com

NETCO SAFETY
www.netcosafety.com

PARADE
www.parade-protection.com



PUMA SAFETY
PUMA ISM HEINRICH KRÄMER
 Jérôme Bobinet
 Tél. : 0033-699390407
j.bobinet@ism-europa.de
www.puma-safety.com

TIGER GRIP
www.tigergrip.com

TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

UVEX HECKEL
www.uvex-heckel.fr/fr/

TRAVAIL EN HAUTEUR



**GARDE-CORPS, LIGNES DE VIE,
 MOYENS D'ACCÈS EN TOITURE**
 ZAC du Baconnet - 298 Allée des Chênes
 69700 Montagny
 Tél. : 04.72.30.09.90
contact@ajuva.fr
www.ajuva-safety.com

AUDINNOV
www.audinnov.fr

CAMP
www.camp-France.fr

COURANT CORDES
www.cordescourant.com

COVEPRO
www.covepro.fr

DANI ALU
www.danialu.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/

EPICURE
www.epicure-protection.com

FORTAL
www.fortal.fr

FRENEHARD & MICHAUX
www.frenehard-michaux.fr

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



689, Chemin du Buclay
 38540 Heyrieux
 Tél. : 04 72 48 78 27
info@kratossafety.com
www.kratossafety.com

MSA THE SAFETY COMPANY
www.msasafety.com



PETZL DISTRIBUTION
 ZI Crolles, Cidex 105 A
 38920 Crolles
 Tél. : 04 76 92 09 00
info@petzl.fr
www.petzl.com

PROTECMAN
www.rodeostop.com

TRIAx
www.triax-securite.com

WORKWEAR

3M
www.3m.com/fr/securete



150, ancienne route de Beaujeu
 Gleizé - BP 90421
 69653 Villefranche-sur-Saône Cedex
 Tél. : 04 74 62 47 00
 Fax : 04 74 62 49 99
contact@cepovett.com
www.cepovett-safety.com

CHATARD - ROAN'PANCHOS
www.roanpanchos.fr



35, quai du Clos des Roses
 BP 40602
 60206 Compiègne
 Tél. : 03 44 92 10 10
www.codupal.fr

DELTA PLUS
www.deltaplus.eu/fr/



166, rue St-François Xavier
 33170 Gradignan
 Tél. : 05 56 89 46 99
www.dickiesworkwear.com/fr

DUPONT PERSONAL PROTECTION
www.ddp-europe.fr

EDC PROTECTION
www.edc-protection.com

ELIS
www.elis.com/fr/

ESAB
www.esab.fr

GUY COTTEN
www.guycotten.com

HELLY HANSEN
www.hellyhansen.com

HONEYWELL SAFETY PRODUCTS
www.honeywellsafety.com



SHOWROOM FRANCE
 69400 Villefranche-sur-Saône
 Tél 01 70 83 24 50
sales.fr@mascot.dk
www.mascot.fr

PAUL BOYE
www.paulboye.fr

SAS KIPLAY
www.kiplay.com

SEGETEX-EIF
www.segetex-eif.com

SERENA GROUP
www.serena-group.net

SIOEN
www.sioenapparel.com/FR/

SNICKERS WORKWEAR
www.snickersworkwear.fr

T2S
www.t2s.fr

TIMBERLAND PRO
www.timberlandpro.fr

DÉTECTION GAZ

CODUPAL
www.codupal.fr

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com

OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

MANUTENTION LEVAGE

IMS - INTER MANUTENTION SYSTEME
www.imsmanut.com

QUALITÉ DE L'AIR

AWITECH
www.avitech.fr

CORAL SPA
www.coral.eu

ENVVEA
www.envvea.com

HYGIÈNE NETTOYAGE

DEB ARMA
www.debgroup.com/fr

PRODENE KLINT
www.prodene-klint.com

TICKET CLEAN WAY
www.ticket-clean-way.fr

TORK - GROUPE SCA
www.tork.fr

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

CODUPAL
www.codupal.fr

DRÄGER SAFETY
www.draeger.com

GP2R
www.gp2r.fr

OBJECTIF PREVENTION
www.objectif-prevention.fr

DISTRIBUTEURS EPI

ANFIDIS
www.anfidis.fr

DESCOURS & CABAUD
www.descours-cabaud.com

DIFAC
www.difac.com/fr/

DOMPRO
www.dompro.fr

E.P.I. CENTER / PREVENTISTES
www.preventistes.com

FRANCE SECURITE
www.france-securite.fr



communication@groupe-rg.com
 Tél. : 04 72 23 24 30
www.groupe-rg.com

MABEO
www.mabeo-industries.com

OREXAD / OREFI
www.orexad.com

SINGER SAFETY
www.singer.fr/fr/

SOCODA
www.socoda.fr

TECHNI PROTEC
www.techniprotec.com



SECUROM
 VOS EXPERTS EPI
www.securum.fr

quoi DE NEUF ?

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?



Photos : DR



PROTECTION DES YEUX

Deux innovations chez Univet

Deux nouveautés chez le fabricant français Univet: de nouvelles lunettes à verres correcteurs, avec protection contre la lumière bleue, et un outil d'évaluation de la sensibilité aux rayonnements lumineux.



La question des conséquences de la lumière bleue se pose, non seulement, pour les particuliers, mais aussi pour les employeurs qui doivent protéger les yeux de leurs salariés contre tous les risques, souligne Sébastien Fangeat, président d'Univet France. Car, dans les entreprises, les salariés sont soumis à de nombreuses émissions de lumière bleue et sources UV: travail sur écran, lumière artificielle... » Partant du constat fait par Sébastien Fangeat, Univet propose donc avec son partenaire, le verrier Novacel, des lunettes de sécurité à verres correcteurs dotées du seul verre sans reflets résiduel qui vous protège de la lumière bleue nocive: le Blue Shock Clear UV. Le Blue Shock Clear UV est le seul filtre à bloquer 100 % des UV face avant et face arrière et 100 % du bleu nocif (415 nm), tout en transmettant le bleu essentiel (465 nm) sans aucun reflet résiduel », insiste le président d'Univet France.

Évaluer la sensibilité des porteurs et leur niveau de protection

Dans une approche globale de son métier et de son rôle, le fabricant veut aussi proposer des services à valeur ajoutée à ses utilisateurs. C'est dans cette optique qu'Univet s'est également doté d'un nouvel appareil, le MP-Eye, outil destiné à évaluer la sensibilité des porteurs aux rayonnements lumineux et en particulier à la lumière bleue nocive. Le fabricant pourra donc proposer aux salariés des solutions adaptées à leur profil pour une meilleure protection visuelle. « Le problème avec la lumière bleue réside dans le fait qu'elle n'est pas prise en compte par la norme européenne EN 166. Les entreprises ne pensent donc pas toujours à protéger les yeux de leurs salariés contre ce risque puisqu'il n'existe pas de produit normé sur ce sujet. C'est donc pour sensibiliser les employeurs à la problématique de la lumière bleue que nous mettons aujourd'hui à leur disposition notre outil MP-Eye », conclut Sébastien Fangeat. ■

www.univetsafety.com/fr

3 questions à...

SÉBASTIEN FANGEAT,
président d'Univet France

Comment un fabricant comme Univet peut-il se différencier de ses concurrents ?

En gardant toujours à l'esprit que les lunettes à verres correcteurs sont bien plus que des EPI. Il s'agit également de solutions médicales. On ne peut donc pas se contenter de les vendre comme d'autres EPI plus classiques. Il faut y associer des services complémentaires et des opticiens de proximité. MP-Eye est la matérialisation de vouloir proposer toujours plus de services aux entreprises et aux utilisateurs afin de les aider à choisir la solution la mieux adaptée à leur vue et à leur environnement de travail.

Comment est commercialisé MP-Eye ?

Univet emploie 16 personnes en France dont la moitié est des opticiens. Ce sont nos six commerciaux qui se rendront dans les entreprises, partout en France, pour proposer aux employeurs de permettre à leurs salariés de tester, grâce au MP-Eye, leur sensibilité et leur niveau de protection face à la lumière bleue nocive.

Pourquoi travaillez-vous avec le Français Novacel ?

En France, Univet est le spécialiste des solutions de protection des yeux: lunettes, masques, écrans faciaux, lunettes à verres correcteurs, lunettes de sécurité contre le laser...

Collaborer avec Novacel est logique pour nous. Cette entreprise française très innovante fabrique des verres de grande qualité. De même, nous avons fait le choix de travailler avec des opticiens locaux qui sont les seuls à pouvoir assurer un service et un SAV de proximité aux entreprises utilisatrices. ■



WORKWEAR

Veste softshell Ivalo, seule ou deux en un

Chatard complète sa gamme Green Tech, composée de vêtements de protection en polyester recyclé avec Ivalo. Conçue comme un vêtement de sport outdoor, elle est pourvue d'une doublure chaude amovible afin de s'adapter aux changements de températures au cours d'une journée ou d'efforts, ainsi qu'aux variations saisonnières. Portée avec sa doublure bi-matière, polaire pour le dos et les manches/ouate microfibrilles matelassée pour le torse, Ivalo apporte une résistance thermique élevée. Portée seule, la veste fait office de coupe-vent haute visibilité. Elle est aussi respirante et déperlante. Le dos rallongé protège les reins et un lien de serrage en bas de la veste permet de l'ajuster. La softshell Ivalo est fabriquée dans un tissu technique laminé trois couches à base de polyester recyclé, dont une membrane PU hautement imper respirante. La matière extérieure est un polyester Ripstop recyclé, stretch et déperlant. Il confère une grande résistance mécanique à cette veste et lui apporte une belle tenue et un tombé impeccable.

Caractéristiques

- > Couche intérieure en maille technique polyester recyclé.
- > Bandes rétroréfléchissantes segmentées et thermocollées.
- > Disponible du S au 3XL, en jaune fluo/marine et orange fluo/marine. ■

www.chatard-france.com



TEXTILES

Nouveau polyamide recyclé chez Cordura

La marque Cordura d'Invista vient de lancer son polyamide 6.6 recyclé (RN66) Cordura re/cor. Disponible à l'heure actuelle en 36 coloris tendance pour l'automne/hiver 2023, la nouvelle collection de polyamide 6.6 recyclé est une « innovation durable. En effet, par rapport au polyamide 6.6 vierge, la production de ce tout nouveau polyamide permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 83 %, consommerait 82 % d'énergie en moins et diminuerait l'utilisation d'eau de 57 %.

Le polyamide RN66 Cordura re/cor est fabriqué entièrement à partir de fibres recyclées avant consommation qui bénéficient toutes de la certification GRS (Global Recycled Standard). ■

www.invista.com



EPI

Armoires de séchage à l'ozone Novven

Le Français Novven fabrique des solutions de séchage, de désinfection et de dépollution à destination des équipes exposées au froid, à l'humidité, à des particules toxiques ou à des risques sanitaires. Sa gamme de solutions comprend, entre autres :

- > **L'armoire AR120** D'une taille de 120 cm, cette armoire a été développée et conçue pour huit tenues complètes (8 cintres, 8 supports d'une paire de chaussures/bottes et 4 supports de 2 paires de gants).
- > **L'armoire AR60** Cette armoire de 60 cm de largeur est conçue pour quatre tenues complètes (4 cintres, 4 supports d'une paire de chaussures/bottes et 2 supports de 2 paires de gants).

Le reste de la gamme se compose de l'armoire AR120 HAP, spécialement conçue pour les sapeurs-pompiers, et l'armoire AR120 Biotech. Avec ses 120 cm de largeur, elle accueille 8 à 12 tenues complètes (8 cintres, 8 supports d'une paire de chaussures/bottes et 4 supports de 2 paires de gants). L'AR120 Biotech est équipée d'une grille d'accessoires pour le séchage et la désinfection des casques, des lunettes, etc. ■

www.novven.fr

quoi DE NEUF ?

Que proposent les fabricants pour la protection, la sécurité, la santé, l'équipement, le confort dans le monde du travail ?



WORKWEAR

Des vêtements de travail adaptés à chaque utilisation

Les vêtements de travail pour le BTP requièrent robustesse et résistance aux intempéries. Chez Mewa, ils sont conçus à partir de tissus élastiques et respirants. Par ailleurs, leur coupe ergonomique procure liberté de mouvement et confort optimal. Pour les professionnels du BTP, Mewa propose, par exemple, quatre collections : Mewa Move, Mewa Dynamic Construct, Mewa Outdoor et Mewa Peak. Ces collections se distinguent notamment par le type et la disposition des zones élastiques ou renforcées, la présence de poches ou d'attaches, ainsi que leur aptitude pour le travail en extérieur. Mewa Peak, par exemple, associe durabilité et confort professionnel. Elle combine les caractéristiques thermorégulatrices des vêtements de sport avec des textiles durables. Le polyester utilisé est constitué à 75 % de bouteilles en PET recyclées. Un atout pour les entreprises qui souhaitent renforcer leur ambition de durabilité. Enfin, avec ces nouveaux vêtements de travail, la surface de la peau conserve une température constante d'environ 37,5 °C au niveau des zones pertinentes de la veste et du pantalon. ■

www.mewa.fr



OUTILLAGE

Gaffe à manche télescopique pour sécuriser les manutentions

Leborgne élargit sa gamme Nanovib destinée à améliorer les conditions de travail et prévenir la pénibilité avec la nouvelle gaffe à manche télescopique Nanovib. Cette dernière sert à guider et positionner les charges lourdes lors des phases de chargement et de déchargement de la grue, en permettant à l'opérateur de se tenir à distance, dans une posture confortable avec le dos droit. Cet outil limite les risques d'accidents liés au décrochage des charges ou de collision avec l'opérateur.

Grâce à son manche tubulaire en aluminium trempé, elle est à la fois résistante et légère puisqu'elle pèse moins de deux kilos ce qui facilite son utilisation et réduit la pénibilité de la tâche. Son manche télescopique aide au guidage des charges jusqu'à cinq mètres de portée sans avoir à tenir le manche au-dessus de la coiffe du rotateur, principale cause de TMS de l'épaule. Par ailleurs, le manche télescopique permet à l'opérateur de rester à distance lors de la manutention de charges élinguées, prévenant ainsi les risques d'accidents en cas de chute ou de dépôt brutal de la charge (vent, erreur de guidage, mauvais arrimage, etc.). La gaffe est équipée d'une tête en acier deux en un avec un crochet et deux ergots servant à tirer et à pousser la charge afin d'assurer une manutention en toute sécurité lors des phases d'élingage.

Caractéristiques

- > Fabriquée en France.
- > Garantie 15 ans. ■

www.leborgne.fr



PROTECTION RESPIRATOIRE

Elipse P3 « Source control »,
masque filtrant à l'inspiration
et à l'expiration

Compact et léger, le dernier de la gamme GVS a été conçu pour une utilisation quotidienne. Grâce à sa technologie, il assure au porteur une protection efficace contre les micro-organismes et les virus, pour des particules pouvant atteindre 0,3µi. Fabriqué dans un TPE confortable, il est doté d'une sangle élastique tête-nuque qui permet de le porter sans induire de fatigue pour son utilisateur.

Autres caractéristiques

- > Filtre « Source control ».
- > Entièrement ajustable.
- > Complètement hypoallergénique.
- > Disponible en deux tailles.
- > Conformité Iso 10993-10: 2010. ■

www.gvs.com

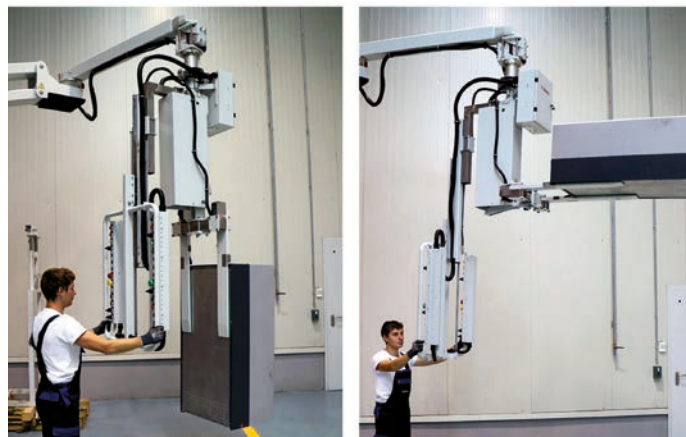


SÉCURISATION DES LOCAUX

Dynaco D-6: les portes à haute performance

Les nouvelles portes Dynaco D-6 jouissent d'un très haut niveau de sécurité. En partie grâce à leur tablier très flexible et à l'absence de pièces rigides. Pour encore plus de sécurité, il est possible d'ajouter une bande led sur les montants: celle-ci augmente la visibilité des feux d'avertissement rouges par rapport aux solutions standards. Les portes D-6 conviennent aussi parfaitement aux applications industrielles lourdes. ■

www.dynacodoor.com



MANUTENTION

Manipulez les chaudières
en toute sécurité avec Dalmec !

Dalmec a lancé une nouvelle gamme de solutions dédiées à la manutention des chaudières. Afin d'améliorer les conditions de travail des opérateurs qui effectuent ce type de manipulations lourdes et contraignantes, le fabricant a associé au manipulateur pneumatique auto-équilibré Partner Equo version aérienne, un outil de préhension à pinces adapté et sur-mesure. Ainsi, la chaudière est prélevée en position horizontale en bout de ligne de fabrication par le bras du manipulateur, et après un basculement pneumatique à 90°, est positionnée à la verticale dans des conteneurs spécifiques de réception. D'autre part, une cellule de pesée a été intégrée sur le manipulateur permettant ainsi à chaque prise un pesage précis de la chaudière. L'outil de préhension à pince pneumatique est quant à lui développé sur-mesure aux dimensions de la pièce manipulée.

Caractéristiques

- > Force max. : 550 kg.
- > Rayon d'action max. : 4000 mm.
- > Course verticale : 2450 mm.
- > Commande : pneumatique. ■

www.dalmec.com

prévention

Cette page est une création de GRAPHITO prévention, qui vous accompagne pour créer et mettre en place vos actions de communication personnalisées : supports visuels, objet de communication prévention, animation sur site, création de CD-Rom et de vidéo. GRAPHITO prévention - Tél. : 04 90 13 40 00 - e-mail : contact@graphito.fr - www.graphito-prevention.fr

TRAVAIL EN ESPACE CONFINÉ

ESPACE CONFINÉ...



TOUJOURS ACCOMPAGNÉ !!

GRAPHITO
prévention

Reproduction interdite - Communication et conseil en prévention - www.graphito-prevention.fr - réf. 1518A

CONFÉRENCE 2022

Hôtel Inn Paris - Place d'Italie



► Place de **l'ergonomie**
dans l'hygiène du travail

4 et 5 AVRIL 2022



En partenariat avec la SELF



TARIFS :

120€ pour les adhérents SOFHYT

250€ pour les non adhérents

Inscriptions



www.sofhyt.fr

Présentation de la conférence

- Dans le cadre de la campagne européenne de l'EU-OSHA 2020-2022 « Pour un travail sain : allégez la charge » en partenariat avec la SELF (Société d'Ergonomie de Langue Française)
- Présence de membres de l'IOHA (International Occupational Hygiene Association) permettant de découvrir les activités de l'IOHA et élargir le sujet au-delà des frontières
- **Intervenants** : Hygiénistes du travail et ergonomes, avec la participation de la DGT et de l'INRS
- **Déroulé de la conférence** : Présentations et retours d'expérience d'entreprises, ateliers et stands partenaires
- **Public** : Professionnels de la prévention (hygiénistes du travail, responsables HSE, IPRP, préventeurs, médecins du travail, membres de services de santé au travail) mais aussi aux chefs d'entreprises, étudiants... et toute personne consciente de l'intérêt de maintenir la santé des personnes au travail.

NE CHERCHEZ PLUS! TROUVEZ!



e-securitetravail.fr

La seule plateforme du secteur de mise
en relation entre acheteurs et vendeurs !

NOUVEAU!

Visitez la 1^{ère} Marketplace sur la Santé et la Sécurité au Travail, choisissez tranquillement le matériel ou produit dont vous avez besoin et contactez directement le fabricant !



1

Vous sélectionnez les catégories de produit que vous recherchez : protection de la tête, workwear, protection des pieds, travail en hauteur...

2

Vous sélectionnez les produits selon vos critères de recherche.

3

Vous consultez tranquillement les fiches techniques des produits, visionnez les vidéos de démonstration, les documentations techniques, les catalogues, faites en direct des demandes de devis...

Si vous souhaitez faire figurer vos produits sur cette plateforme, merci de nous contacter : info@pic-magazine.fr